

Avant-propos

La part des jeunes de 16 à 29 ans est élevée en Nord-Pas-de-Calais, notamment grâce à une démographie féconde et au rayonnement de ses pôles universitaires. Leur situation est hétérogène tant du point de vue de l'activité que du mode de vie. Cette hétérogénéité se renforce à l'échelle des territoires au moment des choix d'études, en particulier lors du passage du secondaire au supérieur, ou lors des premiers pas dans la vie active. La propension des territoires à attirer des jeunes diffère selon l'offre locale de formation, le potentiel d'emplois juniors, leur desserte en transports ou encore l'offre de logements à des prix adaptés...

Porteurs d'avenir, la place des jeunes en Nord-Pas-de-Calais suscite de nombreuses questions en lien avec les politiques publiques en région. Quels sont les contrastes dans les territoires régionaux sur le plan de la vie des jeunes ? Dans quelle mesure l'autonomie des jeunes est-elle pénalisée par les difficultés d'accès à l'emploi et au logement ? Quelles sont les similitudes ou les différences parmi les jeunes de la région et les trajectoires qu'ils empruntent ?

Au plan national comme régional, de nombreux dispositifs ont vu le jour afin d'aider l'entrée des jeunes dans la vie active qui reste marquée par des difficultés d'insertion. Ainsi les nombreux outils mis en place par l'État et la Région Nord-Pas-de-Calais permettent une mobilisation collective autour de cette importante préoccupation.

Dans cette continuité, la Région, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et l'Insee avec l'appui du Rectorat ont décidé de collaborer à la réalisation d'une étude permettant d'éclairer, sous le prisme des mobilités et des trajectoires, les enjeux que représentent la jeunesse et même les jeunesses pour la vie économique et sociale de la région.

« Rien n'est trop difficile pour la jeunesse. » Socrate

De 16 à 29 ans, une période de transition avec des parcours très divers

Les jeunes de 16 à 29 ans, en France comme en Nord-Pas-de-Calais, peuvent se distinguer du reste de la population par un cumul de caractéristiques propres à cette tranche d'âge, notamment d'un point de vue économique et social : en premier lieu un taux de chômage plus élevé ayant pour conséquences des situations de pauvreté plus fréquentes, des difficultés en termes de logement, de santé et d'une manière générale de qualité de vie. Pourtant, ce qui distingue le plus cette classe d'âge, c'est sa diversité. Plus que toute autre catégorie d'âge d'une amplitude d'une quinzaine d'année, les différences de situations au sein des jeunes de 16 à 29 ans sont très importantes. Cette variété peut s'expliquer par le fait que cette tranche d'âge correspond à une période transitoire, charnière au sein de la vie, où l'individu passe de l'adolescence à la vie adulte. Les bouleversements sont nombreux et concernent tous les aspects du quotidien : vie familiale, éducation, emploi, logement...

Le modèle le plus fréquent fait passer, en moins de 15 ans, une personne du statut de lycéen vivant chez ses parents à celui d'actif occupé en couple parfois avec un ou plusieurs enfants. Cependant, ce modèle, certes majoritaire, ne correspond pas à toutes les situations : en particulier, les difficultés économiques et la précarité du marché du travail retardent l'accès à un emploi stable et peuvent également avoir pour conséquence des situations de maintien au domicile parental à des âges élevés. À ce titre, le Nord-Pas-de-Calais présente des spécificités économiques et culturelles qui le singularise des autres régions françaises : sa particularité tient à une décohabitation plus tardive qu'en moyenne nationale mais avec ensuite un resserrement des étapes suivantes (vie célibataire, mise en couple...) puisque les Nordistes fondent plus vite des familles avec un ou plusieurs enfants. Même quand ce modèle dominant se réalise, il se concrétise rarement par un cheminement linéaire et peut prendre la forme d'une pluralité de scénarios, parfois avec des retours en arrière. L'obtention d'un diplôme, l'arrêt des études, le départ du domicile parental, l'entrée dans la vie active, la mise en couple voire la naissance d'enfants... sont autant d'éléments appartenant au parcours traditionnel d'un jeune entre 16 et 29 ans mais qui peuvent, chacun, intervenir plus ou moins tôt.

Ainsi, le parcours d'un jeune entre 16 ans et 29 ans est jalonné par un certain nombre d'étapes, de carrefours. À ces carrefours, il peut être amené à faire des choix, souvent sous contraintes : quel type d'études vais-je suivre ? Suis-je prêt à quitter ma région pour trouver un emploi ? De la succession de ces choix naissent une multitude de trajectoires extrêmement diverses s'échelonnant du jeune décrocheur quittant très tôt le système éducatif et le domicile parental et n'ayant à 29 ans pas encore trouvé d'emploi stable jusqu'au diplômé d'enseignement supérieur quittant la région pour trouver un poste correspondant à ses qualifications. Parmi toutes ces trajectoires parfois opposées, il existe néanmoins un point commun : les enjeux autour de la mobilité géographique. Le choix de rester sur son territoire d'origine, de déménager au sein de la région ou de quitter la région se pose à l'ensemble des jeunes à différentes étapes de leur parcours (décohabitation du domicile parental, mise en couple, poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur, entrée dans la vie active...) et s'avère déterminant sur la suite du cheminement. C'est pourquoi ce dossier qui traite des différentes étapes entre l'adolescence et la vie adulte, les aborde principalement via le prisme de la mobilité. L'enjeu de la mobilité géographique est donc essentiel pour comprendre les difficultés rencontrées par les jeunes, d'une manière générale, mais encore plus pour les jeunes Nordistes qui font partie des moins mobiles de France. Être mobile permet par exemple d'accéder à davantage de formations, avec plus de débouchés ou de s'ouvrir un marché de l'emploi bien plus large. Or, la mobilité a un coût, financier tout d'abord, via la nécessité de se loger ou de se déplacer, d'obtenir un permis

de conduire... ce qui la rend plus difficile pour les jeunes d'origine modeste. Là encore, les difficultés économiques de la région Nord-Pas-de-Calais constituent un frein aux mobilités et renforcent donc les difficultés d'insertion des jeunes Nordistes sur le marché du travail. Le coût est aussi psychologique puisque quitter sa région, sa ville d'origine n'est pas toujours chose aisée.

Ainsi, une possible mobilité intervient au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur et apparaît comme un moment clé du parcours d'un jeune. Il est à noter que la région est caractérisée par la présence du pôle d'enseignement supérieur de Lille, dont l'attractivité dépasse les seules frontières régionales, et par une offre de formations locales relativement large. Que l'étudiant choisisse une formation longue, par exemple à l'université ou une formation courte en section de technicien supérieur, il a souvent la possibilité d'opter pour un établissement de proximité qui lui permet en particulier de continuer à vivre chez ses parents. Dans ce cas, il est fortement contraint par l'offre locale de formation qui peut le limiter par rapport à ses goûts ou le conduire vers des formations offrant peu de débouchés. C'est particulièrement le cas pour les jeunes originaires du littoral issus de milieux modestes : leur orientation post-baccalauréat semble fortement influencée par les disciplines offertes par les établissements universitaires locaux. Le jeune bachelier peut aussi faire le choix d'étudier dans un pôle de plus grande ampleur, par exemple celui de Lille. L'offre de formation sera plus large mais cela peut impliquer de longs déplacements quotidiens ou la nécessité de déménager avec les coûts que cela occasionne. Les choix sont donc opérés sous contraintes, ici financières, puisque ce sont les jeunes d'origine plus aisée qui peuvent supporter les coûts de la mobilité et donc s'orienter vers les formations qu'ils souhaitent ou les plus prestigieuses.

L'entrée sur le marché du travail représente également un moment charnière où la question de la mobilité peut avoir un impact important sur la carrière professionnelle d'un jeune. L'importance du chômage révèle un déséquilibre sur le marché du travail dans la région. C'est particulièrement le cas pour les plus jeunes puisque le Nord-Pas-de-Calais est la région où les moins de 25 ans pèsent le plus parmi les demandeurs d'emploi (25 % au 31 décembre 2009 contre 19 % pour l'ensemble de la France de province). Outre le chômage, le manque d'emploi dans la région se traduit également par des situations de déclassement pour les diplômés d'enseignement supérieur : parmi ceux de premier cycle près de 40 % occupent un poste d'ouvrier ou d'employé ; c'est aussi le cas pour plus de 15 % des diplômés de deuxième ou troisième cycle. Or, il s'avère que les jeunes ayant effectué une mobilité, à l'intérieur de la région ou, qui plus est, dans une autre région française, sont, toutes choses égales par ailleurs, moins souvent au chômage ou en situation de déclassement que ceux préférant rester sur leur territoire d'origine. Là encore, le rôle bénéfique de la mobilité interroge sur la possibilité économique pour les jeunes de milieux modestes d'effectuer un déménagement de plus ou moins longue distance, de réussir à obtenir un logement dans une nouvelle région...

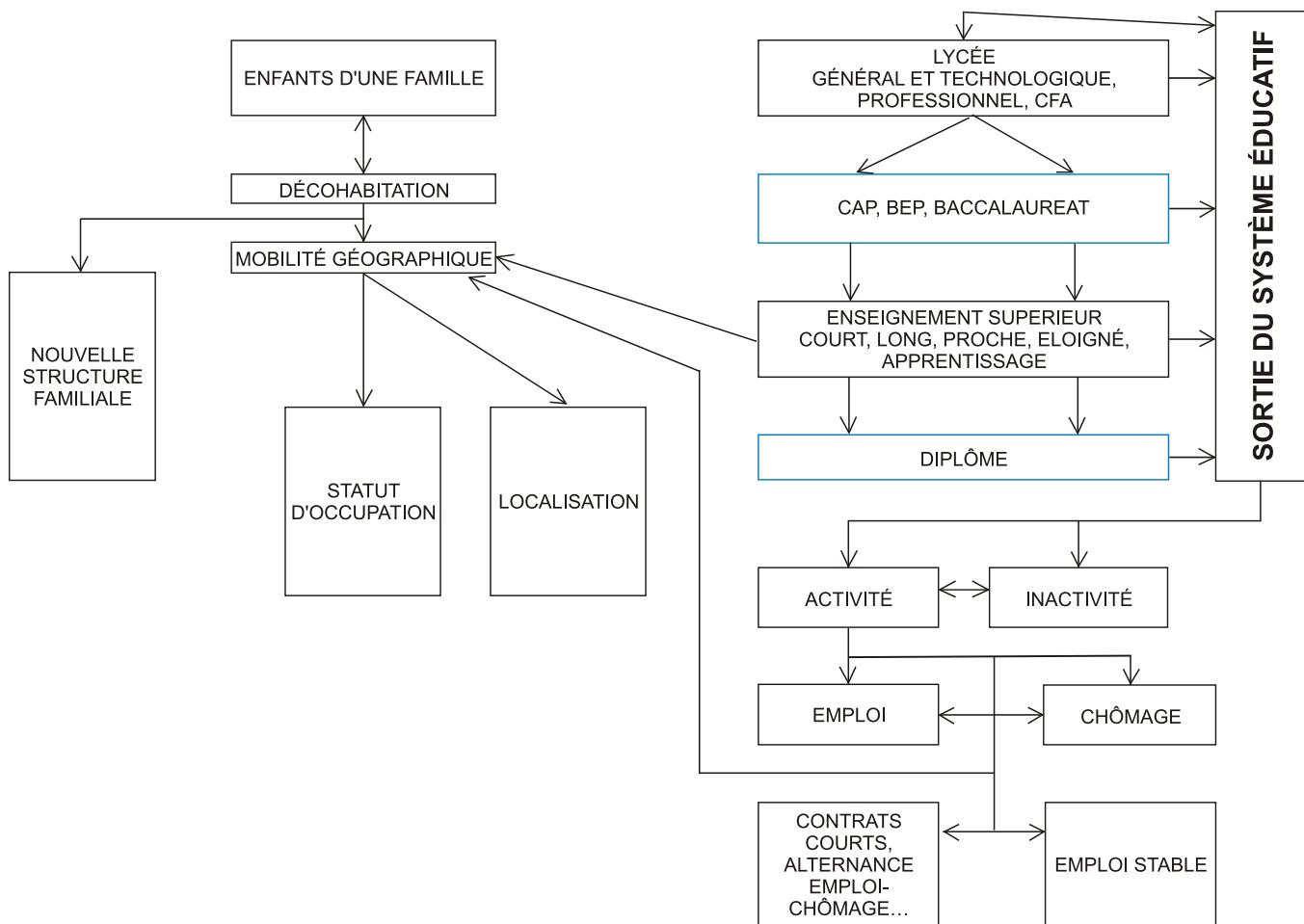
La transversalité des difficultés qui se posent à la population des jeunes fait qu'ils sont impliqués dans de nombreuses politiques publiques dont ils ne sont pas spécifiquement la cible : politiques d'emploi, de logement ou de santé... Mais du fait de l'importance des difficultés pour cette population, les jeunes sont aussi le public principal de politiques spécifiques.

Cofinancées par l'État, la Région, les Départements, les Communes (ou communautés de communes) et les fonds européens, les missions locales prennent en charge des jeunes de 16 à 25 ans, majoritairement peu diplômés, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Créé en juillet 2008 dans le cadre du plan « Espoir banlieues », le contrat d'autonomie s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et résidant dans un quartier couvert par un contrat urbain de cohésion sociale. Il permet un accompagnement intensif et personnalisé par un organisme d'aide au placement vers un emploi durable, la création d'entreprises ou l'accès à une formation professionnelle qualifiante.

Faisant de la deuxième chance une priorité, l'État s'est engagé dans le développement de places dans les écoles de la deuxième chance (E2C) et les Établissements publics d'insertion de la Défense (Epide). Les dispositifs de la deuxième chance reposent sur une individualisation et une professionnalisation des parcours avec alternance de périodes en centre (remise à niveau des savoirs de base, activités de socialisation) et en entreprise (découverte, stage).

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un ensemble d'aides obligatoires financées par le Département. Il est compétent pour attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires urgents. Le FAJ se décompose en trois parties : une aide financière individuelle (la plus importante), une autre de prestations collectives (sur le logement, l'emploi...) et enfin celle du financement de dispositifs. Les formes d'aides collectives restent secondaires comparativement aux aides individuelles (30 % dans le Nord Pas-de-Calais contre 25 % au niveau national en 2009). Ce fonds est particulièrement important dans le département du Pas-de-Calais où le nombre d'aidés est élevé et le montant individuel moyen de l'aide supérieur de 11 % à la moyenne nationale. Les jeunes du département du Nord ont en revanche moins recours au FAJ.

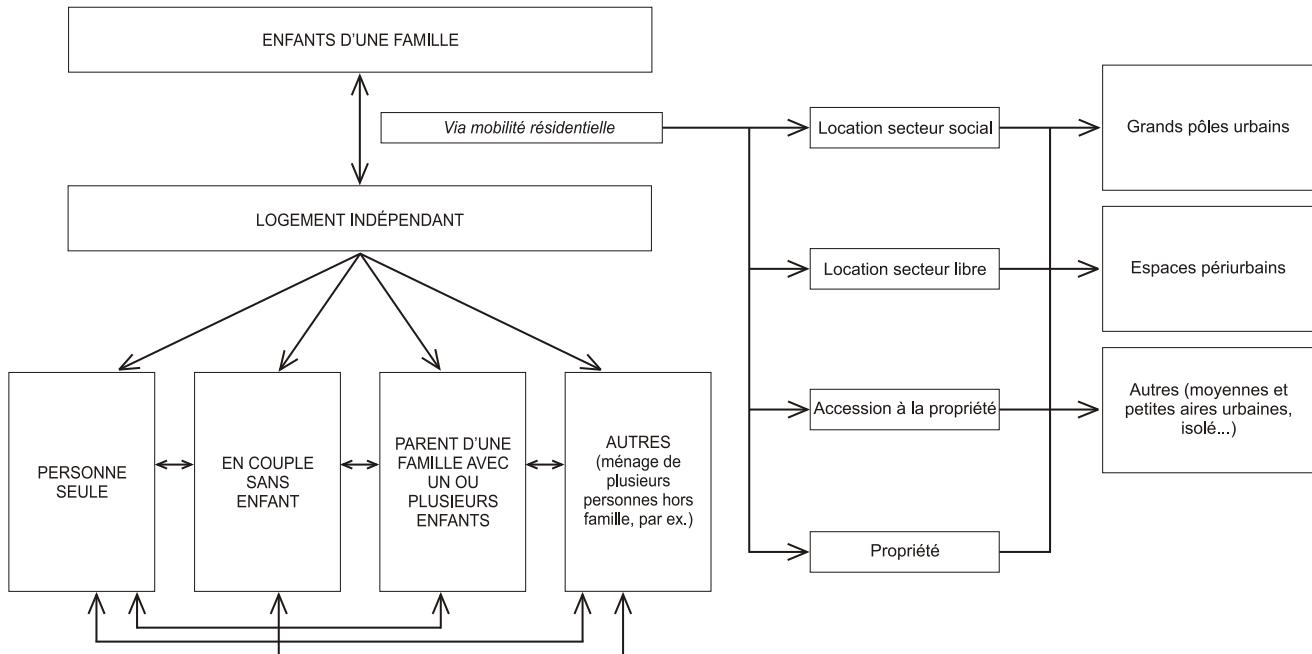


Note de lecture : ce schéma constitue une aide à la lecture dans la multitude des parcours que peut emprunter un jeune de 16 à 29 ans et qui correspondent aux principales étapes de sa vie d'élève, d'étudiant, de jeune actif ou de jeune parent. À chacune de ces nouvelles étapes, le jeune se trouve dans une situation où il est amené à se positionner en faisant des choix sous certaines contraintes, économiques notamment. Par exemple, à la fin de ses années de lycée le jeune se demande vers quel type d'études il souhaite se diriger et si pour cela, il quitte le domicile parental et parfois sa ville (décohabitation). De la succession de ces étapes naissent une multitude de trajectoires extrêmement diverses. Ce schéma est détaillé dans les chapitres 1, 3 et 4 et permet de cibler les principales trajectoires suivies par les jeunes. Les cases colorées correspondent aux trajectoires traitées dans le passage correspondant.

Les 16 à 29 ans, une population en mouvement

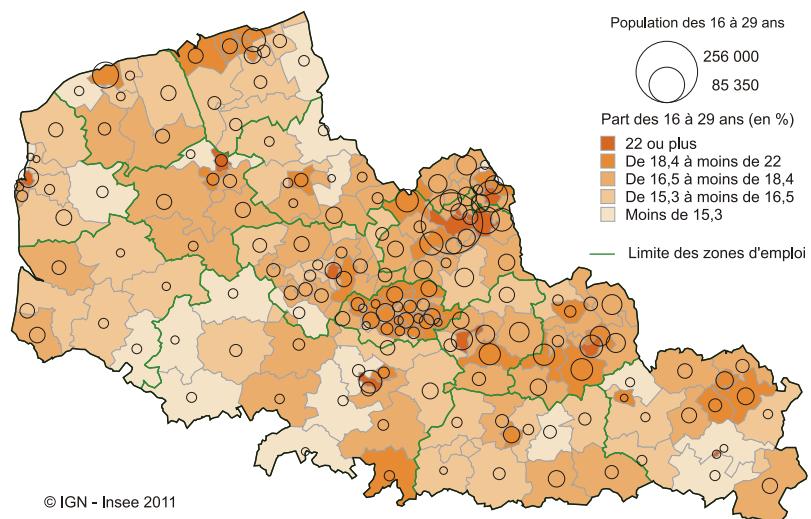
Avec 19,5 % de jeunes âgés de 16 à 29 ans contre 17,7 % sur le territoire national, la région Nord-Pas-de-Calais est une des plus jeunes de France. La localisation des jeunes est très hétérogène sur le territoire régional et leur part varie sur une échelle allant de 12,9 % dans le canton d'Auxi-le-Château à 36,3 % dans celui de Lille. Cette disparité s'explique en partie par les évolutions qui caractérisent cette population, qui, en 15 ans va passer de l'adolescence à la vie d'adulte et s'accompagnent de profonds bouleversements dans leur mode de cohabitation. Ainsi, les lycéens, vivent en très grande majorité chez leurs parents et résident plus souvent dans des territoires résidentiels en périphérie des villes-centres. Puis, en vieillissant, ils sont amenés à quitter le domicile parental pour diverses raisons. Ils ont alors le choix de s'installer seuls, avec leur conjoint ou leur famille, ou avec d'autres personnes sans lien familial. Les étudiants sont davantage concentrés dans les villes-centres universitaires. Les jeunes actifs sont surtout présents dans les pôles urbains. Des caractéristiques régionales sont à souligner comme la prise d'autonomie plus tardive que la moyenne nationale, les difficultés de logement de ces jeunes ou encore une parentalité plus précoce. Ainsi, 17 % des 16 à 29 ans ont la responsabilité d'un ou plusieurs enfants, soit trois points de plus qu'en métropole.

Les 16 à 29 ans, une population en mouvement



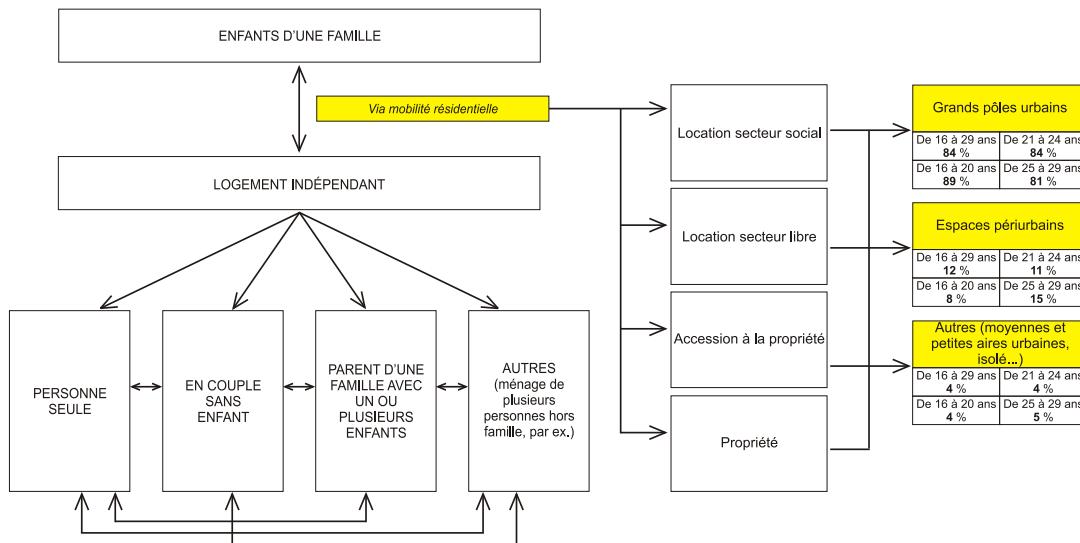
Avec plus de 780 000 personnes, les 16 à 29 ans représentent 19,5 % de la population du Nord-Pas-de-Calais contre 17,7 % en France métropolitaine. Leur répartition au sein du territoire régional est très hétérogène puisque leur poids dans l'ensemble des habitants d'un canton varie de 12,9 % dans le canton d'Auxi-le-Château à 36,3 % dans celui de Lille (**carte 1**). D'une manière générale, les 16 à 29 ans sont surreprésentés dans les villes-centres et principalement Lille, Arras, Valenciennes, Douai, Béthune, Saint-Omer et plus rares dans les espaces ruraux (frontière picarde hors Cambrésis, arrière-pays du littoral...) ou périurbains (zones d'emploi de Flandre-Lys ou de Béthune...).

Carte 1 : Part des jeunes de 16 à 29 ans dans la population des cantons du Nord-Pas-de-Calais en 2007



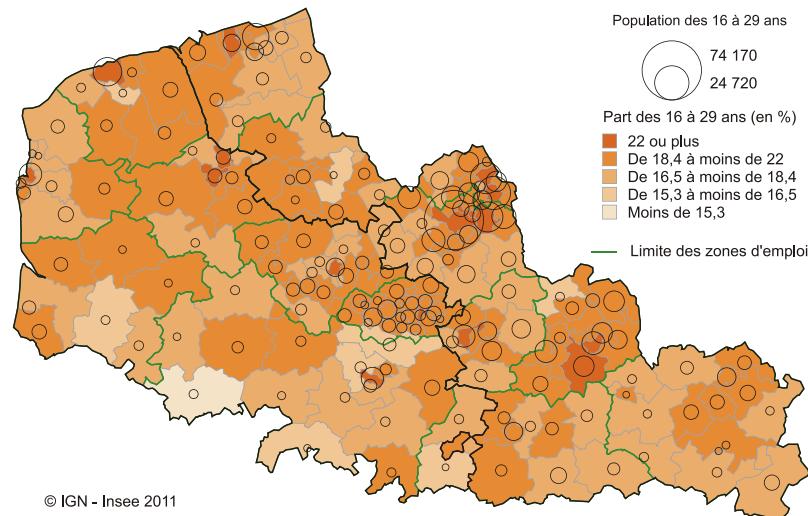
Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

Les 16 à 29 ans, une population en mouvement



Depuis 1999, la part des 16 à 29 ans a baissé, passant de 20,7 % de la population régionale à 19,5 %. Cette baisse se constate sur quasiment tout le territoire et par conséquent la répartition spatiale de cette population a globalement peu évolué (**carte 2**). Lille fait partie des rares espaces où le poids des 16 à 29 ans a progressé, mais de façon très modérée (+ 1). À l'inverse, dans les cantons de Boulogne-sur-Mer-Nord-Ouest ou d'Audruicq, entre Dunkerque et Calais, cette part a chuté de cinq points.

Carte 2 : Part des jeunes de 16 à 29 ans dans la population des cantons du Nord-Pas-de-Calais en 1999



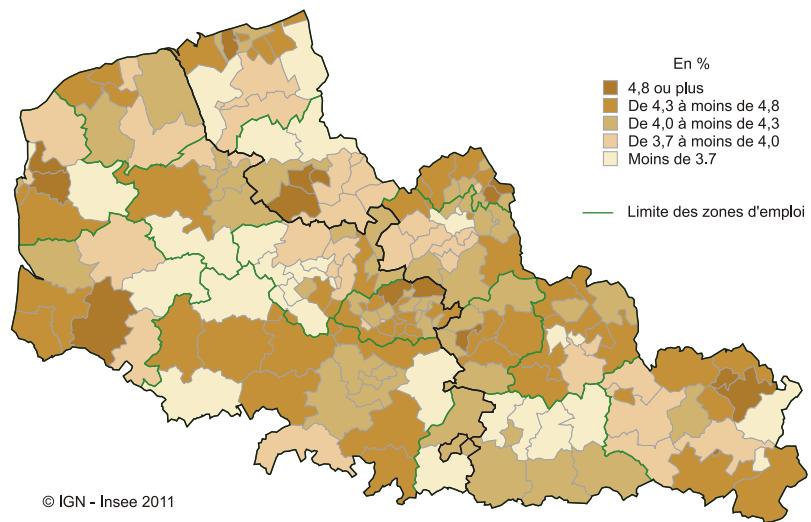
Source : recensement de la population 1999, exploitation complémentaire (Insee).

Un rapprochement des centres-villes au moment du départ du domicile parental

Derrière cette structuration globale du territoire se cachent de grandes disparités entre des sous-populations parmi la population jeune. Les lycéens se distinguent nettement du reste des 16 à 29 ans par le fait qu'ils vivent en très grande majorité chez leurs parents. Ils résident donc relativement fréquemment dans les territoires résidentiels en périphérie des villes-centres (**carte 3**), territoires où le reste des 16 à 29 ans est peu localisé. À l'inverse, comme les familles sont relativement peu fréquentes dans les villes-centres, les lycéens sont, eux aussi, sous-représentés sur ces territoires. Ce déséquilibre entre ville-centre et banlieues est particulièrement fort pour Lille mais se retrouve dans une moindre mesure sur Valenciennes, Béthune, Boulogne-sur-Mer.

Les villes-centres de Douai, Lens, Dunkerque et Calais présentent tout de même une part de lycéens assez forte. Par effet de génération, la part des lycéens dans la population totale a baissé de 0,9 point depuis 1999 (4,2 % après 5,0 %).

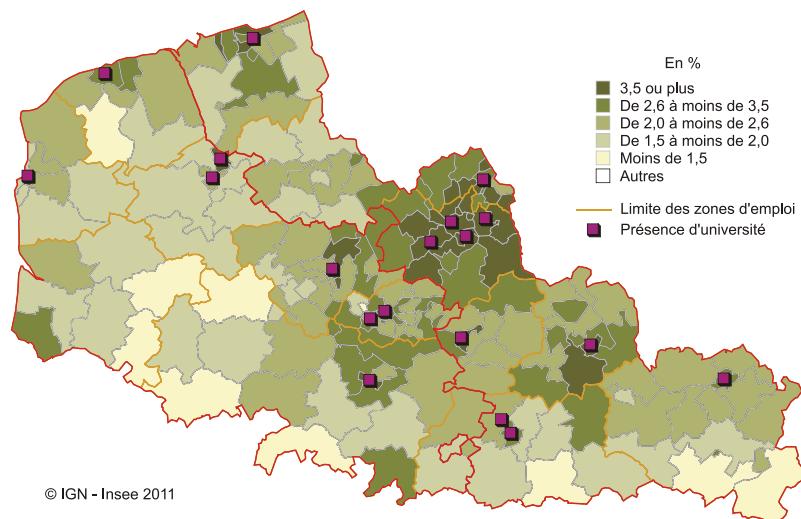
Carte 3 : Part des lycéens dans la population des cantons du Nord-Pas-de-Calais en 2007



Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

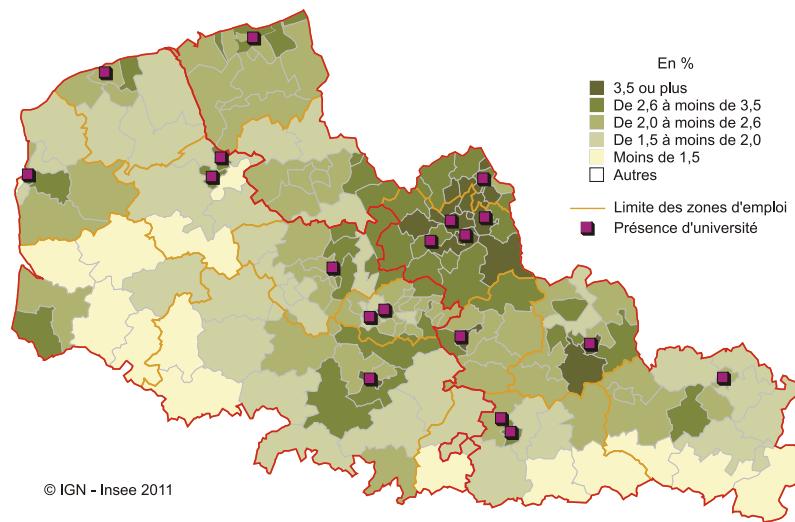
Passé le baccalauréat, la décohabitation du domicile parental est plus fréquente. Les étudiants, à la différence des lycéens, sont très concentrés dans les villes-centres universitaires (**carte 4**) et beaucoup moins dans les espaces résidentiels périphériques à l'exception de ceux de Lille : en effet tous les jeunes originaires de la grande banlieue lilloise peuvent suivre leurs études à Lille ou Villeneuve-d'Ascq tout en continuant à résider chez leurs parents. Depuis 1999 (**carte 5**), la part des étudiants dans la population a progressé passant de 3,5 % à 3,8 %. Cette hausse se matérialise particulièrement dans l'ensemble de la métropole lilloise et autour des autres pôles universitaires (Valenciennes, Béthune, Calais, Dunkerque).

Carte 4 : Part des étudiants dans la population des cantons du Nord-Pas-de-Calais en 2007



Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

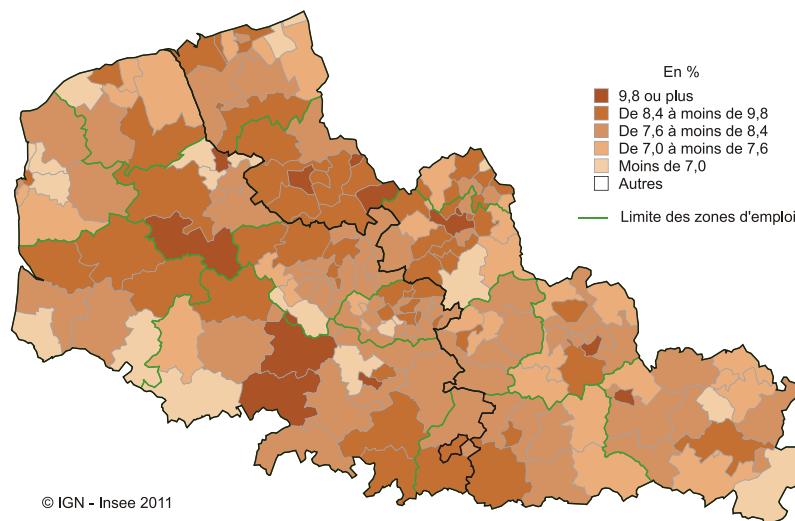
Carte 5 : Part des étudiants dans la population des cantons du Nord-Pas-de-Calais en 1999



Source : recensement de la population 1999 - exploitation complémentaire (Insee).

Les jeunes actifs sont aussi surreprésentés dans les pôles urbains (**carte 6**) mais à la différence des étudiants beaucoup moins présents dans les espaces périurbains, notamment de la banlieue lilloise : en effet quasiment tous ont décohabité du domicile parental et ils sont en général trop jeunes pour partir résider seuls ou en famille dans ces espaces.

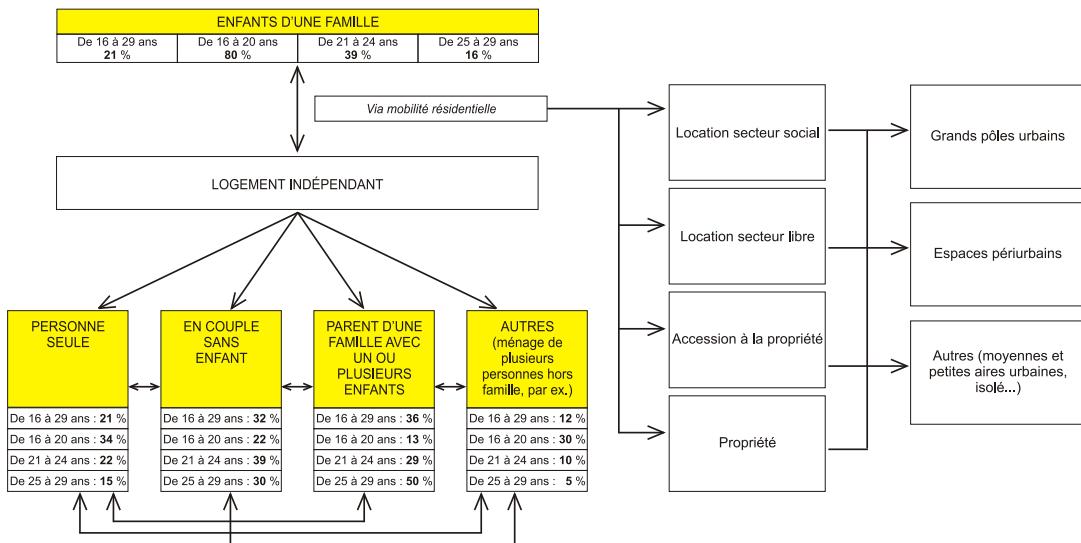
Carte 6 : Part des actifs de moins de 29 ans dans la population des cantons du Nord-Pas-de-Calais en 2007



Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

Cette succession de cartes illustre une caractéristique importante de la population jeune : la mobilité. Formation, emploi, revenus, structures familiales... la plupart des aspects de la vie d'une personne sont amenés à changer durant cette période. Ces mobilités sous toutes leurs formes servent à leur tour de moteur à la mobilité résidentielle comme en témoigne les différences de localisation à l'intérieur de la tranche d'âge des 16 à 29 ans.

Les 16 à 29 ans, une population en mouvement



Des structures familiales qui évoluent avec l'âge

La tranche des âges s'étalant de 16 à 29 ans est témoin de profonds bouleversements dans le mode de cohabitation des personnes. Les plus jeunes vivent généralement chez leurs parents. Puis, en vieillissant, ils sont amenés à quitter le domicile parental pour diverses raisons : la poursuite des études, l'entrée dans la vie active ou encore la mise en couple. Ils ont alors le choix de s'installer seuls, avec leur conjoint ou leur famille, ou avec d'autres personnes sans lien familial (**schéma**).

Les jeunes Nordistes vivent souvent au sein d'une famille

En 2007, 50 % des jeunes Nordistes de 16 à 29 ans vivent chez leurs parents contre 45 % en France (**tableau 1**). Cet écart s'explique en partie par la proportion plus importante des classes d'âges les plus jeunes dans la région (60 % des jeunes régionaux ont moins de 24 ans contre 58 % en moyenne nationale). Cependant, l'écart positif s'observe tout au long de la tranche d'âge et l'explication tient donc aussi à d'autres facteurs. Notamment, le maillage plus dense des pôles d'enseignement supérieur permet davantage à ces jeunes de poursuivre leurs études en restant vivre chez leurs parents. En Nord-Pas-de-Calais, 76 % des élèves ou étudiants de 16 à 29 ans vivent chez leurs parents pour une moyenne française de 71 %. On observe ainsi une forte proportion de jeunes qui habitent le logement de leurs parents aux périphéries des grandes agglomérations régionales, à l'instar des métropoles lilloise et arrageoise, de Valenciennes et Douai, des trois ports littoraux. Dans les villes-centres qui accueillent nombre d'étudiants extérieurs et en milieu rural où l'offre d'enseignement supérieur est restreinte, cette proportion descend à des niveaux très faibles. Une autre explication pourrait venir du facteur chômage.

Tableau 1 : Répartition des jeunes de 16 à 29 ans selon le mode de cohabitation en 2007

	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine	Unité : %
Enfants d'une famille	49,7	45,2	
Adultes d'une famille avec un ou plusieurs enfants	17,1	14,0	
Adultes d'un couple sans enfant	15,0	16,0	
Personnes vivant seules	9,9	13,8	
Autres	8,4	11,0	
Total	100,0	100,0	

Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

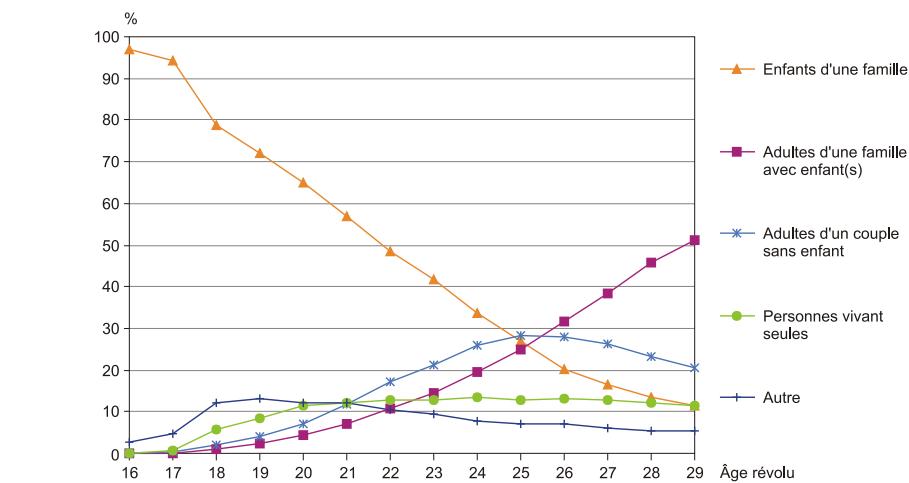
Le taux de chômage des jeunes est plus élevé dans la région qu'en moyenne nationale. Or, les personnes au chômage cohabitent plus fréquemment et plus longtemps avec leurs parents que les autres.

Les jeunes Nordistes sont plus souvent membres d'une famille que la moyenne nationale, qu'ils soient enfants d'une famille ou eux-mêmes parents d'une famille avec enfants. En 2007, la part de 16 à 29 ans seuls ou en ménages de plusieurs personnes sans lien familial est notamment plus faible en Nord-Pas-de-Calais qu'en France. Quant les jeunes Nordistes quittent le domicile parental, c'est généralement pour s'installer en couple ou en famille. Par ailleurs, la mise en couple est probablement plus vite suivie d'une naissance qu'ailleurs : la part de jeunes parents est plus élevée que celle de couples sans enfants, contrairement à la tendance observée en métropole.

Une prise d'autonomie plus tardive que la moyenne ...

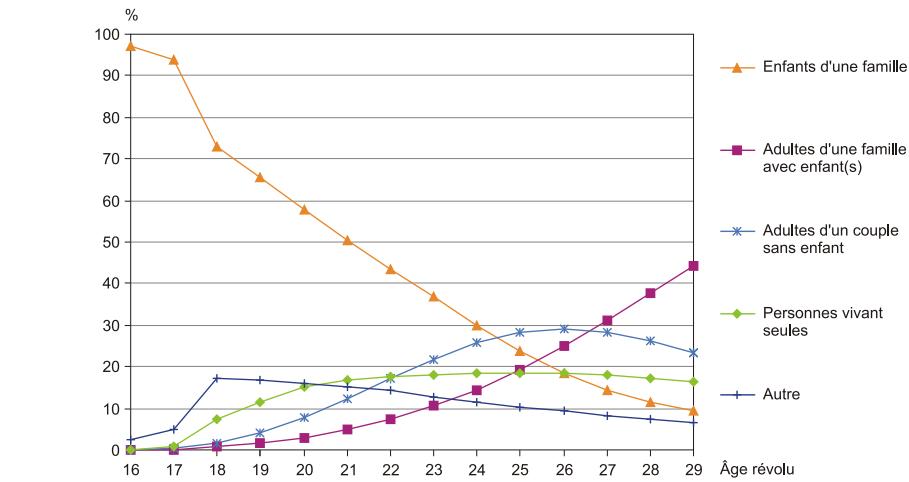
La décohabitation des jeunes avec leurs parents, symbolisant leur prise d'autonomie, est légèrement plus précoce en moyenne nationale qu'en région : les enfants d'une famille deviennent minoritaires à partir de 22 ans en Nord-Pas-de-Calais et à partir de 21 ans en France (**graphiques 1 et 2**). Dans la région, il semble que le basculement des modes de cohabitation s'opère autour des 25 ans. À cet âge, les proportions de jeunes étant enfants d'une famille, en couple sans enfant et en couple avec enfants atteignent un niveau équivalent.

Graphique 1 : Progression du mode de cohabitation des jeunes selon l'âge en Nord-Pas-de-Calais en 2007



Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

Graphique 2 : Progression du mode de cohabitation des jeunes selon l'âge en France métropolitaine en 2007

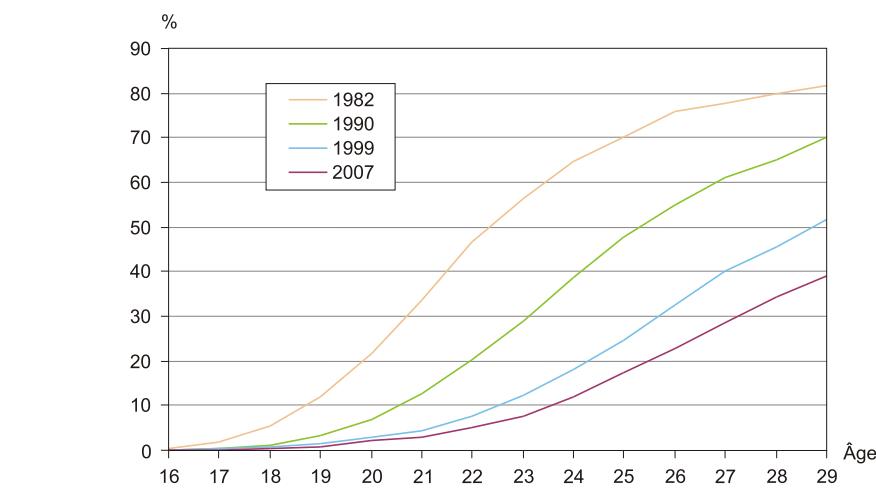


Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

L'enchaînement des modes de cohabitation paraît aussi plus resserré qu'ailleurs : moins d'un an plus tard, les jeunes étant parents d'une famille avec un ou plusieurs enfants sont plus nombreux que ceux en couple sans enfant. En moyenne en métropole, il faut attendre les 27 ans pour observer ce phénomène. Ainsi, les jeunes du Nord-Pas-de-Calais quittent plus tardivement le domicile parental ; quand ils se mettent en couple, ils fondent alors assez rapidement une famille.

En 2007, le mariage attire 11,6 % des jeunes Nordistes âgés de 16 à 29 ans, soit un point de plus que le taux national. Si l'écart est nul jusque 23 ans, il s'amplifie au-delà : à 29 ans, les jeunes du Nord-Pas-de-Calais sont 39 % à être mariés, contre 33,6 % en France. Partout, le lien marital perd de l'importance au fil des années : dans la région, 43 % des jeunes étaient mariés en 1982. Non seulement le mariage est confronté à une désaffection, mais il se pratique aussi plus tardivement qu'auparavant (**graphique 3**). Si les personnes les plus diplômées se marient plus tard que les autres, in fine, elles se marient plus que la moyenne. Ainsi en 2007, à 29 ans, 42 % des jeunes diplômés du supérieur sont mariés contre 39 % en moyenne.

Graphique 3 : Évolution de la part de personnes mariées parmi les jeunes de 16 à 29 ans en Nord-Pas-de-Calais

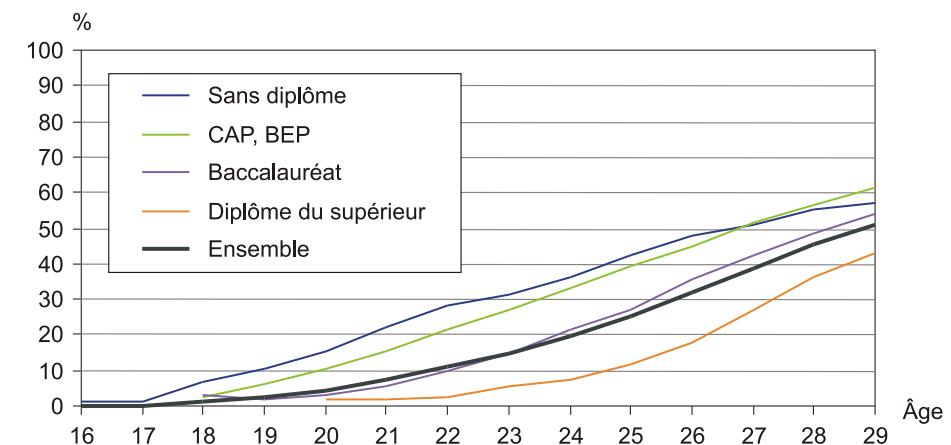


Source : recensements de la population de 1982 à 2007, exploitations complémentaires (Insee).

...mais une parentalité plus précoce

Quel que soit leur âge, les jeunes Nordistes sont plus souvent parents que la moyenne nationale : 17 % des 16 à 29 ans ont la responsabilité d'un ou plusieurs enfants, soit trois points de plus qu'en métropole (**tableau 1**). En Nord-Pas-de-Calais, c'est autour des 29 ans que le nombre de jeunes parents dépasse le nombre de jeunes sans enfant. Il faut attendre quelques années de plus en moyenne française pour que les parents soient majoritaires dans la population. Les 16 à 29 ans non diplômés ou possédant une qualification de moindre niveau sont plus souvent parents que les autres et le deviennent plus jeunes (**graphique 4**). Dans la région, 32 % des jeunes sans diplôme et 34 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP ont des enfants. La poursuite d'études supérieures freine au contraire la parentalité puisque seuls 21 % des jeunes diplômés du supérieur ont des enfants. Chez ces personnes, la parentalité survient également de manière plus tardive.

Graphique 4 : Part de personnes ayant un ou plusieurs enfants parmi les jeunes de 16 à 29 ans en Nord-Pas-de-Calais en 2007



Champ : population des 16 à 29 ans ayant terminé leurs études (avec un effectif minimum de 500)

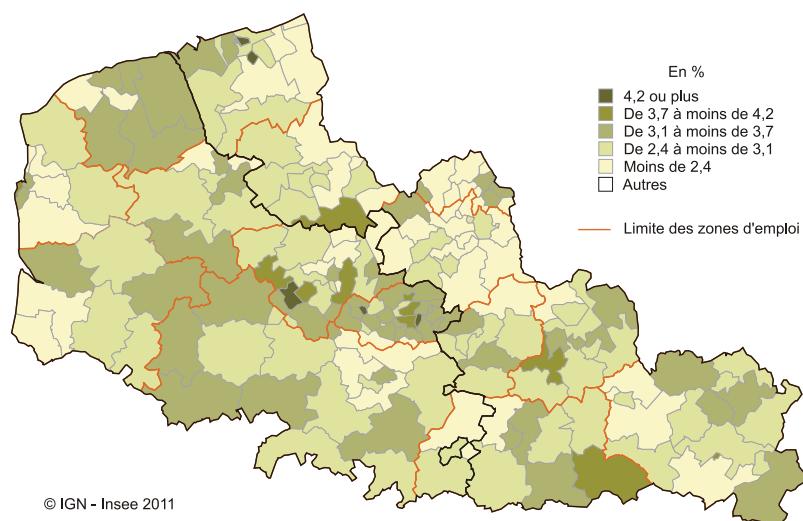
Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

Le choix du lieu de vie est lié à la poursuite d'études et au marché de l'immobilier

À cet égard, il n'est donc pas surprenant d'observer des proportions basses de jeunes parents aux abords des principaux pôles d'enseignement supérieur tels que Lille, Arras, Valenciennes, Boulogne-sur-Mer (**carte 7**). Cependant, la part de jeunes parents s'avère aussi élevée dans d'autres zones pourvues en universités comme aux alentours de Lens, Cambrai, Saint-Omer ou Calais. Dans ces territoires, cela reflète davantage la moindre qualification des jeunes qui fondent rapidement une famille.

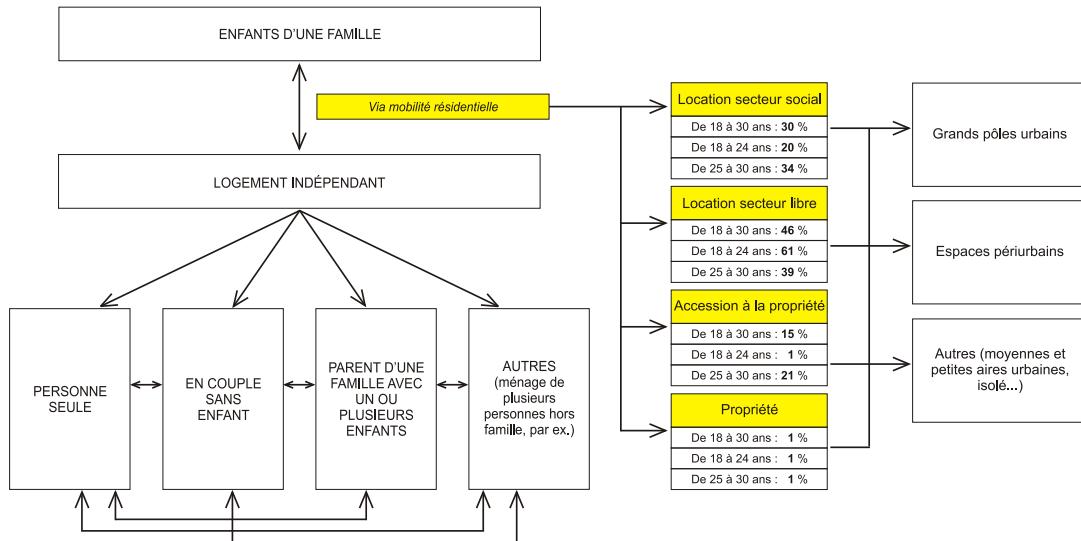
Toutefois, il convient de ne pas restreindre cette localisation des jeunes parents au seul facteur du diplôme. La naissance d'un enfant implique souvent une modification des besoins en logement et services. Ainsi, avec une famille qui s'agrandit, les jeunes parents cherchent des habitations plus spacieuses, tout en étant confrontés à des contraintes budgétaires. Ces jeunes s'orientent alors naturellement vers des zones où les coûts de l'immobilier sont les moins élevés, à l'exemple des territoires ruraux ou de certains espaces de l'ex-Bassin minier. Dans ces zones, les faibles prix du foncier sont d'ailleurs souvent intimement liés à la prégnance des difficultés socio-économiques, ce qui contribue à l'ancre des populations.

Carte 7 : Part des personnes de moins de 29 ans vivant en couple avec un ou plusieurs enfants dans la population des cantons du Nord-Pas-de-Calais en 2007



Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

Les 16 à 29 ans, une population en mouvement



Un accès aux logements en secteur social de plus en plus rare

Avant 20 ans, la grande majorité des jeunes résident toujours dans le domicile parental. Passé cet âge, la décohabitation est plus fréquente et commence alors à se poser les problématiques autour des difficultés de logement de ces jeunes.

Globalement, les 20 à 29 ans se distinguent des autres ménages en termes de logement tout d'abord par leur statut d'occupation (**graphique 5**). Les propriétaires ou propriétaires accédants étant encore très rares, l'immense majorité de ces jeunes sont donc locataires, principalement en secteur libre (54 % contre 21 % pour les trentenaires). La location en secteur social est moins fréquente (29 %) et surtout ne diminue pas entre les 20 à 29 ans et les 30 à 39 ans. En effet, depuis le début des années 1990, la part du secteur libre chez les jeunes a fortement augmenté au détriment du secteur social (**tableau 2**). Pour le secteur social, la principale difficulté tient aux centres-villes (**graphique 6**) puisque pour les banlieues leur poids a légèrement progressé en quinze ans. Du fait de la hausse des prix de l'immobilier à l'achat, l'accès à la propriété a été retardé et la part de propriétaires accédant chez les moins de 30 ans a diminué (14,7 % après 17,1 %).

Graphique 5 : Évolution du statut d'occupation selon les différentes tranches d'âge en Nord-Pas-de-Calais en 2006



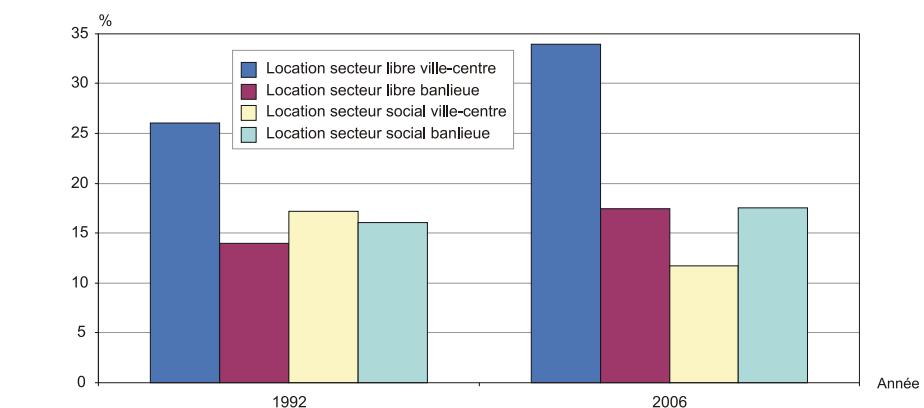
Source : enquête logement 2006 (Insee).

Tableau 2 : Statut d'occupation des ménages de 18 à 30 ans en Nord-Pas-de-Calais, en 1992 et 2006

Statut d'occupation et secteur du logement	1992	2006				Unité : %
	Ménages de 18 à 30 ans	Ménages de 18 à 30 ans	Ménages de 18 à 24 ans	Ménages de 25 à 30 ans	Ensemble des ménages	
Propriétaire non accédant	2,1	1,3	1,3	1,2	35,8	
Accédant à la propriété	17,1	14,7	1,4	21,4	20,1	
Propriétaire	19,2	16	2,7	22,6	55,9	
Locataire d'un logement du secteur social	33,1	29,6	20,4	34,3	22	
Locataire d'un logement du secteur libre	37,1	45,7	60,7	38,2	16,4	
Locataire d'un logement loué vide	70,2	75,3	81,1	72,5	38,4	
Autre locataire (logé en meublé, hôtel, garni), sous-locataire ou fermier, métayer	5,2	6,1	12,7	2,8	1,7	
Logé gratuitement	5,4	2,6	3,5	2,1	4,0	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquêtes logement 1992 et 2006 (Insee).

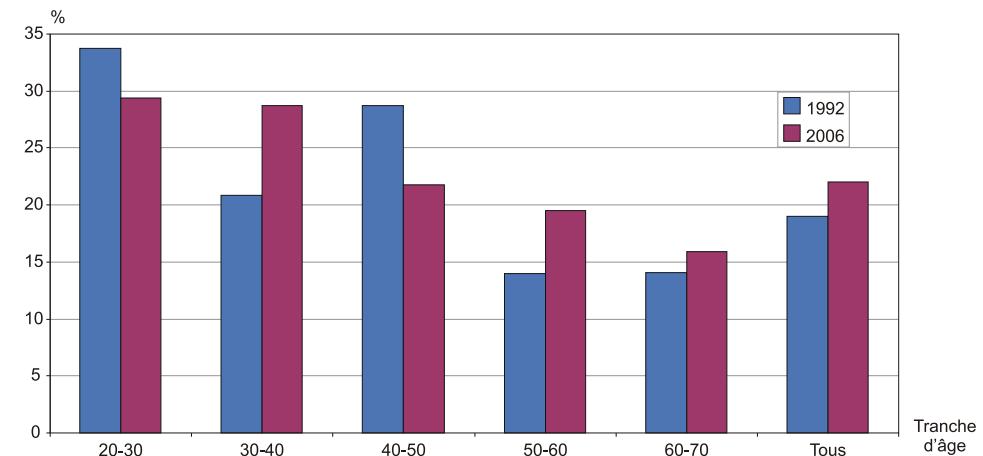
Graphique 6 : Poids des principaux types d'occupation chez les ménages du Nord-Pas-de-Calais entre 20 et 30 ans en 1992 et en 2006



Source : enquêtes logement 1992 et 2006 (Insee).

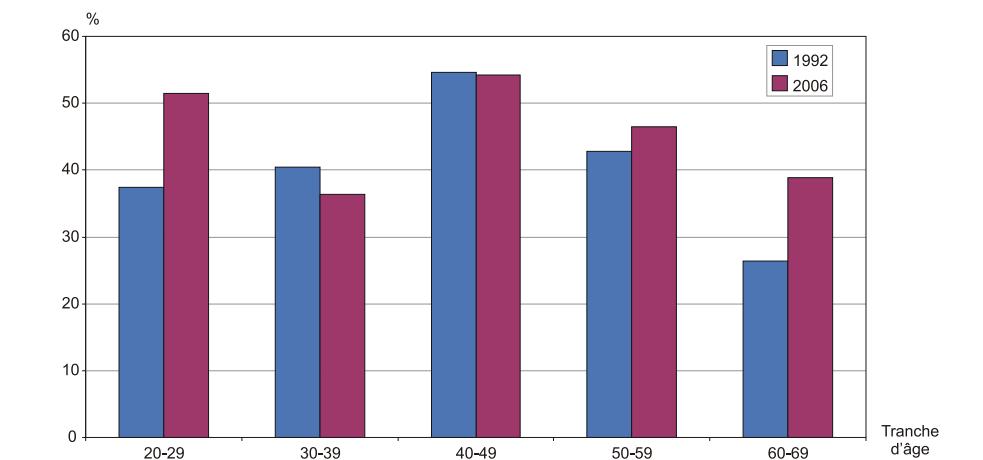
Le recul de la part des jeunes dans le secteur social ne s'explique pourtant pas par une diminution de l'offre globale de ce type de logement. En effet, les logements sociaux représentent 22 % du parc en 2006 contre 19 % en 1999. C'est plutôt la faible mobilité au sein du parc social qui serait en cause. En effet, la part des 30 à 39 ans a fortement progressé entre 1992 et 2006 (graphique 7) : jusqu'au début des années 1990 le logement social était souvent transitoire avant l'accès à la propriété ou la location en secteur libre. Depuis, il semble que ce caractère transitoire se soit estompé, que les jeunes entrés dans le secteur social le quittent beaucoup moins. Par conséquent, peu de logements en secteur social se libèrent pour les moins de 30 ans d'où une baisse de la part des jeunes dans ce statut d'occupation. L'accès aux logements sociaux étant plus rare pour les jeunes, ceux qui y accèdent sont donc ceux présentant les plus fortes difficultés financières (graphique 8). Ainsi, quand des ménages voient leur niveau de vie augmenter et quittent le secteur social, la part des ménages à bas revenus dans le parc social augmente mécaniquement (par exemple les 30 à 39 ans en 1992 avec les 40 à 49 ans en 2006 qui correspondent à peu près à la même génération). Cependant, la part des ménages à bas revenus dans le parc social a très peu évolué entre les 20 à 29 ans de 1992 et les 30 à 39 ans de 2006 illustrant donc en partie la difficulté qu'a eu cette génération à accéder au secteur libre ou à la propriété et leur maintien plus fréquent dans le parc social.

Graphique 7 : Proportion de locataires en logement social selon l'âge



Source : enquêtes logement 1992 et 2006 (Insee).

Graphique 8 : Part des ménages à bas revenus parmi les locataires de logements sociaux selon l'âge de la personne de référence



Source : enquêtes logement 1992 et 2006 (Insee).

Des difficultés à se loger convenablement qui accentuent la mobilité

Par conséquent, nombre de jeunes aux revenus modestes doivent se tourner vers la location en secteur libre où les loyers sont bien plus élevés et en forte augmentation. Ainsi, le taux d'effort des jeunes passe de 14 % en 1992 à 19 % en 2006 (**tableau 3**). Pour se prémunir de ces loyers élevés, ils choisissent des logements plus petits ou en moins bon état. Leurs conditions de vie sont donc bien moins bonnes que l'ensemble de la population comme en témoignent un surpeuplement plus fréquent (22 % contre 7 % en moyenne) ou une moindre satisfaction vis-à-vis de leur logement : 18,8 % des jeunes ne sont pas satisfaits de leur logement contre 13,7 %.

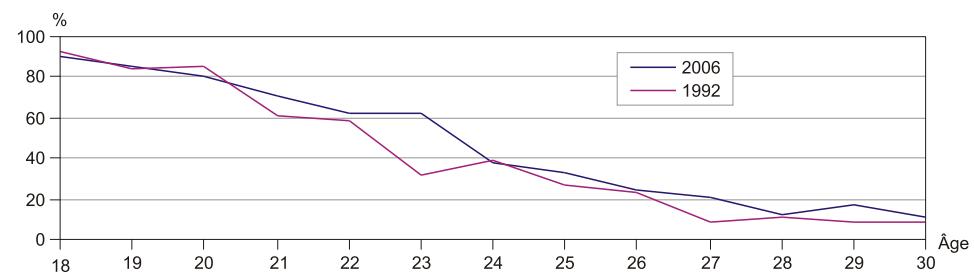
Face à ces problèmes, deux phénomènes sont observés : tout d'abord un retard de la décohabitation du domicile parental. En 1992, la baisse la plus importante de la part des jeunes vivant chez leur parent survenait à 22 ans (**graphique 9**). En 2006, la propension des jeunes à rester au domicile parental et à profiter de la gratuité du logement s'est accrue. C'est un an plus tard, à 23 ans, que le phénomène de décohabitation se fait le plus sentir. L'allongement des études et la hausse du chômage participent également à ce retard. Autre conséquence : une importante mobilité résidentielle. En 2006, 83,5 % des jeunes ont déménagé dans les quatre dernières années contre 30,1 % en moyenne. Les jeunes, peu satisfaits de leur logement, pressés financièrement et voyant également leurs structures familiales évoluer ou ayant besoin de se déplacer pour leurs études ou trouver un emploi sont la population la plus mobile.

Tableau 3 : Évolution des taux d'effort des ménages de 18 à 30 ans entre 1992 et 2006 en Nord-Pas-de-Calais

Statut d'occupation et secteur du logement	1992		2006		Évolution 1992-2006 (en points)		Unités : %, point
	Ménages de 18 à 30 ans	Ensemble des ménages	Ménages de 18 à 30 ans	Ensemble des ménages	Ménages de 18 à 30 ans	Ensemble des ménages	
Propriétaire non accédant, logé gratuitement, fermier ou métayer	0,0	0,0	0,0	0,0	X	X	
Accédant à la propriété	19,4	16,1	24,0	18,1	+4,6	+2,0	
Locataire d'un logement du secteur social	11,2	11,3	11,4	12,8	+0,2	+1,5	
Locataire d'un logement du secteur libre	15,3	14,2	22,2	19,5	+6,9	+5,3	
Autre locataire (logé en meublé, hôtel, garni) ou sous-locataire	26,8	23,5	21,2	15,5	-5,6	-8,0	
Taux d'effort moyen (hors taux d'effort nuls)	16,0	15,0	20,8	17,6	+4,8	+2,6	
Taux d'effort moyen	14,4	9,3	18,9	9,6	+4,5	+0,3	

Source : enquêtes logement 1992 et 2006 (Insee).

Graphique 9 : Part des personnes de 18 à 30 ans vivant chez leurs parents en Nord-Pas-de-Calais, en 1992 et 2006 (en %)



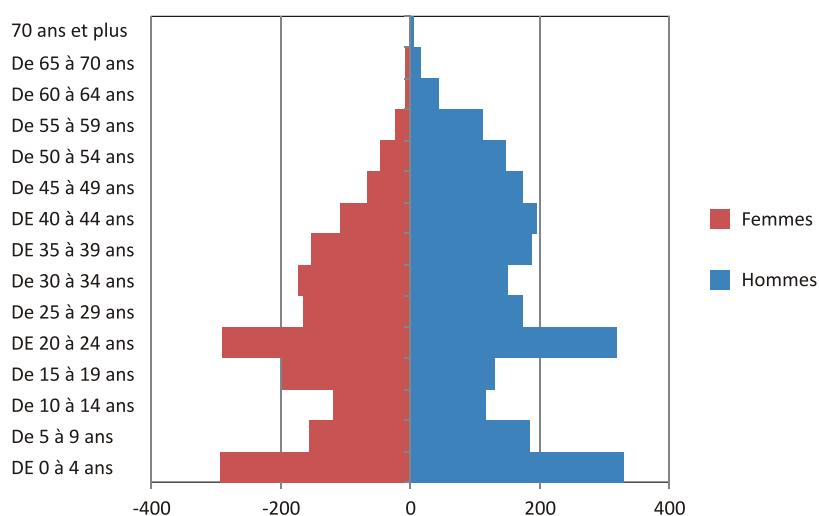
Source : enquêtes logement 1992 et 2006 (Insee).

Encadré : Une forte proportion de jeunes dans les structures sociales

L'enquête Établissements Sociaux (ES) est réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) auprès des gestionnaires de structures sociales pour personnes en difficulté sociale. Cette enquête exhaustive réalisée tous les quatre ans permet de dresser un bilan de l'activité des dites structures, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y ont accueillies. Ces informations constituent un outil précieux d'aide à la planification des places dans les structures médico-sociales par l'État, les collectivités locales, les structures gestionnaires, en décrivant, au moins quantitativement, les moyens mis en oeuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge.

L'exploitation des résultats relatifs à la région Nord-Pas-de-Calais de l'enquête Établissements Sociaux de 2008 apporte des éclairages intéressants sur les phénomènes d'errance chez les jeunes. Le fait majeur est la proportion élevée de ceux-ci dans les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale comme les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), les maisons relais, les établissements d'accueil mère enfant... En effet, 41% des adultes accueillis ont entre 18 et 29 ans. Cette proportion a tendance à augmenter : elle était de 39 % en 2004. Si l'on considère les tranches d'âge quinquennales, la pyramide des âges des personnes accueillies fait ressortir une nette prépondérance des 20-24 ans.

Graphique 10 : Pyramide des âges des personnes accueillies dans les structures pour adultes et familles en difficulté au 15 décembre 2008 dans le Nord-Pas-de-Calais



Source : DRJSCS Nord-Pas-de-Calais – Enquête ES 2008 – Exploitation CRESGE.

55 % des personnes hébergées âgées entre 18 et 29 ans sont des personnes seules. Les ruptures familiales ou conjugales constituent le motif premier du recours aux centres d'hébergement : 31 % des personnes accueillies invoquent ce motif, mais parmi les 33,2 % de personnes déclarant venir de la rue ou d'un autre centre d'hébergement, les ruptures familiales ou conjugales peuvent être, dans certains cas, également à l'origine de l'errance. Pour 10,3 % des personnes accueillies, c'est la perte du logement ou le mal logement (surpeuplement, insalubrité) qui sont invoqués comme motifs d'entrée en centre d'hébergement.

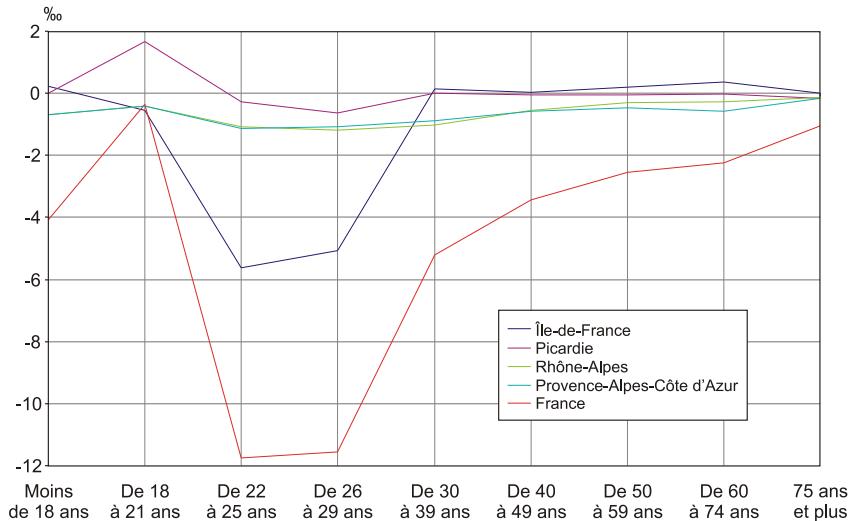
Seulement 15,7 % des jeunes hébergés ont un emploi, y compris en contrat aidé ou en activité d'insertion par l'économie ; 11,7 % des jeunes hébergés sont en formation ; 46,4 % des jeunes déclarent être au chômage et 11,4 % dans l'impossibilité de travailler pour des raisons administratives ou de santé.

Pour la moitié des jeunes sortis au cours de l'année 2008, la durée d'hébergement a été inférieure à deux mois. Ces durées courtes d'hébergement peuvent révéler une capacité à trouver rapidement une solution de logement, mais peuvent également être révélatrices d'instabilité. Les destinations à la sortie apportent une indication : 34,8 % des jeunes hébergés accèdent à un logement (avec une variété de statuts) ; 28,5 % sont hébergés par la famille ou des amis ; 22,5 % poursuivent un parcours dans un autre centre d'hébergement.

La région est fortement déficitaire chez les jeunes actifs

Cette forte mobilité de la population jeune se vérifie tant en interne au Nord-Pas-de-Calais qu'avec les autres régions françaises. En externe, elle est la tranche d'âge la plus mobile et qui contribue le plus au déficit migratoire (**graphique 11**). En réalité, ce solde négatif s'explique uniquement par les 22 ans et plus : la région perd de nombreux jeunes actifs principalement pour l'Île-de-France. Pour les 18 à 21 ans, le solde est proche de l'équilibre : la région est bénéficiaire dans ses échanges avec la Picardie, Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie et déficitaire avec l'Île-de-France et les régions du sud.

Graphique 11 : Taux annuels de migration nette du Nord-Pas-de-Calais avec les autres régions de France métropolitaine par âge



Note de lecture : Pour les habitants du Nord-Pas-de-Calais de 22 à 25 ans, le taux annuel de migration nette entre 2001 et 2006 est de -11,8 %. Il peut être décomposé de manière additive selon la région d'échange : -5,6 % pour l'Île-de-France, -1,1 % pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, -0,3 % pour la Picardie. Le solde (-3,6 %) correspond au taux constaté avec l'ensemble des autres régions de France métropolitaine. Ces taux prennent pour référence la population du Nord-Pas-de-Calais et ne disent donc rien de la propension d'une région à attirer des Nordistes. Une grande partie des écarts entre régions sont en effet dus à la taille de la population de la région d'échange.

Source : recensement de la population de 2006, exploitation complémentaire (Insee).

Cette apparente forte mobilité des jeunes Nordistes est cependant à nuancer. Parmi les 670 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans qui habitent la région Nord-Pas-de-Calais en 2006, 61 % résident dans la même commune qu'en 2001, proportion plus importante qu'en métropole (55 %). Seuls 6 % des jeunes Nordistes résidaient dans une autre région en 2001, proportion la plus faible de métropole où la moyenne s'établit à 13 %. Les migrations à l'intérieur de la région sont à l'inverse plus nombreuses qu'en moyenne nationale puisque 31 % des jeunes ont déménagé au sein du Nord-Pas-de-Calais contre 29 % pour l'ensemble des régions françaises.

La métropole lilloise tour à tour attractive puis très déficitaire

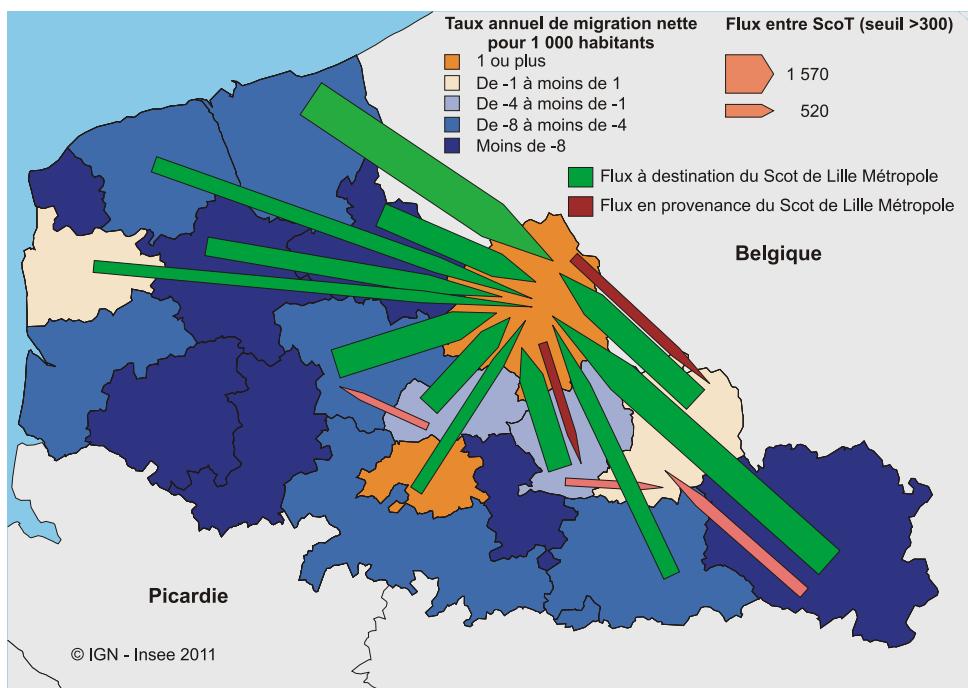
Comme dans les échanges avec l'extérieur, les flux internes sont marqués par un retournement au cours de la tranche d'âge de 18 à 29 ans. Entre 18 et 21 ans, on constate une très forte attractivité de Lille (**carte 8**) et dans une moindre mesure des autres pôles universitaires régionaux : Arras, Valenciennes, Boulogne.

Puis, ces flux s'inversent progressivement avec des départs de Lille pour des territoires limitrophes (**carte 9**), plus résidentiels, où les coûts de logement sont moins élevés que dans la métropole (Béthunois, Lens-Hénin, Douaisis). Si Lille reste bénéficiaire sur l'ensemble des 22 à 29 ans, ce territoire est en réalité déficitaire à partir de 24 ans. Les territoires bénéficiaires sont principalement l'Arrageois, Béthune, Cambrai, Berck et la Terre des deux Caps.

Ce renversement illustre la double logique dans les migrations résidentielles : une partie des flux sont en lien avec l'emploi ou les études tandis qu'une autre part d'entre elles sont des mobilités de type résidentielles où l'on privilégie la recherche d'un cadre de vie. Avant 22 ans,

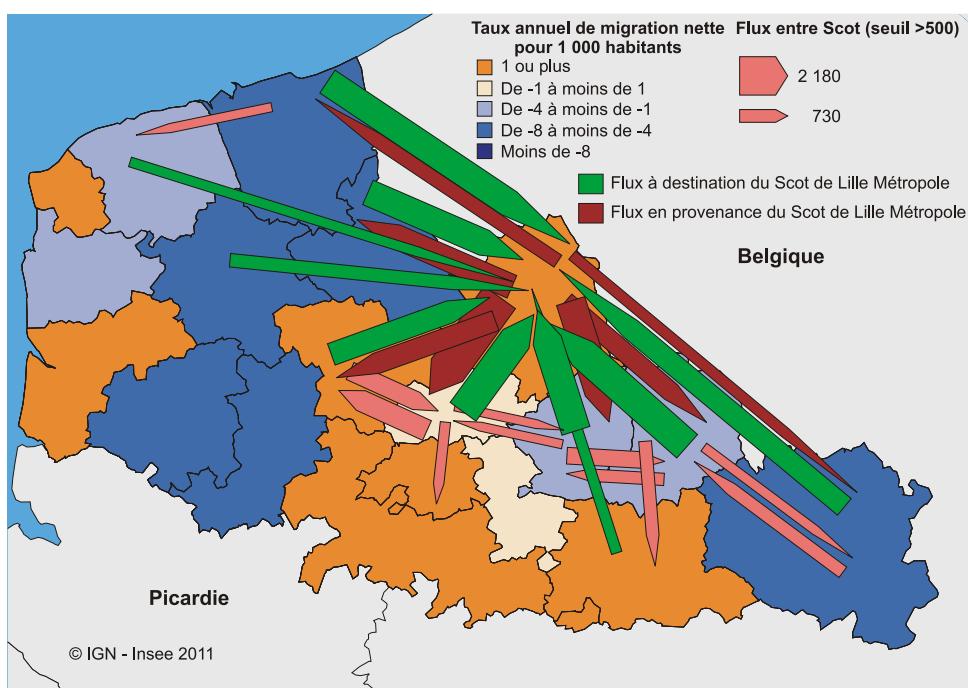
les principaux flux suivent la première logique. Après 30 ans, la seconde logique est très majoritaire. La tranche d'âge entre 22 et 30 ans est une période de transition : Lille continue à attirer les étudiants les plus âgés et les jeunes actifs notamment célibataires ou en couple sans enfant mais commence à perdre ceux qui fondent des familles.

Carte 8 : Taux annuel de migration nette intérieur à la région de la population âgée de 18 à 21 ans des Scot du Nord-Pas-de-Calais



Source : recensement de la population 2006, exploitation complémentaire (Insee).

Carte 9 : Taux annuel de migration nette intérieur à la région de la population âgée de 22 à 29 ans des Scot du Nord-Pas-de-Calais



Source : recensement de la population 2006, exploitation complémentaire (Insee).

La population des 16 à 29 ans en 2040 : une forte diminution par rapport à 2007

La population des 16 à 29 ans baisserait de 10 % à horizon 2040 dans le Nord-Pas-de-Calais, passant ainsi de 788 000 personnes en 2007 à 714 000 en 2040. Cette baisse importante et inverse à l'évolution en France métropolitaine (+ 3,2 %), reposeraient essentiellement sur le déficit migratoire régional pour cette tranche d'âge. Cette baisse serait temporairement remise en cause au cours des années 2020, en raison du regain de naissances observé au début des années 2000.

Les résultats seraient très contrastés à l'échelle des zones d'emploi : d'un quasi-équilibre pour celle de Roubaix-Tourcoing (- 0,7 %) à une très forte diminution pour celle de Dunkerque (- 26,6 %). Ces différences infrarégionales reposeraient notamment sur la configuration des flux migratoires internes à la région.

Les 16 à 29 ans sont en effet caractérisés par une mobilité géographique plus importante que celle des autres classes d'âge : les mouvements liés aux études, la recherche du premier emploi ou l'acquisition d'un logement sont autant d'éléments conditionnant les migrations et les trajectoires individuelles. La zone d'emploi de Lille, cœur économique et pôle universitaire de premier plan, occupe à ce titre une position centrale dans la région. Du point de vue des autres zones d'emploi de la région, celle de Lille représenterait 30 % des sorties contre 15 % des entrées pour les 16 à 18 ans. Le résultat serait inversé pour les 25 à 29 ans : la zone d'emploi de Lille représenterait 16 % des sorties contre 30 % des entrées.

Une baisse de la population des 16 à 29 ans à horizon 2040

La croissance projetée de la population totale pour la région Nord-Pas-de-Calais serait très faible : + 3,2 % à horizon 2040¹ (**encadré 1**). Cette quasi-stagnation de la population totale masquerait une hétérogénéité considérable, avec, en particulier, un fort accroissement de la population des séniors.

Par contre, les résultats seraient très différents pour les classes d'âge plus jeunes : la région perdrait, entre 2007 et 2040, 9,4 % de sa population des 16 à 29 ans (**tableau 1**). Cette décroissance assez prononcée tranche nettement avec les données projetées à l'échelle de la France métropolitaine (+ 3,2 %). Si l'on affine un peu plus l'analyse, les pertes de population seraient plus importantes pour les 16 à 18 ans (- 13,9 %) et les 19 à 24 ans (- 11,0 %) que pour les 25 à 29 ans (- 4,2 %).

Tableau 1 : Évolution projetée de la population des 16 à 29 ans en Nord-Pas-de-Calais

Unités : nombre, %

Âge	Population des 16 à 29 ans				Évolutions projetées			
	2007	2020	2030	2040	2007 à 2040	2007 à 2020	2020 à 2030	2030 à 2040
De 16 à 18 ans	177 067	160 635	161 131	152 423	-13,9	-9,3	+0,3	-5,4
De 19 à 24 ans	349 067	317 923	323 295	310 596	-11,0	-8,9	+1,7	-3,9
De 25 à 29 ans	261 642	250 277	250 304	250 766	-4,2	-4,3	+0,0	+0,2
De 16 à 29 ans	787 776	728 835	734 730	713 785	-9,4	-7,5	+0,8	-2,9

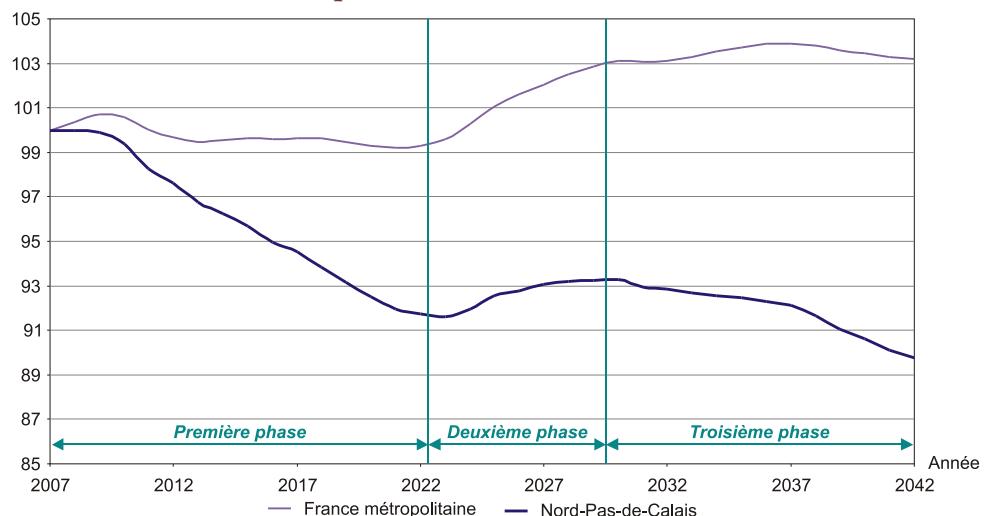
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

¹ Attention, il s'agit de projections et non de prévisions. On ne considère pas l'ensemble des futurs possibles en leurs affectant une probabilité de réalisation : on considère un seul futur possible, celui du scénario démographique envisagé. En outre, il convient de demeurer prudent quant à l'interprétation des résultats : étant donné les classes d'âge assez restreintes retenues, les effectifs en jeu peuvent parfois être relativement faibles.

La période 2007 à 2040 a été scindée en trois phases distinctes. Les évolutions projetées seraient en effet très différentes à court et moyen terme (**graphique 1**) :

- 1^{ère} phase (de 2007 jusqu'au début des années 2020) : on observerait une forte baisse de la population des 16 à 29 ans qui passerait de 788 000 en 2007 à environ 729 000 ;
- 2^e phase (jusqu'au début des années 2030) : une légère hausse temporaire ferait suite, la population remonterait alors à près de 735 000 au début des années 2030 ;
- 3^e phase (jusqu'à l'horizon) : une nouvelle phase de contraction s'amorcerait avec 714 000 individus de 16 à 29 ans en 2040.

Graphique 1 : Évolution projetée de la population des 16 à 29 ans pour le Nord-Pas-de-Calais



Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

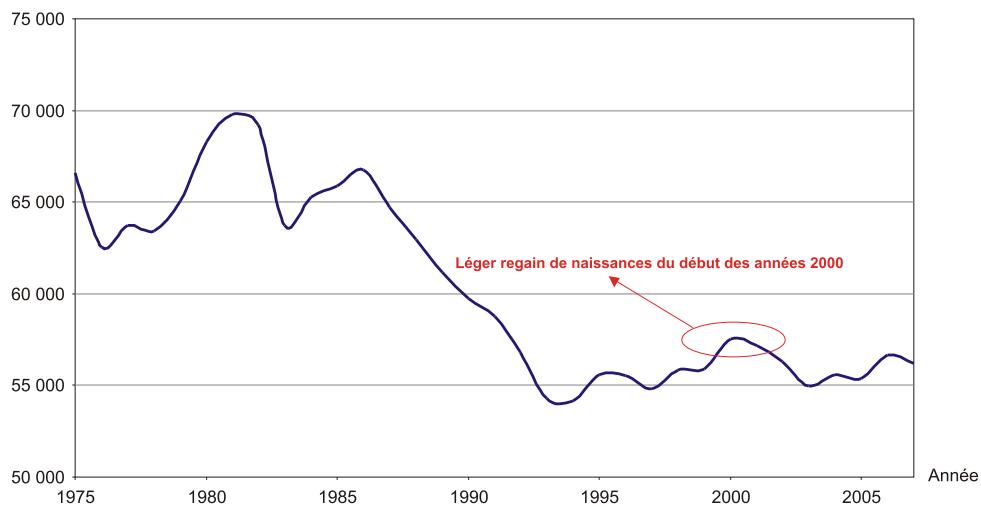
Le rôle central des migrations résidentielles

Pourquoi une telle configuration temporelle ? Les phénomènes migratoires et l'évolution de la fécondité se conjuguent pour expliquer cette dynamique particulière. Le déficit migratoire interne régional, particulièrement marqué pour les 16 à 29 ans, explique l'évolution tendancielle à la baisse.

La comparaison avec la France métropolitaine (pour laquelle le solde migratoire interne est nul par définition) est à ce titre édifiante (**graphique 1**). De même, les résultats régionaux apparaissent très différents si l'on considère un scénario fictif sans migration : la baisse de la population des 16 à 29 ans ne serait plus que de – 1,8 % à horizon 2040. C'est donc bien le déficit migratoire caractéristique de ces classes d'âge qui explique la tendance de fonds à la baisse. En outre, le phénomène est cumulatif : à comportements migratoires et fécondité donnés, moins d'individus de 16 à 29 ans (et plus largement moins de parents puisque le déficit migratoire se prolonge au-delà de 29 ans) implique moins d'enfants et donc une population de 16 à 29 ans encore plus restreinte dans le futur.

Néanmoins, la chronique passée des naissances joue également un rôle important : le léger regain des naissances observé au début des années 2000 et entre 2005 et 2007 (**graphique 2**) explique la hausse temporaire des effectifs des 16 à 29 ans au cours des années 2020. Ce phénomène viendrait alors, de manière transitoire, compenser l'impact négatif des migrations.

**Graphique 2 : Chronique passée des naissances
en Nord-Pas-de-Calais de 1975 à 2007**



Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

L'impact des migrations étant prépondérant, il convient d'analyser plus finement les mouvements migratoires caractérisant la tranche d'âge en question². Les migrations sont identifiées à l'aide du recensement de la population (question : « Où habitez-vous au 1^{er} janvier N-5 ? »). Elles sont de ce fait mesurées sur une base quinquennale³. Il est alors préférable de raisonner sur cette base et d'étudier les flux sur cinq ans (**encadré 1**). Cela conduit à un raisonnement par pseudo-génération⁴ (**encadré 2**).

**Tableau 2 : Migrations projetées pour 2007 à 2012 en Nord-Pas-de-Calais
pour les individus âgés de 16 à 29 ans en 2007**

Unité : nombre

Classes d'âge	Émigration	Immigration	Solde interne
De 16 à 18 ans	16 990	12 678	-4 312
De 19 à 24 ans	43 269	21 769	-21 500
de 25 à 29 ans	20 877	14 228	-6 649
De 16 à 29 ans	81 136	48 675	-32 461

Source : Omphale 2010, scenario central (Insee).

Considérons la pseudo-génération ayant entre 16 et 29 ans en 2007 (et donc entre 21 et 34 ans en 2012). Parmi les résidents du Nord-Pas-de-Calais de cette pseudo-génération, près de 81 000 quitteraient la région entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 49 000 individus de la même pseudo-génération (16 à 29 ans en 2007) feraient le chemin inverse. Ainsi, sur une période de cinq ans, le déficit migratoire régional pour les personnes âgées de 16 à 29 ans en 2007 serait de 32 000 individus (**tableau 2**).

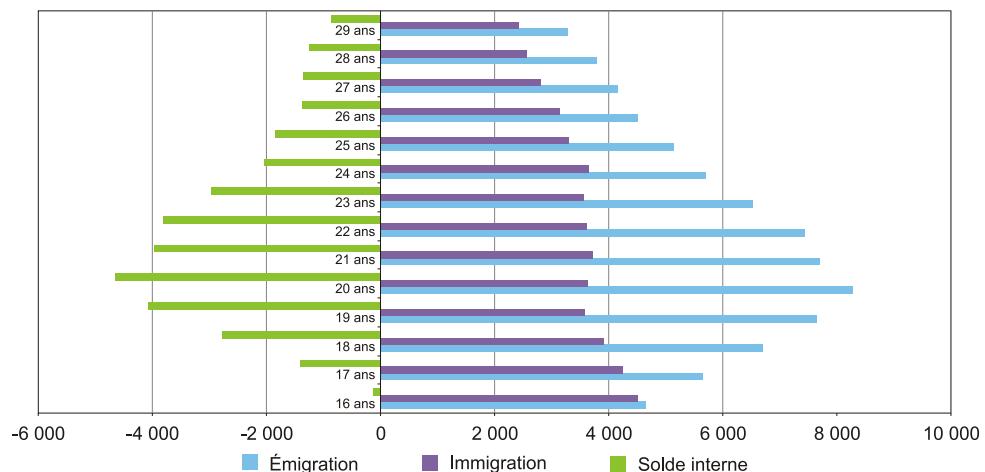
Si le déficit semble davantage marqué pour les 19 à 24 ans, les trois tranches retenues n'ont pas toutes la même amplitude. Le graphique 3 vient confirmer ce résultat : le déficit migratoire serait surtout marqué pour les individus âgés de 18 à 23 ans. Il convient également de remarquer que la variation du déficit migratoire en fonction de l'âge provient davantage de variations dans les flux d'émigration (sorties de la région) que dans les flux d'immigration (entrées sur la région).

² Seuls les mouvements migratoires internes (migrations résidentielles) sont pris en compte, la prise en compte des échanges migratoires avec l'étranger ne modifiant qu'à la marge les résultats de l'analyse.

³ Le point essentiel est que l'on ne peut préciser, sur un intervalle de cinq ans, l'âge précis auquel s'effectue la migration.

⁴ Dans la suite de l'analyse, la mortalité ne sera pas explicitement analysée car l'impact des décès aux jeunes âges est peu significatif par rapport aux volumes concernés par les migrations. En outre, il existe très peu de différences territoriales de mortalité : la prise en compte des décès ne serait donc d'aucune utilité pour les comparaisons territoriales.

**Graphique 3 : Migrations projetées pour la période de 2007 à 2012
en Nord-Pas-de-Calais par âge détaillé en 2007**



Guide de lecture : au sein de la population des individus âgés de 20 ans en 2007, près de 8 300 ont quitté la région entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 3 600 sont arrivés sur le territoire régional.
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Des baisses d'ampleurs inégales à l'échelle des zones d'emploi

Si, quelle que soit la zone d'emploi considérée, le taux de croissance à horizon 2040 apparaît négatif pour les 16 à 29 ans, l'ampleur de la contraction varierait considérablement : de -0,7 % pour la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing à -26,6 % pour celle de Dunkerque (**tableau 3**). Outre la zone d'emploi de Dunkerque, les baisses les plus conséquentes seraient observées sur celles de Maubeuge (-18,3 %), de Saint-Omer (-14,9 %) et de Lens-Hénin (-13,7 %).

Tableau 3 : Évolution projetée de la population des 16 à 29 ans pour les zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais

Zones d'emploi	Population des 16 à 29 ans		Évolutions projetées			
	2007	2040	2007 à 2040	2007 à 2020	2020 à 2030	2030 à 2040
Roubaix-Tourcoing	81 335	80 744	-0,7	-2,8	+2,4	-0,3
Lille	189 862	177 280	-6,6	-6,2	+0,9	-1,3
Dunkerque	46 951	34 450	-26,6	-15,2	-6,1	-7,8
Flandre-Lys	20 749	19 601	-5,5	-4,4	+1,6	-2,8
Douai	46 330	42 033	-9,3	-8,8	+2,1	-2,5
Valenciennes	68 454	61 235	-10,5	-7,9	+0,7	-3,6
Cambrai	30 008	28 444	-5,2	-4,9	+2,6	-2,9
Maubeuge	42 409	34 632	-18,3	-13,5	-0,1	-5,4
Arras	42 579	40 668	-4,5	-6,4	+4,5	-2,3
Lens-Hénin	70 760	61 100	-13,7	-10,8	+0,4	-3,6
Béthune-Bruay	51 421	48 035	-6,6	-6,9	+3,4	-3,0
Saint-Omer	20 431	17 392	-14,9	-9,7	-0,1	-5,6
Calais	30 085	26 845	-10,8	-5,5	-1,5	-4,1
Boulogne-sur-Mer	29 186	26 157	-10,4	-4,6	-2,3	-3,8
Berck-Montreuil	17 216	15 169	-11,9	-7,2	-0,7	-4,4
Nord-Pas-de-Calais	787 776	713 785	-9,4	-7,5	+0,8	-2,9

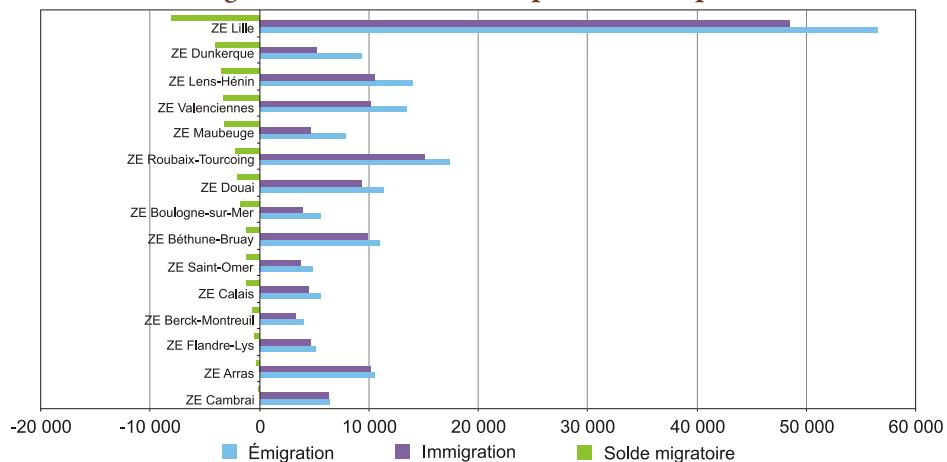
Source : Omphale 2010, scenario central (Insee).

Si l'on se concentre sur la période 2020 à 2030, qui serait caractérisée par une hausse transitoire de la population des 16 à 29 ans à l'échelle régionale, les résultats sont très différents.

La plupart des zones d'emploi auraient une croissance positive transitoire sur cette période, hormis celle de Dunkerque (- 6,1 %) et, dans une moindre mesure, celles de Boulogne-sur-Mer (- 2,3 %), de Calais (- 1,5 %) et de Berck-Montreuil (- 0,7 %).

L'une des sources d'explication des différences d'évolutions démographiques repose une fois encore sur les mouvements migratoires : flux entre chaque zone d'emploi et flux de chacune d'elles avec les autres départements de France métropolitaine.

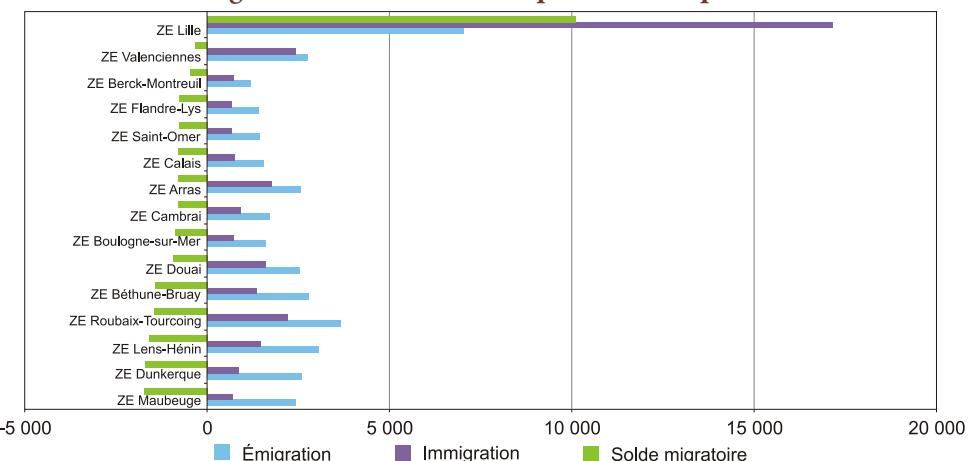
Graphique 4 : Migrations projetées pour 2007 à 2012 pour les individus âgés de 16 à 29 ans en 2007 par zone d'emploi



Guide de lecture : au sein de la population des individus âgés de 16 à 29 ans en 2007, près de 56 000 ont quitté la zone d'emploi (ZE) de Lille entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 48 000 sont arrivés sur cette ZE.
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

La zone d'emploi de Lille se démarquerait des autres par l'importance des effectifs concernés (**graphique 4**) : au sein de la population des individus âgés de 16 à 29 ans en 2007, près de 56 000 quitteraient cette zone d'emploi entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 48 000 arriveraient sur la zone : le déficit migratoire serait donc de - 8 000 sur cinq ans. Si l'ensemble des autres zones d'emploi étaient elles aussi caractérisées par un déficit migratoire, celui-ci serait nettement plus élevé (supérieur à 3 000 personnes) pour celles de Dunkerque, de Lens-Hénin, de Valenciennes et de Maubeuge.

Graphique 5 : Migrations projetées pour 2007 à 2012 pour les individus âgés de 16 à 18 ans en 2007 par zone d'emploi



Guide de lecture : au sein de la population des individus âgés de 16 à 18 ans en 2007, près de 7 000 ont quitté la zone d'emploi (ZE) de Lille entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 17 000 sont arrivés sur cette ZE.
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

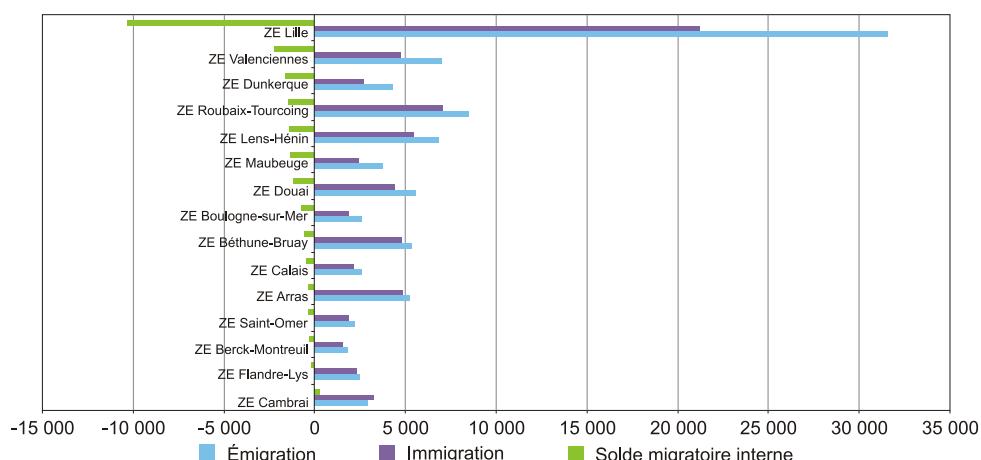
En se focalisant sur la population des 16 à 18 ans en 2007, la zone d'emploi de Lille se démarquerait tout autant (**graphique 5**) : au sein de la population des jeunes âgés de 16 à 18 ans en 2007, près de 7 000 quitteraient cette zone d'emploi entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 17 000 arriveraient sur la zone : l'excédent migratoire serait donc de + 10 000 personnes sur cinq ans. Si toutes les autres zones étaient caractérisées par un déficit migratoire, son ampleur varierait considérablement : les zones d'emploi de Dunkerque et de Maubeuge connaîtraient les plus forts déficits avec une perte d'environ 1 700 individus chacune entre 2007 et 2012.

Le cas des zones d'emploi de Valenciennes et de Lens-Hénin est édifiant : alors même que leurs populations 2007 des 16 à 18 ans sont proches (respectivement 15 500 et 16 500 individus), le déficit migratoire serait nettement plus prononcé pour la zone de Lens-Hénin (- 1 600) que pour celle de Valenciennes (- 300).

Ce profil des mouvements migratoires des 16 à 18 ans repose notamment sur l'attractivité du pôle universitaire lillois, qui attire nombre d'étudiants y poursuivant leurs études supérieures. La différence entre les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Valenciennes pourrait alors s'expliquer, en partie, de la même manière, par l'influence du pôle universitaire de Valenciennes. Si les départs étaient un peu moins importants sur la zone d'emploi de Valenciennes que sur celle de Lens-Hénin (respectivement 2 700 et 3 100), c'est surtout l'écart entre les arrivées qui expliquerait la différence de solde migratoire.

En effet, on enregistrerait près de 1 500 arrivées sur la zone d'emploi de Lens-Hénin contre 2 400 sur celle de Valenciennes. Ces arrivées plus nombreuses peuvent traduire une certaine attractivité du pôle universitaire valenciennois, en particulier pour les jeunes de l'Avesnois et du Cambrésis.

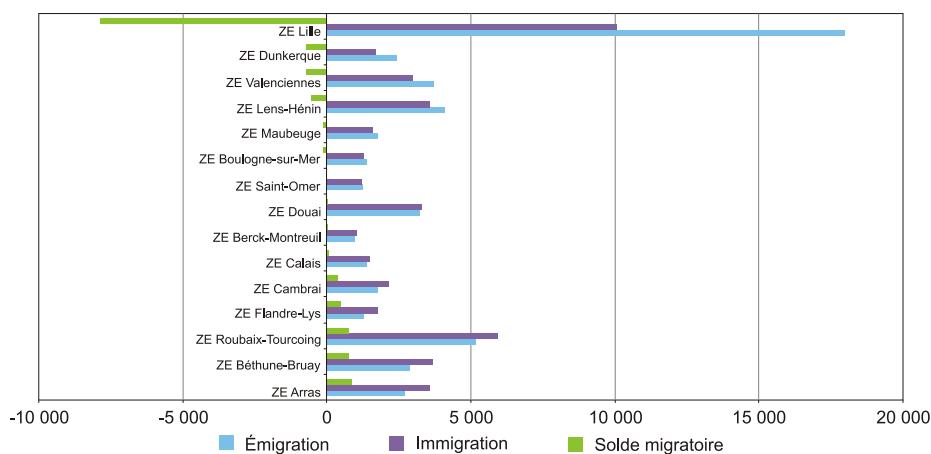
Graphique 6 : Migrations projetées pour 2007 à 2012 pour les individus âgés de 19 à 24 ans en 2007 par zone d'emploi



Guide de lecture : au sein de la population des individus âgés de 19 à 24 ans en 2007, près de 31 500 ont quitté la zone d'emploi (ZE) de Lille entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 21 200 sont arrivés sur cette ZE.
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Pour la tranche d'âge des 19 à 24 ans, seules quelques zones d'emploi présenteraient un solde migratoire proche de l'équilibre : c'est notamment le cas pour celles de Cambrai et de Flandre-Lys (**graphique 6**). Pour la plupart des zones d'emploi, le solde serait néanmoins déficitaire, en particulier pour les zones d'emploi de Dunkerque, de Valenciennes et de Lille. Pour cette dernière, au sein de la population des jeunes âgés de 19 à 24 ans en 2007, près de 31 500 quitteraient cette zone d'emploi entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 21 200 arriveraient sur la zone : le déficit migratoire sur cinq ans s'élèverait donc à - 10 300 pour cette zone d'emploi. Le contraste est saisissant si l'on compare cet important déficit à l'excédent migratoire de la zone d'emploi de Lille pour les 16 à 18 ans (+ 10 000 personnes).

Graphique 7 : Migrations projetées pour 2007 à 2012 pour les individus âgés de 25 à 29 ans en 2007 par zone d'emploi



Guide de lecture : au sein de la population des individus âgés de 25 à 29 ans en 2007, près de 18 000 ont quitté la zone d'emploi (ZE) de Lille entre 2007 et 2012. Dans le même temps, près de 10 000 sont arrivés sur cette ZE.

Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Pour les 25 à 29 ans, la zone d'emploi de Lille présenterait également un déficit migratoire de - 8 000 sur la période 2007 à 2012 (**graphique 7**). Les autres zones d'emploi seraient plus nombreuses à présenter un excédent migratoire pour les 25 à 29 ans que pour les 19 à 24 ans. C'est notamment le cas des zones d'emploi d'Arras, de Béthune-Bruay, de Roubaix-Tourcoing, de Flandre-Lys et de Cambrai.

L'analyse qui précède fait nettement ressortir la zone d'emploi de Lille pour deux raisons :

- l'importance des effectifs en jeu ;
- la fonction de pôle universitaire de cette zone d'emploi. Le solde migratoire, largement positif pour les 16 à 18 ans, devient nettement déficitaire pour les 19 à 29 ans : ce phénomène explique presque à lui seul la configuration des migrations à l'intérieur de la région.

Il peut dès lors être intéressant de réaliser un focus sur cette zone d'emploi, en distinguant notamment les principales zones d'origine et de destination des migrants.

La zone d'emploi de Lille au cœur des mouvements migratoires

En se plaçant du point de vue de la zone d'emploi de Lille, la distinction entre les flux relatifs au reste de la région et ceux liés au reste du territoire national permet d'affiner l'analyse.

Tableau 4 : Orientation des flux d'entrées et de sorties pour la zone d'emploi de Lille entre 2007 et 2012 (effectifs)

Tranches d'âge	Émigration (sorties de la ZE de Lille)		Immigration (entrées sur la ZE de Lille)		Unité : nombre
	Hors Nord-Pas-de-Calais	Reste du Nord-Pas-de-Calais	Hors Nord-Pas-de-Calais	Reste du Nord-Pas-de-Calais	
De 16 à 18 ans	4 417	2 615	7 831	9 293	
De 19 à 24 ans	17 921	13 606	9 344	11 920	
De 25 à 29 ans	7 487	10 500	4 639	5 462	
De 16 à 29 ans	29 825	26 721	21 814	26 675	

Source : Omphale 2010 scénario central (Insee).

Pour les 16 à 29 ans, la zone d'emploi de Lille présenterait un déficit migratoire vis-à-vis de l'extérieur de la région (- 8 000 entre 2007 et 2012) tandis que les flux vis-à-vis du reste de la région serait à l'équilibre (**tableau 4**).

De manière plus précise, un excédent migratoire caractériserait la population des 16 à 18 ans de + 3 400 par rapport à l'extérieur de la région et + 6 700 par rapport au reste de la région. Au-delà, la zone d'emploi de Lille serait caractérisée par un déficit migratoire, que ce soit vis-à-vis de l'extérieur ou du reste de la région.

Tableau 5 : Orientation des flux d'entrées et de sorties pour la zone d'emploi de Lille entre 2007 et 2012 (structure)

Tranches d'âge	Émigration (sorties de la ZE de Lille)		Immigration (entrées sur la ZE de Lille)		Unité : %
	Hors Nord-Pas-de-Calais	Reste du Nord-Pas-de-Calais	Hors Nord-Pas-de-Calais	Reste du Nord-Pas-de-Calais	
De 16 à 18 ans	62,8	37,2	45,7	54,3	
De 19 à 24 ans	56,8	43,2	43,9	56,1	
De 25 à 29 ans	41,6	58,4	45,9	54,1	
De 16 à 29 ans	52,7	47,3	45,0	55,0	

Source : Omphale 2010 scénario central (Insee).

En termes de structure des flux (**tableau 5**), la part des départs de la zone d'emploi de Lille vers les autres régions françaises diminuerait avec l'âge : 62,8 % des sorties des 16 à 18 ans entre 2007 et 2012 seraient à destination de l'extérieur de la région contre 41,6 % pour les 25 à 29 ans.

Pour la population des 16 à 18 ans, les mouvements migratoires sont fortement liés à des motifs d'étude. À l'intérieur de la région, les flux associés se feraient donc principalement à destination de Lille et non en provenance de Lille. Par contre, un certain nombre de jeunes de la région partirraient vers l'extérieur pour faire leurs études.

Au-delà des 16 à 18 ans, le poids du reste de la région dans les flux de sorties de Lille augmenterait, passant à 43,2 % pour les 19 à 24 ans et à 58,4 % pour les 25 à 29 ans.

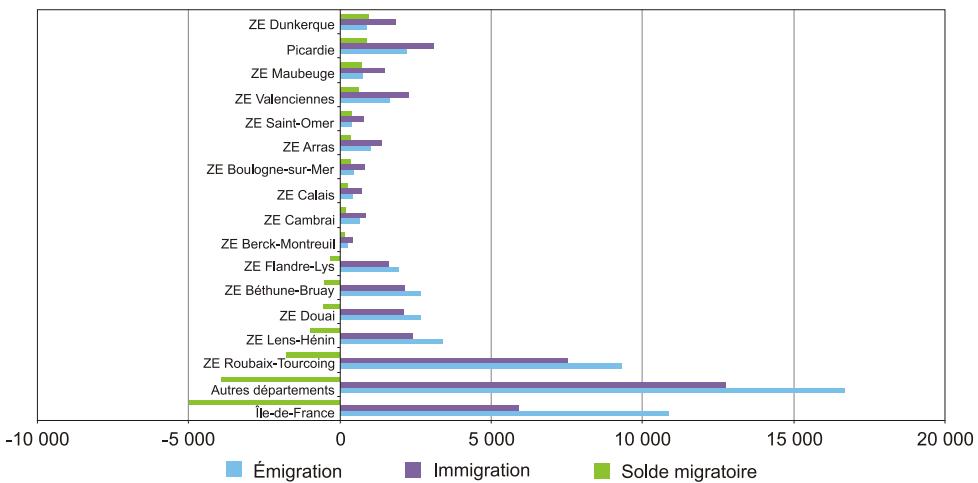
Concernant les entrées sur la zone d'emploi de Lille, la répartition interne-externe serait stable : environ 45 % des arrivées en provenance de l'extérieur et 55 % en provenance du reste de la région, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

La configuration précise des flux migratoires de la zone d'emploi de Lille va dépendre de la zone d'échange considérée : l'importance des flux d'émigration et d'immigration ne sera par exemple pas la même selon que l'on considère la zone d'emploi de Saint-Omer ou celle de Roubaix-Tourcoing. Le détail des flux de la zone d'emploi de Lille vis-à-vis de chacune des autres zones d'emploi permet de mieux apprécier l'orientation des flux migratoires internes à la région pour les années à venir.

Au sein de la population âgée de 16 à 29 ans en 2007, 10 800 quitteraient la zone d'emploi de Lille pour la région Île-de-France entre 2007 et 2012 ; dans le même temps, ils seraient près de 5 900 à faire le chemin inverse (**graphique 8**).

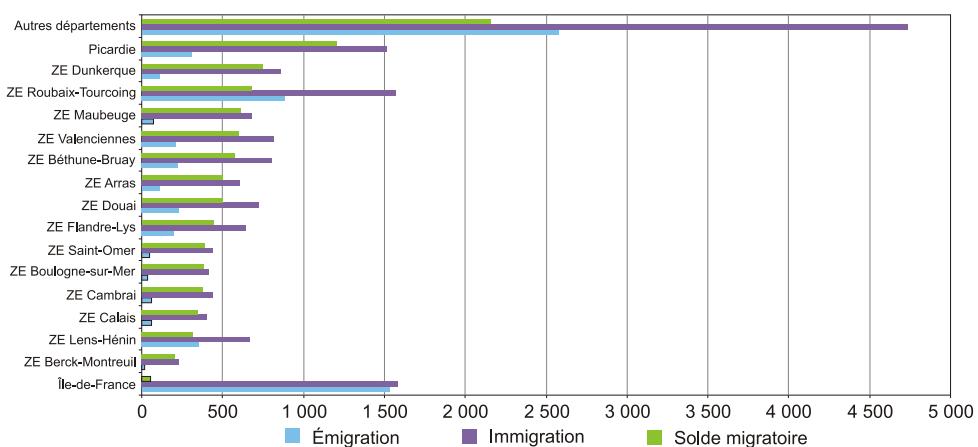
Pour cette population des 16 à 29 ans, le déficit migratoire serait surtout marqué vis-à-vis de l'Île-de-France (- 5 000), des autres départements (- 4 000) et, dans une moindre mesure, de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing (- 1 800).

**Graphique 8 : Zones d'échange migratoires pour la zone d'emploi de Lille
(individus de 16 à 29 ans en 2007, période 2007-2012)**



Guide de lecture : au sein de la population âgée de 16 à 29 ans en 2007, 10 800 quittent la zone d'emploi (ZE) de Lille pour la région Île-de-France entre 2007 et 2012. Dans le même temps, ils sont près de 5 900 à faire le chemin inverse.
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

**Graphique 9 : Zones d'échange migratoires pour la zone d'emploi de Lille
(individus de 16 à 18 ans en 2007, période de 2007 à 2012)**



Guide de lecture : au sein de la population âgée de 16 à 18 ans en 2007, 900 quittent la zone d'emploi (ZE) de Lille pour celle de Roubaix-Tourcoing entre 2007 et 2012. Dans le même temps, ils sont près de 1 600 à faire le chemin inverse.

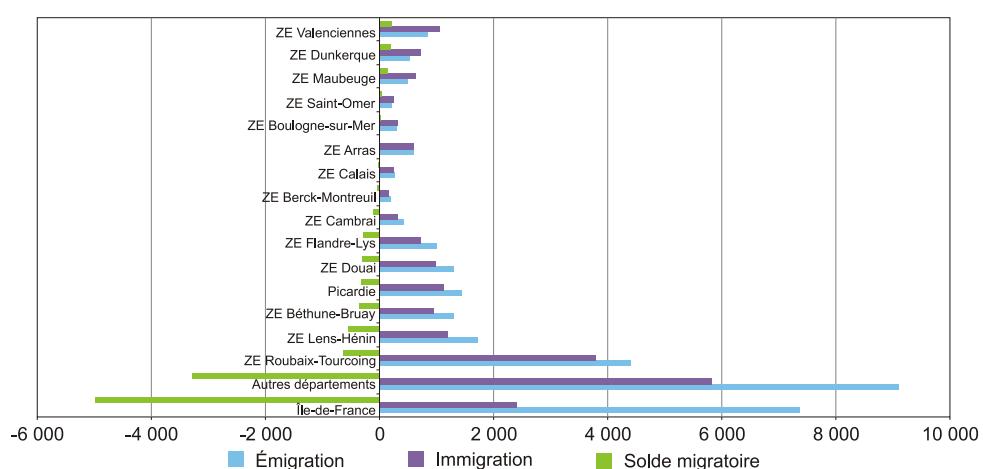
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Les résultats seraient très différents pour la seule population âgée de 16 à 18 ans en 2007, en lien avec le rôle de pôle universitaire inhérent à la zone d'emploi de Lille. Celle-ci présenterait un excédent migratoire vis-à-vis de l'ensemble des zones considérées (**graphique 9**). La seule exception proviendrait des échanges avec l'Île-de-France qui seraient plus ou moins à l'équilibre.

Des flux qui s'inversent
avec l'avancée en âge

Par exemple, au sein de la population âgée de 16 à 18 ans en 2007, 2 550 individus quitteraient cette zone d'emploi pour les autres départements (hors Picardie et Île-de-France) entre 2007 et 2012. Sur la même période, ils seraient près de 4 750 à faire le chemin inverse. Ainsi, même si la zone d'emploi de Lille attire plus qu'elle ne perd, l'importance du flux d'immigration ne doit pas faire oublier le fait que le flux inverse d'émigration est loin d'être négligeable.

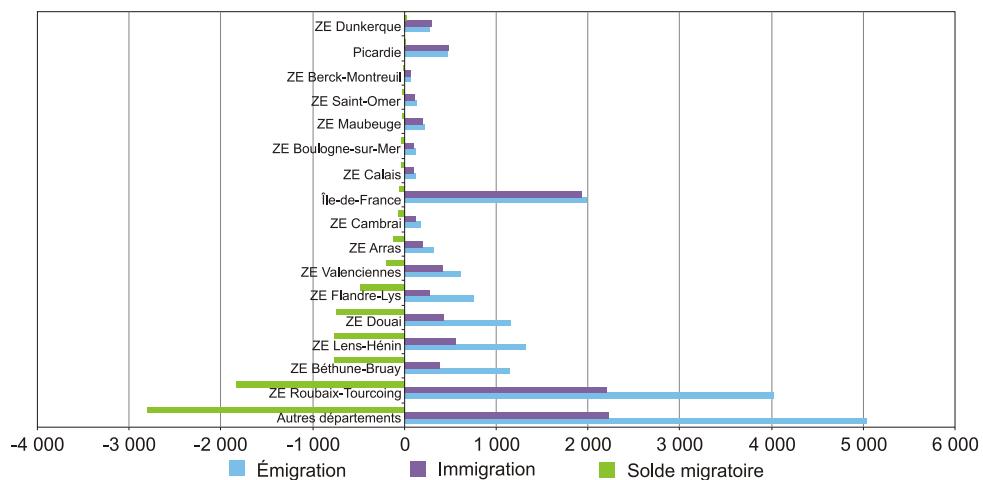
**Graphique 10 : Zones d'échange migratoires pour la zone d'emploi de Lille
(individus de 19 à 24 ans en 2007, période de 2007 à 2012)**



Guide de lecture : au sein de la population âgée de 19 à 24 ans en 2007, 7 400 quittent la zone d'emploi (ZE) de Lille pour la région Île-de-France entre 2007 et 2012. Dans le même temps, ils sont près de 2 400 à faire le chemin inverse.
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Le solde migratoire de la zone d'emploi de Lille pour les 19 à 24 ans serait légèrement positif vis-à-vis de quelques zones d'emploi, en particulier celles de Valenciennes et de Dunkerque (**graphique 10**). Ce faible excédent serait néanmoins plus que compensé par le déficit vis-à-vis des autres zones. Celui-ci serait principalement marqué par rapport aux zones situées à l'extérieur de la région : respectivement – 5 000 et – 3 300 par rapport à l'Île-de-France et aux autres départements pour la période 2007 à 2012.

**Graphique 11 : Zones d'échange migratoires pour la zone d'emploi de Lille
(individus de 25 à 29 ans en 2007, période de 2007 à 2012)**



Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Pour les 25 à 29 ans, la situation serait analogue (**graphique 11**) : la zone d'emploi de Lille présenterait un solde migratoire proche de l'équilibre ou déficitaire vis-à-vis de l'ensemble de ses zones d'échange. Le déficit serait particulièrement prégnant par rapport aux autres départements et à la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing : respectivement – 2 800 et – 1 800 personnes entre 2007 et 2012. Le déficit serait également plus marqué vis-à-vis des zones d'emploi de Béthune-Bruay, de Lens-Hénin, de Douai et de Flandre-Lys.

Ces résultats traduirait des mouvements infrarégionaux liés à des choix résidentiels : après avoir effectué des études supérieures sur la zone d'emploi de Lille, les jeunes actifs en question peuvent désirer acquérir un logement sur une des zones d'emploi périphériques (recherche d'un certain cadre de vie, moindre coût du foncier...).

Enfin, le cas des échanges migratoires entre la zone d'emploi de Lille et la région Île-de-France est intéressant : la seule information sur le solde, proche de l'équilibre, masque des flux considérables entre ces deux espaces. Ainsi, près de 2 000 personnes quitteraient la zone d'emploi de Lille pour la région Île-de-France et inversement entre 2007 et 2012.

La place centrale de la zone d'emploi de Lille dans la structuration des flux migratoires internes des 16 à 29 ans peut être approchée de deux points de vue complémentaires. Le premier consiste à se placer du point de vue de la zone d'emploi de Lille : c'est l'optique retenue précédemment. L'autre possibilité, analysée ci-dessous, consiste à se placer du point de vue des autres zones d'emploi : pour chacune d'entre elles, il s'agit d'apprécier le poids de la zone d'emploi de Lille dans leurs flux d'entrées et de sorties.

D'un point de vue plus synthétique, la zone d'emploi de Lille est le point d'accueil pour près de 30 % des jeunes de 16 à 18 ans quittant les autres zones d'emploi de la région entre 2007 et 2012 (**tableau 6**). Cette proportion serait réduite de moitié (16 %) pour les 25 à 29 ans. La configuration des flux serait inversée pour les flux en provenance de la zone d'emploi de Lille : elle représenterait respectivement 16 % et 30 % des provenances pour les 16 à 18 ans et les 25 à 29 ans s'installant dans d'autres zones d'emploi de la région.

Tableau 6 : Parts de la zone d'emploi de Lille dans les flux de sorties et d'entrées des autres zones d'emploi pour 2007 à 2012

Classes d'âge	Part de l'émigration à destination de la ZE de Lille	Part de l'immigration en provenance de la ZE de Lille	Unité : %
De 16 à 18 ans	29,8	15,7	
De 19 à 24 ans	19,4	27,3	
De 25 à 29 ans	16,0	29,7	
De 16 à 29 ans	21,0	26,2	

Source : Omphale 2010 scenario central (Insee).

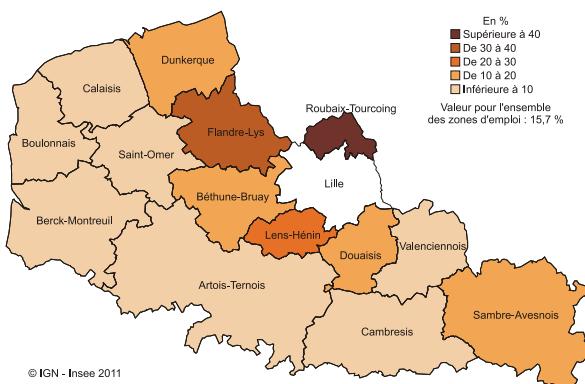
Plus généralement l'importance de la zone d'emploi de Lille comme zone de destination se contracterait avec l'âge tandis que son importance en tant que zone de provenance augmenterait. Cette structure des flux peut s'appréhender via le rôle central de la zone d'emploi de Lille dans les déplacements pour motif d'études. Pour les 16 à 18 ans, les flux sont essentiellement à destination de Lille : les jeunes des autres zones d'emploi y viennent majoritairement pour y étudier.

Par contre, pour les 19 à 29 ans, nombre de ces jeunes partent de la zone d'emploi de Lille une fois leurs études terminées, soit pour retourner sur leurs zones d'origine, soit pour s'installer ailleurs.

Cette analyse en structure ne doit pas masquer les différences d'effectifs en jeu. Pour la population des 16 à 18 ans, l'émigration des autres zones d'emploi de la région à destination de Lille serait de 9 300 sur un total de 31 200 entre 2007 et 2012.

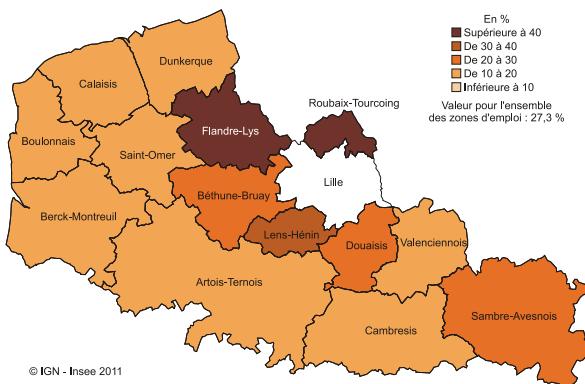
Dans le même temps, l'immigration en provenance de Lille serait de 2 600 sur un total de 16 700. Le décalage apparaît ainsi encore plus important que ne le laisserait supposer la seule structure des flux. Ces résultats agrégés masquaient des différences assez importantes entre les différentes zones d'emploi de la région ([cartes 1 à 6](#)).

Carte 1 : Part, chez les 16 à 18 ans, des flux d'immigration quinquennaux 2007 à 2012 en provenance de la ZE de Lille



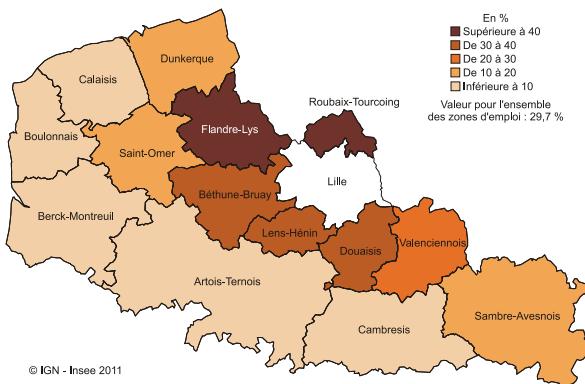
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Carte 3 : Part, chez les 19 à 24 ans, des flux d'immigration quinquennaux 2007 à 2012 en provenance de la ZE de Lille



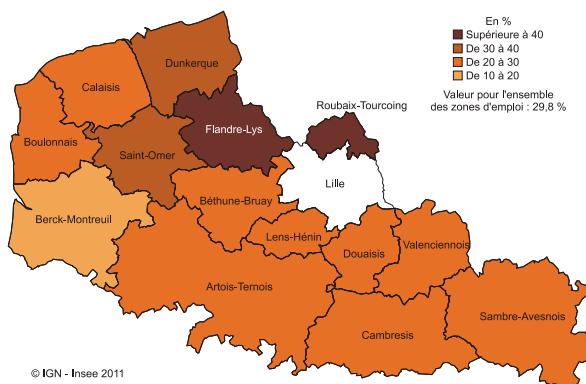
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Carte 5 : Part, chez les 25 à 29 ans, des flux d'immigration quinquennaux 2007 à 2012 en provenance de la ZE de Lille



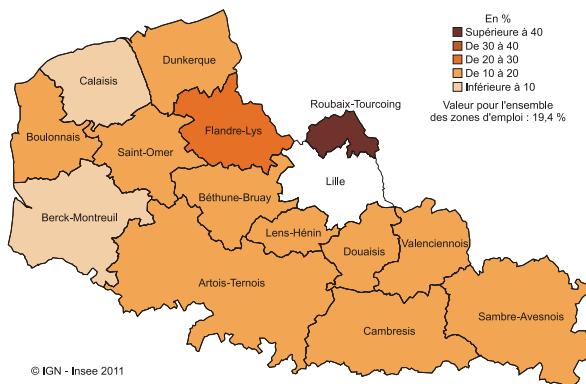
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Carte 2 : Part, chez les 16 à 18 ans, des flux d'émigration quinquennaux 2007 à 2012 à destination de la ZE de Lille



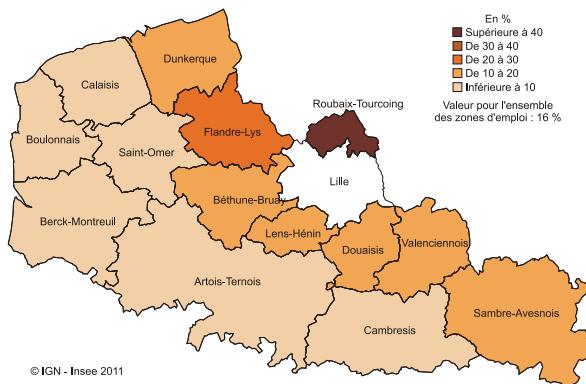
Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Carte 4 : Part, chez les 19 à 24 ans, des flux d'émigration quinquennaux 2007 à 2012 à destination de la ZE de Lille



Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Carte 6 : Part, chez les 25 à 29 ans, des flux d'émigration quinquennaux 2007 à 2012 à destination de la ZE de Lille



Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

On retrouverait les deux évolutions symétriques opposées des flux migratoires : la part de la zone d'emploi de Lille dans les flux d'immigration des autres zones d'emploi augmenterait avec l'âge tandis que, dans le même temps, sa part dans les flux d'émigration diminuerait.

Néanmoins, l'ampleur du phénomène varierait considérablement d'une zone d'emploi à l'autre : la proximité géographique semble à ce titre jouer un rôle important.

Ainsi, la zone d'emploi de Lille représenterait toujours plus de 40 % des flux migratoires pour la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing, aussi bien en termes d'immigration que d'émigration. Les liens migratoires avec la zone d'emploi de Lille seraient également plus prégnants pour la zone d'emploi de Flandre-Lys que pour les autres.

Plus généralement, ces liens migratoires seraient davantage développés pour les zones d'emploi du Bassin minier que pour celles du littoral ou du sud de la région. À titre d'exemple, la part de la zone d'emploi de Lille dans les flux d'immigration des 16 à 18 ans serait respectivement de 14,4 %, 16,5 % et 24,1 % pour les zones d'emploi de Douai, de Béthune-Bruay et de Lens-Hénin. L'importance de la zone d'emploi de Lille serait nettement plus faible pour les zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer, d'Arras et de Calais puisqu'elle n'y représenterait plus respectivement que 5 %, 6,1 % et 8,1 % des flux d'immigration des 16 à 18 ans.

Enfin, la zone d'emploi de Lille représenterait une proportion plus forte de l'immigration totale pour les 25 à 29 ans que pour les 19 à 24 ans pour les zones d'emploi les plus proches. Par contre, pour les zones d'emploi plus éloignées (littoral et sud de la région), c'est l'inverse : la part de Lille est plus élevée pour les 19 à 24 ans que pour les 25 à 29 ans.

L'ensemble des données précédentes peuvent être synthétisées dans un schéma global (**encadré 3**). Cependant, ces données agrégées de flux sont susceptibles de masquer une grande hétérogénéité des trajectoires individuelles. Il reste néanmoins possible de définir des trajectoires typiques. Celles-ci reposent en définitive sur les choix individuels effectués lors des étapes importantes du parcours de vie des 16 à 29 ans : poursuivre des études supérieures, accéder au premier emploi ou encore acquérir un logement.

Considérons l'exemple d'un jeune du littoral souhaitant poursuivre ses études supérieures sur le pôle universitaire lillois. Une fois ses études terminées, celui-ci peut, soit retourner sur sa zone littorale d'origine, soit rester sur le pôle universitaire lillois pour l'accès au premier emploi. Plus tard dans son parcours de vie, il pourra en outre migrer vers les zones d'emploi périphériques de l'agglomération lilloise pour accéder à la propriété, en raison notamment d'un moindre coût du foncier. Il reste que ces différentes étapes ne sont pas identiques et synchrones d'un individu à l'autre : tout dépendra de la durée des études, du dynamisme relatif des marchés locaux du travail, des contraintes pouvant peser sur les déplacements domicile-travail....

Encadré 1 : la méthodologie des projections

Le nouveau modèle Omphale projette les pyramides des âges selon un processus quinquennal sur les années charnières (2007, 2012...). Les populations par sexe et âge aux années intermédiaires sont obtenues par une procédure d'annualisation. L'information sur les départs et les arrivées (localisation, volume et évolution) constitue l'apport majeur du nouveau modèle. Les flux d'une zone d'origine vers une zone de destination sont modélisés à partir du recensement (question : « Où habitez-vous cinq ans auparavant ? »). Les quotients d'émigration qui en résultent sont appliqués à la population de la zone d'origine. L'évolution des flux est donc soumise à celle de la population de la zone d'origine.

Les recensements de population et l'observation des tendances ne suffisent pas à réaliser les projections. Il faut aussi choisir un scénario portant sur l'évolution future de chaque composante démographique, à savoir : la fécondité, la mortalité et les migrations. Le scénario central utilisé dans ce dossier reconduit les tendances récentes. La fécondité est ainsi maintenue au niveau observé en 2007 sur le territoire considéré. La probabilité de décéder à chaque âge continue à diminuer doucement selon une tendance parallèle à celle de la France. De même, les quotients migratoires calculés entre 2000 et 2008 pour un territoire donné, sont maintenus sur toute la période de projection.

Encadré 2 : un raisonnement par pseudo-génération

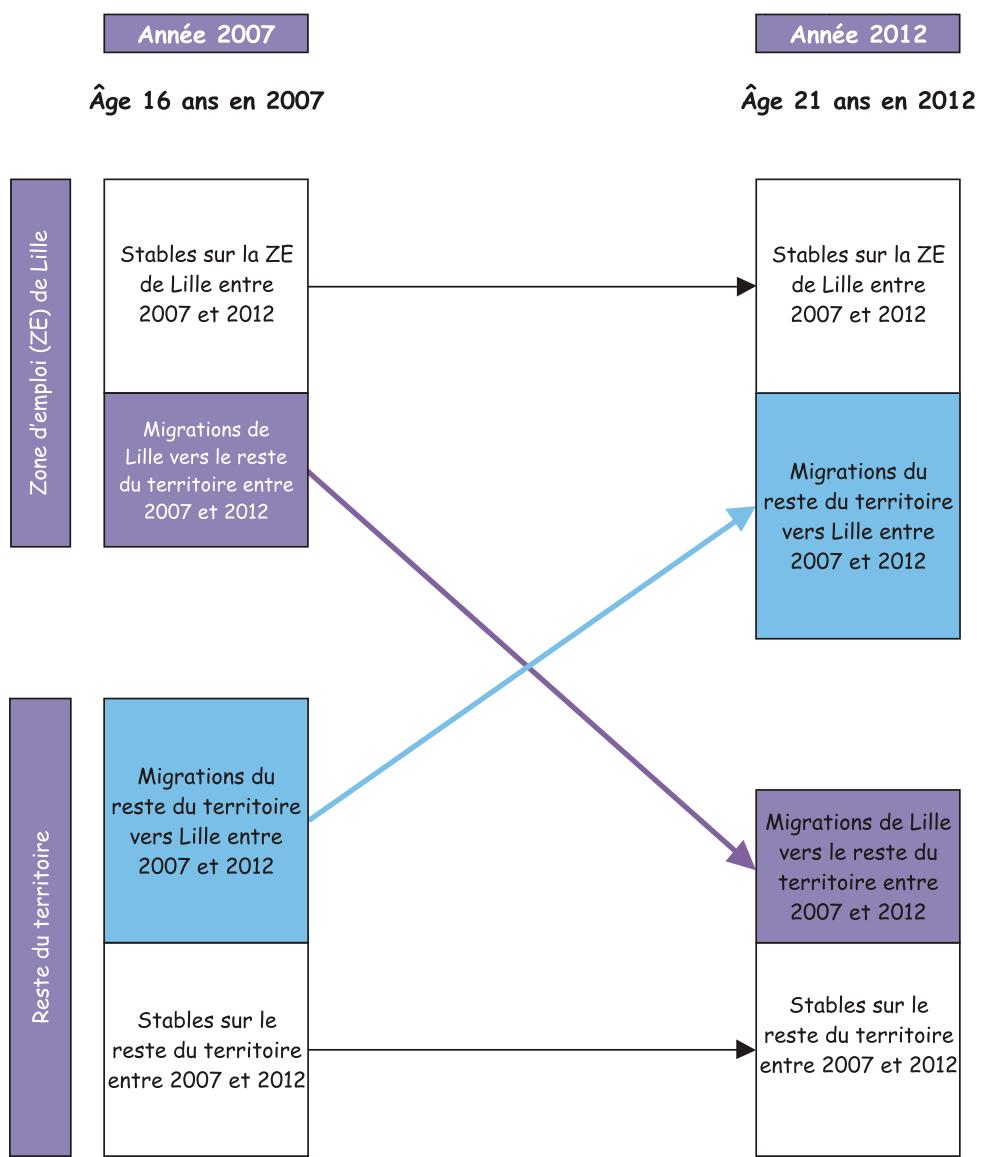
Considérons un exemple fictif centré sur une population de 1 000 individus ayant vingt ans en 2007. Deux cent cinquante individus de cette pseudo-génération émigreront (sorties du territoire) entre 2007 et 2012, c'est-à-dire avant d'avoir vingt-cinq ans. Dans le même temps, cent individus de cette même pseudo-génération immigreront (entrées sur le territoire) entre 2007 et 2012. Le solde migratoire associé à la population d'âge vingt ans en 2007 (vingt-cinq ans en 2012) serait donc déficitaire de cent cinquante individus.

Pourquoi un raisonnement par pseudo-génération ? Dans la pratique, les flux migratoires sont mesurés sur une base quinquennale. Il n'est donc pas possible d'identifier précisément à quel âge la migration a eu lieu. Dans l'exemple précédent, la migration a pu intervenir à vingt ans, vingt et un ans, vingt-deux ans, etc. En l'absence de données complémentaires, il est très délicat d'annualiser les données.

En outre, dans la pratique l'impact de la mortalité à ces âges apparaît négligeable par rapport à l'influence des comportements migratoires. Ainsi, de manière à simplifier l'analyse, il ne sera pas tenu compte de la mortalité.

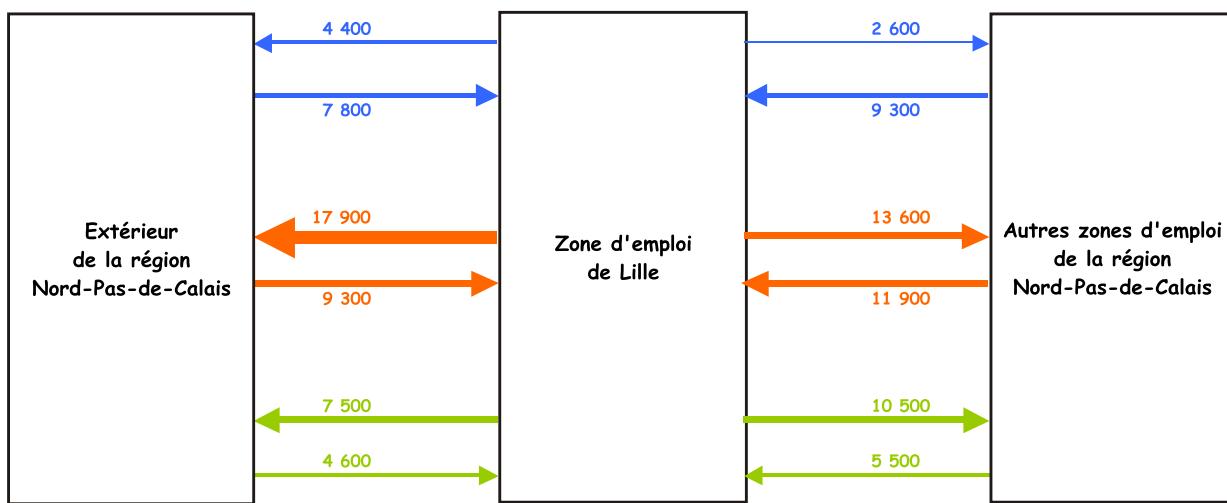
Schéma 1 : Raisonnement par pseudo-génération

Soit la génération des individus ayant 16 ans (âge au sens du recensement) en 2007 et donc 21 ans en 2012



Encadré 3 : une synthèse des flux migratoires

Schéma 2 : Flux migratoires quinquenaux sur la période de 2007 à 2012



Jeunes âgés de 16 à 18 ans en 2007 : sur la période de 2007 à 2012, ces jeunes migreraient donc entre 16 et 22 ans.
 Jeunes âgés de 19 à 24 ans en 2007 : sur la période de 2007 à 2012, ces jeunes migreraient donc entre 19 et 28 ans.
 Jeunes âgés de 25 à 29 ans en 2007 : sur la période de 2007 à 2012, ces jeunes migreraient donc entre 25 et 33 ans.

Guide de lecture : parmi les jeunes ayant entre 16 et 18 ans en 2007, 4 400 ont quitté la zone d'emploi de Lille entre 2007 et 2012. Dans le même temps, 7 800 ont fait le chemin inverse.

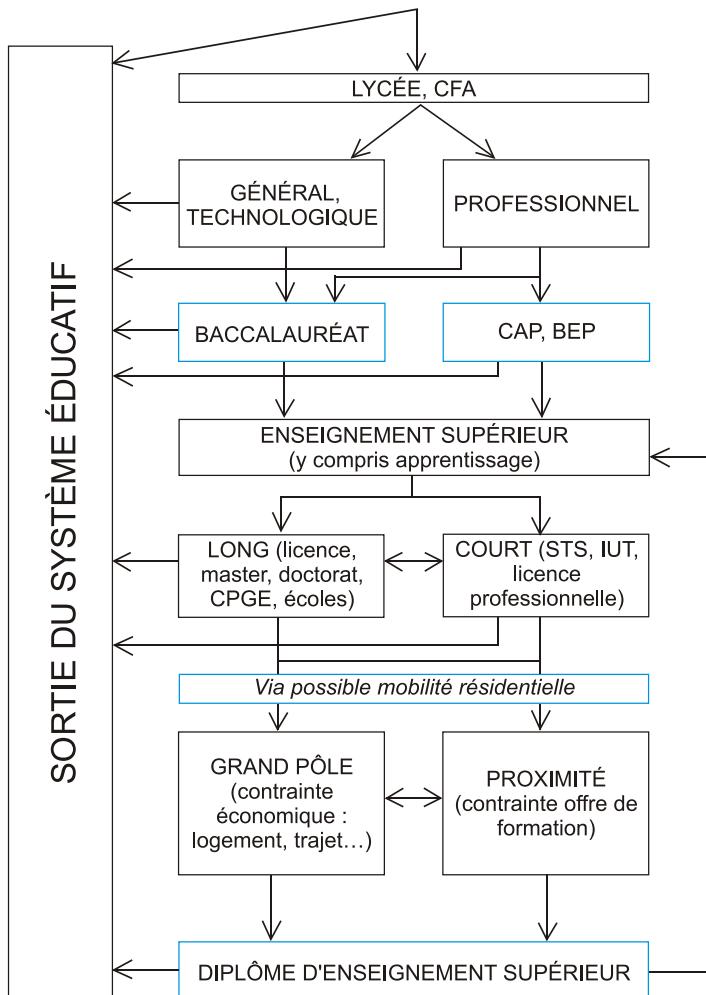
Les parcours scolaires et d'enseignement supérieur : entre richesse de l'offre, contrainte économique et choix culturel

Le parcours scolaire et universitaire d'un jeune est un élément crucial dans la construction de sa vie d'adulte. En particulier, ses choix contribuent en très grande partie aux possibilités qui lui seront offertes sur le marché du travail. Or, le Nord-Pas-de-Calais fait partie des régions où les difficultés scolaires sont les plus fortes. En particulier, la lutte contre le décrochage scolaire est devenue un axe majeur des politiques éducatives. L'objectif de ce chapitre n'est pas de revenir en détail sur la performance scolaire de la région. En revanche, il se propose d'analyser plus profondément les opportunités en termes d'offre de formation qui s'ouvrent aux jeunes, les contraintes qui pèsent sur leurs choix et finalement les parcours qui s'en dégagent.

Deux moments charnières semblent se détacher dans la vie d'un lycéen et d'un étudiant. Le premier est constitué du choix de la filière au lycée : l'enseignement professionnel est très implanté en Nord-Pas-de-Calais, mais un jeune désirant suivre ce type de formation peut opter pour un lycée professionnel ou des formations en apprentissage. Ces dernières sont l'objet de politiques d'incitations fortes menées conjointement par la Région et par les services de l'État. Or, l'apprentissage reste encore largement déficitaire en Nord-Pas-de-Calais, non pas pour des raisons d'offre de formation mais plus certainement pour des raisons culturelles, du point de vue des jeunes, et économiques, du côté des entreprises susceptibles d'accueillir des apprentis.

Le second temps fort d'un parcours de formation est constitué de l'orientation post-baccaulauréat. L'offre de proximité d'enseignement supérieur tant universitaire que dans les lycées (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles) est bien développée en Nord-Pas-de-Calais. Cependant lève-t-elle les freins économiques dans l'orientation des jeunes bacheliers ? L'offre de proximité peut encourager les jeunes à poursuivre des études supérieures qu'ils n'auraient pas suivies sans elle. Mais, par ailleurs, du fait des difficultés notamment économiques d'une mobilité géographique, l'offre de formation locale constraint très fortement les choix d'orientation des jeunes issus des milieux les moins aisés.

**Les parcours scolaires et d'enseignement supérieur : entre richesse de l'offre,
contrainte économique et choix culturel**



En 2009, avec 468 000 élèves du premier degré et 364 000 du second degré, la région est classée au quatrième rang national en termes d'inscriptions d'élèves. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais pèse pour 7,3 % des effectifs du premier et second degré de France métropolitaine. C'est plus que son poids démographique (6,5 % en 2007) ce qui témoigne de la jeunesse de sa population. En particulier, près de 154 000 élèves étudient dans un lycée général et technologique ou professionnel.

L'enseignement secondaire du Nord-Pas-de-Calais se singularise des autres régions françaises par plusieurs éléments. Tout d'abord, elle fait partie des académies où les difficultés scolaires sont les plus fortes. La réussite scolaire d'un jeune est en partie pré-déterminée par son origine familiale : la possession par la famille des capitaux culturel, économique et social est un facteur essentiel à la réussite scolaire, ce qui pénalise nombre de jeunes Nordistes. Ainsi, le chômage, la pauvreté, la moindre qualification des générations précédentes... peuvent expliquer en partie ces résultats en retrait dans la région. Par conséquent, quel que soit l'examen, elle présente des taux de réussite inférieurs à la moyenne nationale et notamment pour le baccalauréat (84,4 % en Nord-Pas-de-Calais en 2010 contre 85,8 % en France métropolitaine). Il est cependant à noter que la région est en cours de rattrapage de son retard pour ce diplôme : l'écart à la moyenne nationale était de 2,5 points en 2008, 2,1 points en 2009 et 1,4 point en 2010. De plus, le taux de réussite a progressé entre 2009 et 2010 en Nord-Pas-de-Calais alors qu'il a baissé en moyenne nationale.

Encadré 1 : Les dispositifs de la deuxième chance et les établissements publics d'insertion de la Défense

Faisant de la deuxième chance une priorité, l'État s'est engagé dans le développement de places dans les écoles de la deuxième chance (E2C) et les Établissements publics d'insertion de la Défense (Epide). Les dispositifs de la deuxième chance reposent sur une individualisation et une professionnalisation des parcours qui alternent période en centre (remise à niveau des savoirs de base, activités de socialisation) et en entreprise (découverte, stage).

Concept européen, les E2C accueillent des jeunes de moins de vingt-cinq ans sans diplôme et sans qualification, en décrochage scolaire. Labellisées, les écoles sont intégrées à un réseau national, garant de la marque et de la spécificité de cet outil. L'engagement des entreprises est au cœur de la réussite de ce dispositif que ce soit au cours de la formation (offres de stages, préparation d'entretien...) ou à son issue, en proposant des offres d'emploi ou de contrats en alternance. Un taux de 60 % de sortie positive est attendu des écoles et l'État est particulièrement attentif à la remise à l'emploi direct ou par l'alternance de ce public jeune éloigné du marché du travail. Il est prévu d'accueillir huit cents stagiaires en 2011 dans les E2C du Nord-Pas-de-Calais.

Dispositif complémentaire dans l'offre de service deuxième chance, l'Epide a été créé par l'ordonnance du 2 août 2005. Il vise à assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, en situation de retard ou d'échec scolaire avéré, sans qualification ni emploi et en voie de marginalisation sociale ou d'exclusion durable du marché du travail. Les jeunes volontaires qui intègrent le centre Epide sont logés au sein d'un internat, pratiquent une activité sportive, bénéficient d'une remise à niveau scolaire intégrant l'instruction civique et d'une prise en charge pédagogique et financière pour la préparation du code de la route.

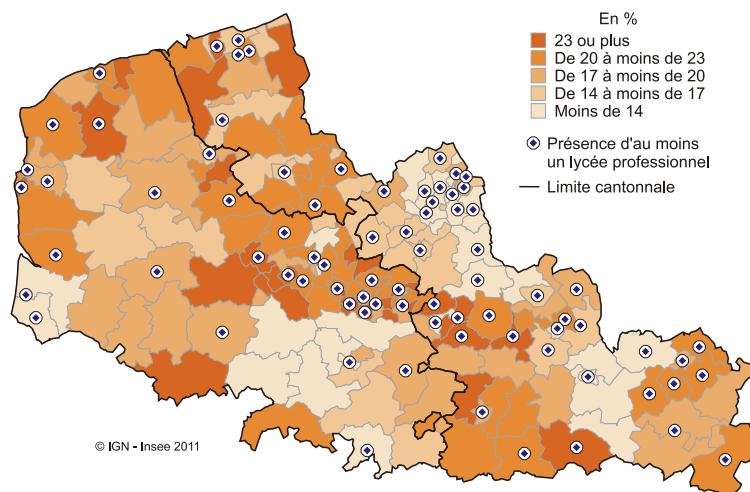
Une autre particularité de l'enseignement en Nord-Pas-de-Calais tient au recours élevé au secteur privé qui regroupe 27,4 % des élèves dans le second degré (21,8 % en moyenne métropolitaine). Cela situe la région au troisième rang français après la Bretagne et les Pays de la Loire où ce type d'enseignement est également fortement implanté. Le fort recours régional à l'enseignement privé tient en réalité uniquement à son importance dans le Nord tandis qu'il se situe sous la moyenne nationale dans le Pas-de-Calais.

Un important réseau de lycées professionnels

L'importance relative de l'enseignement professionnel est également une caractéristique importante de la région. Les effectifs en lycée professionnel représentent 40 % de ceux du second cycle contre 32 % en moyenne nationale. Si les effectifs en filière générale sont majoritaires, ils ne seront pas abordés par la suite car presque tous les lycées généraux offrent, aux options près, peu ou prou, les mêmes formations. Les choix opérés par les jeunes et leurs familles ne répondent donc pas directement à des critères d'offre de formation et sont difficiles à analyser.

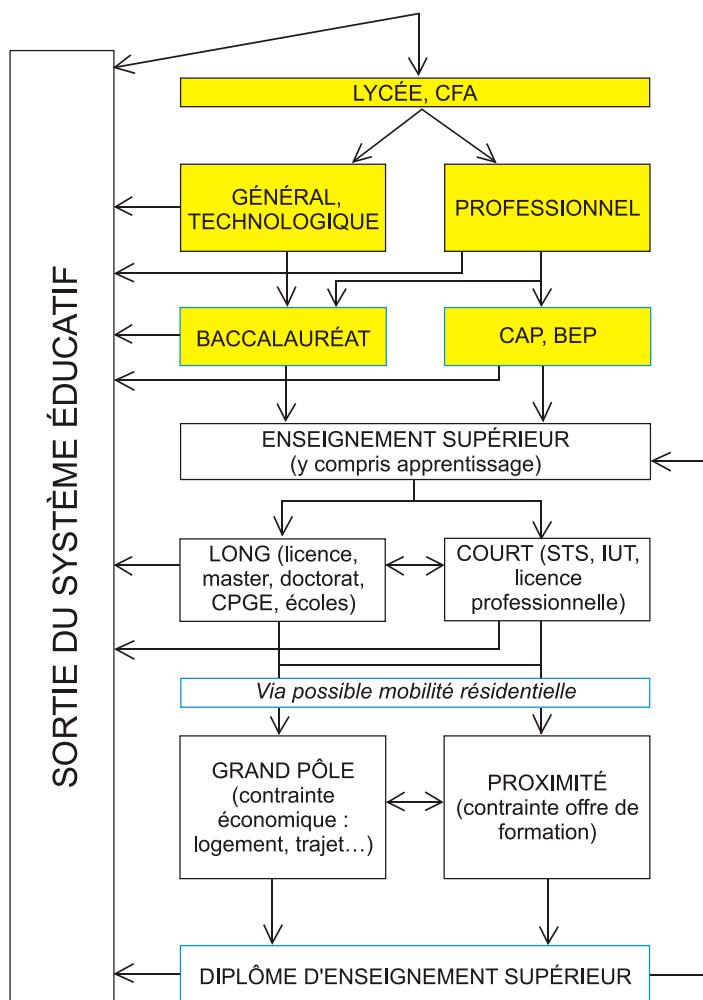
Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'importance de l'enseignement en lycée professionnel en Nord-Pas-de-Calais : tout d'abord l'origine sociale des jeunes. Cette dernière est classée selon une nomenclature du ministère de l'Éducation nationale en trois groupes (origine favorisée, moyenne ou défavorisée) en fonction de la catégorie sociale du chef de famille (**encadré 2**). La surreprésentation dans la région des jeunes issus de milieux défavorisés, dont la propension est la plus forte à suivre ces formations, explique en partie l'importance de l'enseignement professionnel. La part de lycéens suivant ces formations monte à 55 % pour ceux d'origine favorisée contre 17 % pour ceux d'origine défavorisée. Ensuite, l'importance de ces formations peut être mise en lien avec le maillage très dense sur la région de lycées professionnels. En 2007, 121 lycées professionnels sont recensés dans 87 villes différentes (**carte 1**). Cependant la localisation de ces lycées n'est pas uniforme sur le territoire puisqu'ils sont concentrés dans les espaces urbains et notamment dans l'agglomération lilloise et le Bassin minier. C'est justement dans ces espaces que la part des jeunes en lycée professionnel est la plus forte. Seule exception, la métropole lilloise où malgré un maillage important d'établissements, cette part est souvent inférieure à 14 %. Cette spécificité peut tenir à la structure sociale de l'agglomération lilloise où les cadres sont plus présents et les ouvriers plus rares qu'en moyenne régionale. Les jeunes Lillois correspondent donc moins au profil type de jeune inscrit en lycée professionnel.

Carte 1 : Part des lycéens de l'enseignement professionnel parmi les jeunes de 16 à 21 ans dans les cantons du Nord-Pas-de-Calais en 2008



Source : Scolarité, ministère de l'Éducation nationale ; recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

Les parcours scolaires et d'enseignement supérieur : entre richesse de l'offre, contrainte économique et choix culturel



Encadré 2 : Méthodologie

Pour les formations du secondaire, deux sources sont utilisées dans ce chapitre. D'un côté, les fichiers d'inscription des établissements d'enseignement secondaire du ministère de l'Éducation nationale (Scolarité) renseignent sur les élèves en lycées publics et privés sous contrat. Les données sur les apprentis sont tirées du recensement de la population 2007.

L'offre de formation dans l'enseignement supérieur est très large. Elle ouvre le choix entre des formations courtes ou longues, chacune d'entre elles pouvant se suivre dans des établissements universitaires, des lycées, des écoles publiques ou privées. Ce travail ayant pour cadre l'orientation post-baccalauréat, il sera centré sur les classes post-baccalauréat dans les lycées (sections de technicien supérieur ou STS et Classes préparatoires aux grandes écoles ou CPGE) ainsi que les formations universitaires courtes (diplôme universitaire technologique, licences professionnelles) ou longue (licences technologiques). Pour des raisons de différences de sources, tous les étudiants de cursus licence à l'université sont conservés tandis que seuls ceux de première année de STS ou de CPGE peuvent être étudiés. Si la majorité des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur sont ainsi appréhendés, ceux inscrits dans des écoles (de commerce, d'ingénieur, paramédicales...) recrutant au niveau baccalauréat, dans des lycées privés hors contrat et à l'université catholique ne sont pas comptabilisés.

L'étude s'appuie sur les remontées administratives des fichiers d'inscription des universités de l'année 2008-2009 (Système d'information sur le suivi de l'étudiant ou SISE) et sur celui des établissements d'enseignement secondaire (Scolarité) pour les étudiants en formation post-baccalauréat dans un lycée. Ces fichiers permettent d'isoler les étudiants originaires de la région inscrits dans une formation universitaire de cursus licence ou en première année de STS ou de CPGE en Nord-Pas-de-Calais et de connaître leurs principales caractéristiques : en particulier le lieu d'étude, le lieu de résidence, l'origine sociale de l'étudiant et la formation suivie. Pour évaluer la possible mobilité géographique effectuée entre la terminale et l'enseignement supérieur, sont comparées :

- la commune de résidence des parents et celle de l'établissement où est suivie la formation pour l'université ;
- la commune de l'établissement l'année précédente et celle de l'établissement où est suivie la formation pour les STS et CPGE.

L'origine sociale des élèves est décrite selon les trois modalités d'une nomenclature du ministère de l'Éducation nationale :

- origine favorisée quand le père de l'étudiant est cadre, profession intermédiaire ou chef d'entreprise, ancien cadre ou profession intermédiaire à la retraite ;
- origine moyenne quand le père de l'étudiant est agriculteur, artisan, commerçant, employé, ancien artisan, commerçant ou chef d'entreprise à la retraite ;
- origine défavorisée quand le père de l'étudiant est ouvrier, inactif ou chômeur n'ayant jamais travaillé, ancien ouvrier ou employé à la retraite.

En termes de spécialités de formation, il apparaît qu'en Nord-Pas-de-Calais comme en moyenne nationale, le domaine des services (commerce, coiffure, hôtellerie...) est majoritaire : il représente dans la région 57 % des inscrits en lycée professionnel. Les spécialités du domaine de la production (électricité, mécanique, bâtiment, agroalimentaire...) ne pèsent donc que pour 43 % des inscrits. La surreprésentation de l'emploi ouvrier dans la région n'expliquerait donc pas directement l'importance des lycées professionnels via une adéquation entre les métiers préparés et l'emploi local. En revanche, cela pourrait être un facteur mais de manière indirecte, c'est-à-dire via les modèles culturels et les représentations intergénérationnelles.

À l'inverse des lycées professionnels, le Nord-Pas-de-Calais présente un déficit d'élèves dans les formations du secondaire en apprentissage qui constitue un second moyen de préparer les diplômes secondaires professionnels. En préparant son baccalauréat professionnel dans un lycée, le jeune effectue plusieurs stages dans au moins deux entreprises différentes. À l'inverse, l'apprenti alterne quinze jours en formation, le plus souvent dans un CFA, et quinze jours

en entreprise, l'entreprise restant la même pendant tout le cycle de formation. Si les bacheliers professionnels sont majoritaires dans le domaine des services, ceux de la production (bâtiment, alimentation, mécanique...) restent, au niveau national, prédominants dans l'apprentissage de niveau V c'est-à-dire préparant un CAP, BEP... (72 %) et de niveau IV, c'est-à-dire préparant un baccalauréat professionnel (58 %).

En 2007, le Nord-Pas-de-Calais pèse pour 4,8 % des apprentis de France métropolitaine contre 8,7 % de l'ensemble des élèves de second cycle. C'est pour l'apprentissage de niveau V que le déficit dans la région est le plus fort. Depuis 2000, le nombre d'apprentis a progressé de 6,4 % sous l'influence de la hausse des apprentis de niveau IV (+ 21 %). Cependant la région ne comble pas son retard puisque dans le même temps le nombre d'apprentis en France métropolitaine a progressé de 7,7 %. Au final, le poids du Nord-Pas-de-Calais dans l'ensemble des apprentis de France métropolitaine est resté stable entre 2000 et 2007 (4,9 % contre 4,8 %).

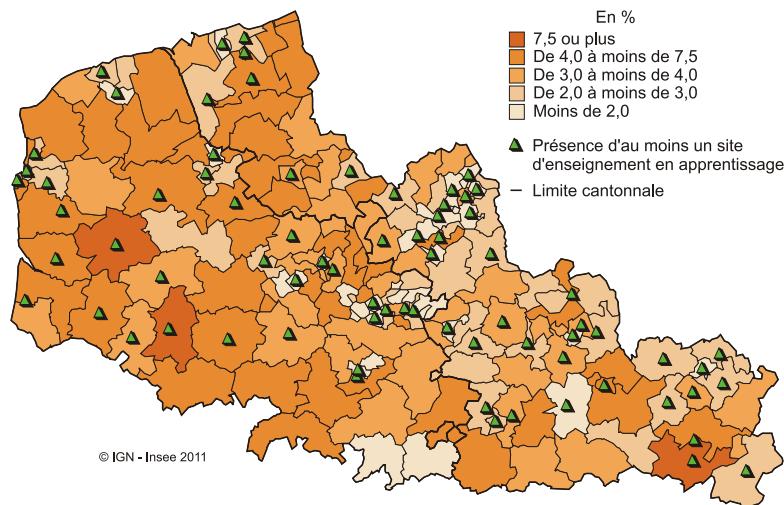
La sous-représentation de l'apprentissage en Nord-Pas-de-Calais questionne d'autant plus que les politiques actuelles visent à favoriser ce mode d'enseignement dont les taux d'insertion sur le marché du travail sont bons. Ainsi, au niveau national, l'objectif est de passer de 414 000 apprentis en 2010 à 600 000 en 2015. Ces objectifs ne concernent pas uniquement l'apprentissage en secondaire mais aussi celui de l'enseignement supérieur. Au niveau régional, la Région, l'État, la Chambre régionale des métiers organisent de concert les politiques visant à développer l'apprentissage. Différentes aides, notamment financières, sont allouées aux employeurs (aides à l'embauche) et aux apprentis (aides au transport, à l'hébergement, à l'équipement). Plusieurs facteurs pourraient alors expliquer la situation particulière du Nord-Pas-de-Calais. Tout d'abord, elle pourrait tenir en partie au caractère relativement rural de l'apprentissage de niveau V, celui où le Nord-Pas-de-Calais s'éloigne le plus de la moyenne nationale. En effet, les régions où la part des apprentis est la plus élevée sont à l'exception de l'Alsace à caractère plutôt rural : Centre, Poitou-Charente, Auvergne, Corse, Bourgogne. À l'inverse, l'Île-de-France, Rhône-Alpes, la Picardie sont, elles aussi, des régions plutôt urbaines et se situent comme le Nord-Pas-de-Calais en queue de peloton parmi les régions où l'apprentissage de niveau V est le moins bien implanté. Reste que la région Nord-Pas-de-Calais se situe bien en deçà de ces trois autres régions : l'apprentissage de niveau V représente en 2007 17,5 % des effectifs scolarisés à ce niveau contre 24,0 % en Île-de-France, 25,1 % en Picardie et 26,9 % en Rhône-Alpes. De plus, Rhône-Alpes compense son déficit d'apprentis de niveau V par un taux très élevé pour le niveau IV (le deuxième de France métropolitaine) tandis que le Nord-Pas-de-Calais présente encore le taux le plus faible du pays pour cet autre niveau.

Une offre conséquente de formations en apprentissage mais une sous-représentation régionale

D'autres facteurs contribueraient donc à la sous-représentation de ces formations en apprentissage dans la région. L'effet de l'offre de formation ne semble pas évident. Le maillage territorial des sites d'apprentissage est, en termes quantitatifs, comparable à celui des lycées professionnels : une trentaine de Centres de formations des apprentis (CFA) de la région proposent des formations sur environ 160 sites répartis dans 82 communes. Pourtant, la structure territoriale de ces sites ([carte 2](#)) montre une présence relativement forte dans les espaces ruraux comme dans le sud du Pas-de-Calais ou dans l'Avesnois. Et c'est dans ce type d'espaces que la part de l'apprentissage parmi les jeunes de 16 à 21 ans est la plus forte, dépassant par exemple les 7,5 % dans les cantons de Hucqueliers, le Parcq ou d'Avesnes-sur-Helpe-sud. L'importance de l'apprentissage dans les espaces ruraux peut tenir en partie au poids l'apprentissage agricole, plus élevé dans la région qu'en moyenne nationale (8,4 % contre 7,6 %) ou à un effet de substitution par rapport aux lycées professionnels quasiment absents de ces territoires. À l'inverse, malgré une offre également importante, la part d'apprentis est beaucoup plus faible dans les grands pôles urbains : Lille et son agglomération, les principaux centres du Bassin minier (Valenciennes, Douai, Lens, Béthune) et dans une moindre mesure du littoral (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer). Sur ces territoires, à l'exception de Lille, l'apprentissage semble pâtit de la forte implantation des lycées professionnels. La sous-représentation de l'apprentissage

dans l'agglomération lilloise et dans le Bassin minier peut également venir du fait que c'est sur ces territoires qu'est concentré l'essentiel de la population immigrée ou issue de l'immigration dont les taux d'accès à l'apprentissage sont très bas.

Carte 2 : Part des apprentis (hors enseignement supérieur) parmi les jeunes de 16 à 21 ans dans les cantons du Nord-Pas-de-Calais en 2007



Source : recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

Enfin l'offre locale de spécialité en apprentissage est également relativement étouffée puisqu'il « existe une offre de formation de proximité pour un tiers des domaines professionnels » (cf. **Les chiffres clés de l'apprentissage, Pour en savoir plus**). Toutefois, chaque CFA présente des spécialisations très différentes pouvant influencer les choix réalisés par un jeune entrant en apprentissage : à titre d'exemple, plus d'un apprenti sur deux dans la zone d'emploi de Lens-Hénin est inscrit dans une formation de commerce, à Douai 38 % étudient dans le domaine de la santé et à Berck-Montreuil près de la moitié en agriculture.

Ainsi, l'offre de formation globale et territoriale, ne semble pas directement en cause pour expliquer la situation régionale en termes d'apprentissage. Par exemple, le taux d'occupation, correspondant au rapport entre le nombre d'apprentis accueillis et le nombre de places conventionnées, s'élève à 59 %. Les causes du faible recours à l'apprentissage en Nord-Pas-de-Calais pourraient donc être à chercher chez les deux types d'acteurs : le monde du travail, les jeunes. Pour la première, il apparaît en effet que la structure de la région en matière économique avec une faible part de l'emploi artisanal n'est pas favorable à un développement important de l'apprentissage. Le Nord-Pas-de-Calais est aussi marqué par une sous-représentation des travailleurs indépendants (artisans, commerçants...). Or leurs enfants sont ceux dont la propension à suivre une formation en apprentissage plutôt qu'en lycée professionnel est la plus forte. Les raisons à ce phénomène peuvent être doubles : d'un point de vue culturel, les enfants d'artisans peuvent chercher à reproduire le schéma familial de travail dans des petites structures alors que les enfants d'ouvriers auraient intériorisé des parcours professionnels en grande entreprise les conduisant à privilégier davantage les lycées professionnels. Par ailleurs, un enfant d'artisan possède le capital social, le réseau de relations, qui faciliteront l'obtention d'un contrat de travail pendant son cycle de formation.

Ensuite joue également l'effet retardé des choix politiques passés ne faisant pas de l'apprentissage la voie choisie pour le développement de l'enseignement professionnel en Nord-Pas-de-Calais. Le recours à l'apprentissage peut alors s'expliquer par la persistance de phénomènes comportementaux liés en partie à l'histoire : les Collèges d'enseignement technique (CET) remplacés par les lycées professionnels ou les écoles d'entreprises ont historiquement été très présents dans la région et peuvent pour partie expliquer la faible tradition de l'apprentissage

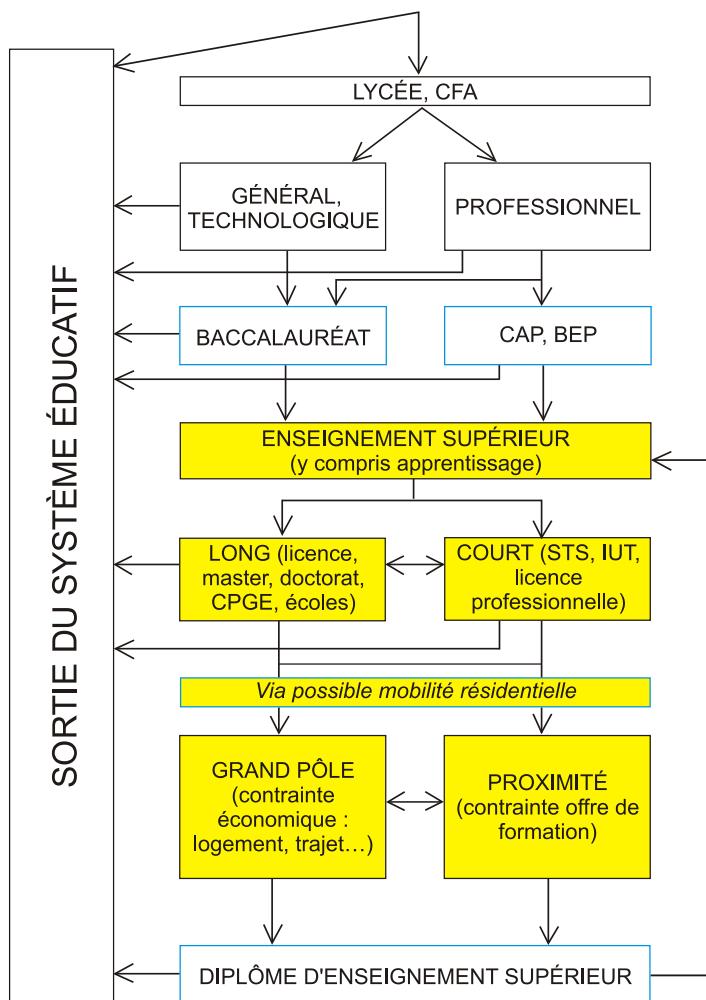
dans la région. Aujourd'hui encore, dans les espaces où il existe une offre de formation conjointe de lycée professionnel et d'apprentissage, c'est le premier qui attire la majorité des jeunes s'orientant vers une formation professionnelle. Enfin, peuvent jouer également les systèmes de valeur, les représentations sociales comme celles du système scolaire, du diplôme, de l'entreprise.

Il est à noter que le développement de l'apprentissage passe également par les formations d'enseignement supérieur. Là encore, le Nord-Pas-de-Calais présente un déficit puisqu'il regroupe 5,2 % des effectifs d'apprentis en enseignement supérieur de France métropolitaine contre 7,0 % de l'ensemble des étudiants.

Encadré 3 : Parole de jeune

FABIEN : Je suis issu d'un BEP « Conduite et service dans le transport routier », j'ai obtenu mes permis et tout ce qu'il fallait. J'ai fait un BAC pro toujours en exploitation des transports et je suis actuellement apprenti attaché d'exploitation au sein de Sita... Je voulais expliquer mon parcours et dire que, malgré que ce soit difficile, ce n'est pas impossible de trouver une formation et un emploi... Au sein de SITA, on est bien accompagné, ils font des journées avec les tuteurs, les apprentis, les entreprises, les gens du siège. On rencontre des gens un peu partout dans le Nord.

Les parcours scolaires et d'enseignement supérieur : entre richesse de l'offre, contrainte économique et choix culturel

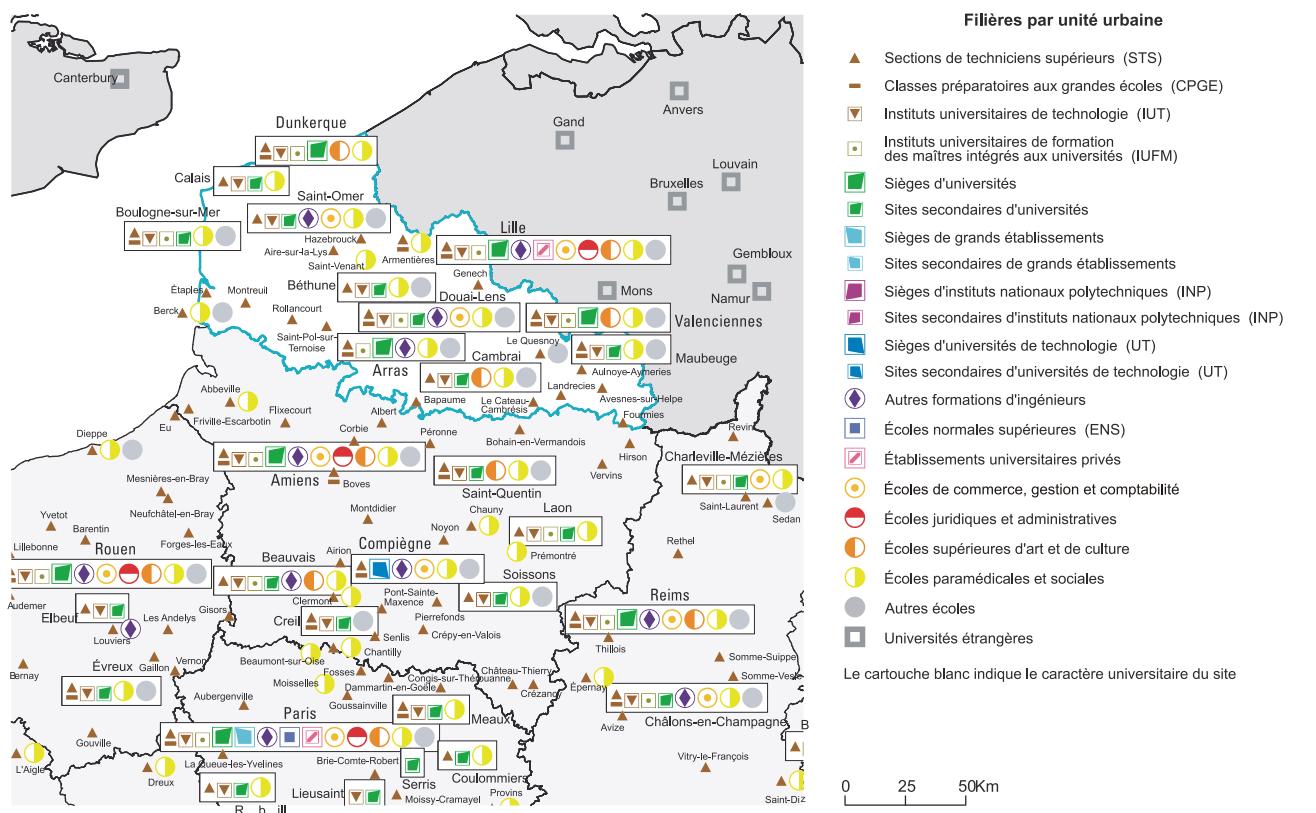


Une offre de formation d'enseignement supérieur conséquente et présente sur l'ensemble du territoire

159 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais, ce qui en fait la troisième région française derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Son poids parmi l'ensemble des étudiants métropolitains (7,0 %) est supérieur à celui dans l'ensemble de la population (6,5 %). Un des facteurs expliquant l'importance de la population étudiante tient à sa large offre de formation qui lui permet d'attirer des jeunes des régions limitrophes voire de l'ensemble de la France. En effet, presque toute la palette d'enseignement est proposée dans la région. Au final, la part des différentes formations est proche de la moyenne nationale : l'université représente 62 % des effectifs. Deux disciplines sont plus présentes en Nord-Pas-de-Calais qu'en France : les Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et les sciences économiques. À l'inverse les filières droit et médecine sont plutôt sous-représentées. Une autre spécificité de l'enseignement supérieur nordiste tient à la présence de l'université catholique de Lille pesant pour près de 4 % des effectifs et à la surreprésentation des sections de techniciens supérieurs (11,5 % contre 10,3 % en moyenne nationale).

Cette offre globale de formation se décline également à un niveau infrarégional. Si la métropole lilloise concentre une part importante des étudiants, l'offre locale est relativement bien implantée au travers des sections de techniciens supérieurs ou des écoles par exemple paramédicales à Berck, d'ingénieurs à Douai ou de commerce à Saint-Omer (**carte 3**). Enfin l'offre locale de formation est aussi constituée du réseau des universités. Le Nord-Pas-de-Calais compte six universités : trois à Lille, celle d'Artois située à Arras, Béthune, Douai et Lens, celle du littoral Côte d'Opale à Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer et celle de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Cette offre qui couvre quasiment l'ensemble de la région peut permettre aux jeunes bacheliers de rester sur leur territoire d'origine pour suivre des formations universitaires. Pourtant, chaque pôle d'enseignement supérieur ne propose pas l'ensemble du catalogue des formations, ce qui peut avoir une influence sur le choix de formation des jeunes Nordistes (**tableau 1**).

Carte 3 : Offre de formations d'enseignement supérieur en Nord-Pas-de-Calais en 2008-2009



Source : effectifs d'étudiants en 2008-2009, atlas régional, juin 2010 (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Tableau 1 : Nombre d'inscrits en cursus licence vivant et étudiant en Nord-Pas-de-Calais par discipline et zone d'emploi au lieu d'inscription

Unité : nombre

Discipline universitaire	Zone d'emploi au lieu d'inscription						
	Arras	Béthune-Bruay	Boulogne-sur-Mer	Calais	Cambrai	Douai	Dunkerque
A.E.S.	311	19	34		36		399
Droit et sciences politiques			433		83	685	124
Langues	725		474		14		180
Lettres et arts	644		190				636
Médecine							
Pharmacie							
Pluridiscipline lettres et langues					30		
Pluridiscipline sciences							
Sciences économiques et sociales, gestion	244	41	553	114	151		356
Sciences fondamentales et applications	77	1 120	54	683	170		257
Sciences humaines et sociales	510		264				65
Sciences de la nature et de la vie		8	83	449			
Staps			76	229			76
Total	2 511	1 188	2 161	1 475	484	685	2 093

Source : Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise) 2008 à 2009 (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Tableau 1 (suite) : Nombre d'inscrits en cursus licence vivant et étudiant en Nord-Pas-de-Calais par discipline et zone d'emploi au lieu d'inscription

Unité : nombre

Discipline universitaire	Zone d'emploi au lieu d'inscription					
	Lens-Hénin	Lille	Roubaix-Tourcoing	Saint-Omer	Maubeuge	Valenciennes
A.E.S.		474		110		238
Droit et sciences politiques		2 984	312			885
Langues		1 582	693			519
Lettres et arts		1 981	260			366
Médecine		3 532				
Pharmacie		673				
Pluridiscipline lettres et langues						553
Pluridiscipline sciences	12					
Sciences économiques et sociales, gestion	785	3 400	941	61		1 279
Sciences fondamentales et applications	609	3 034	43	37	189	1 548
Sciences humaines et sociales	108	4 916	417			23
Sciences de la nature et de la vie	363	1 713				
Staps	374	1 183		63		276
Total	2 251	25 472	2 666	271	189	5 687

Source : Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise) 2008 à 2009 (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Lille concentre la moitié des effectifs universitaires

L'importance du pôle d'enseignement lillois est un élément structurant des comportements d'orientation des Nordistes. Ces derniers seront analysés sur la population des jeunes originaires de la région et y suivant leurs études supérieures, en cursus licence dans le cas de l'université. Un des biais de ce champ est constitué par le fait qu'il exclut les jeunes ayant quitté la région, parmi lesquels ceux d'origine favorisée sont fortement surreprésentés.

La moitié des étudiants originaires du Nord-Pas-de-Calais en cursus licence de la région sont inscrits dans un établissement lillois. Quelle que soit le territoire d'origine, l'attractivité lilloise est réelle car pour chacune des zones d'emploi la part des jeunes bacheliers allant étudier dans une université lilloise est supérieure à 25 %. Balancier à l'importance de Lille, la présence d'établissements de proximité est aussi un critère de choix d'orientation. Globalement 42 % des étudiants se sont inscrits dans la zone d'emploi de résidence de leurs parents. Ils sont 83 % dans la zone d'emploi de Lille qui offre la palette la plus large de formations. Ils sont également nombreux à ne pas quitter leur territoire d'origine à Valenciennes et sur le littoral. À l'inverse à Douai, Saint-Omer ou en Sambre-Avesnois, entre 5 et 10 % seulement des bacheliers continuent à y suivre leurs études universitaires du fait de la faible offre sur ces territoires.

La part globale des jeunes étudiant dans leur zone d'emploi d'origine varie peu en fonction de la catégorie sociale puisqu'elle se situe à 41 % pour les jeunes d'origine favorisée et 43 % chez ceux d'origine défavorisée. Les écarts les plus importants sont à Calais, Valenciennes et Dunkerque où le poids des étudiants non mobiles chez les jeunes d'origine défavorisée est entre 14 et 22 points supérieur à celle de ceux d'origine favorisée.

Une distance entre commune de résidence des parents et commune d'étude plus courte pour les étudiants issus de milieux défavorisés

La distance moyenne entre le domicile parental et la commune d'étude est de vingt-trois kilomètres. Celle pour les jeunes d'origine favorisée est supérieure de 13 % à celle d'origine défavorisée (**tableau 2**). Ce phénomène se retrouve dans chacune des zones d'emploi d'origine des étudiants à des degrés plus ou moins prononcés : très fort sur le littoral (Boulonnais, Calaisis...) ainsi qu'à Lille, Roubaix et Valenciennes. Il est plus faible dans les zones d'emploi limitrophes de Lille (Flandre intérieure, Douaisis, Béthune, Lens-Hénin).

C'est sur le littoral que les contrastes sociaux influencent le plus le choix du lieu d'étude universitaire

Sur le littoral, les jeunes d'origine favorisée s'éloignent bien plus du domicile parental que ceux issus de milieux plus modestes. L'explication à ce phénomène tient en partie aux différences d'attractivité de Lille selon l'origine sociale : la part des jeunes d'origine favorisée bacheliers à Berck, Boulogne-sur-Mer, Calais ou Dunkerque suivant leurs études à Lille est de 11 à 21 points supérieur aux jeunes d'origine défavorisée des même zones d'emploi.

L'éloignement entre Lille et le littoral rend difficile les navettes quotidiennes entre une résidence sur le littoral et une université sur Lille. Ainsi, si plus des trois quarts des étudiants inscrits à Lille et originaires de Roubaix, Lens, Flandres-Lys, Douai sont restés vivre chez leurs parents, ils sont 61 % à Dunkerque, 55 % à Calais, 52 % à Boulogne et 46 % à Berck (**tableau 3**). Suivre des études à Lille en étant originaire du littoral demande donc souvent de vivre à Lille. La contrainte économique que cela implique s'exerce davantage chez les jeunes d'origine défavorisée qui sont donc plus enclins à poursuivre des études sur le littoral.

À l'inverse du fonctionnement du littoral, les comportements des différentes origines sociales diffèrent peu dans les zones d'emploi de Lens-Hénin, Flandres-Lys, Douai ou Maubeuge : la proximité de la capitale régionale ou du grand pôle valenciennois, relâche en partie la contrainte budgétaire puisque la grande majorité des étudiants résident chez leurs parents.

Tableau 2 : Distance entre le domicile parental et la commune d'étude des étudiants en cursus L dans les universités du Nord-Pas-de-Calais en 2008-2009

Unités : nombre en km, %

Zone d'emploi de résidence des parents	Distance avec la commune d'étude					Écart entre favorisé et défavorisé en %
	Total	Défavorisé	Moyen	Favorisé	Inconnu	
Berck-Montreuil	56,0	50,4	48,2	64,7	58,7	28,4
Saint-Omer	52,1	48,8	54,0	56,1	40,3	15,0
Maubeuge	52,0	51,3	47,3	53,6	82,4	4,5
Calais	41,5	35,8	42,4	47,6	34,4	33,2
Flandre-Lys	39,7	38,8	39,9	40,3	36,4	3,9
Boulogne-sur-Mer	37,8	30,2	30,0	53,6	19,1	77,4
Cambrai	35,5	34,3	32,5	38,2	49,0	11,4
Dunkerque	33,1	33,0	32,6	38,6	16,4	16,9
Béthune-Bruay	30,0	29,2	29,5	31,0	28,9	6,0
Douai	28,7	27,8	27,8	29,8	28,8	7,1
Arras	27,0	24,0	28,2	29,9	17,1	24,9
Lens-Hénin	21,1	20,5	20,5	22,8	17,7	11,0
Valenciennes	21,0	17,9	20,4	24,0	47,6	33,9
Roubaix-Tourcoing	16,1	13,2	17,4	18,0	17,7	37,0
Lille	11,5	9,5	11,6	12,7	10,6	33,8
Total	23,3	21,9	23,7	24,7	20,2	12,8

Source : Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise) 2008 à 2009 (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Tableau 3 : Part des jeunes inscrits dans une université de la zone d'emploi de Lille et résidant dans leur zone d'emploi d'origine

Unité : %

Zone d'emploi d'origine	Part résidant dans sa zone d'emploi d'origine
Lille	99,3
Roubaix-Tourcoing	97,6
Lens-Hénin	85,9
Flandre-Lys	79,0
Douai	77,9
Béthune-Bruay	77,8
Valenciennes	68,6
Maubeuge	62,5
Dunkerque	61,2
Cambrai	58,4
Arras	55,7
Calais	55,5
Saint-Omer	54,8
Boulogne-sur-Mer	51,8
Berck-Montreuil	45,5

Source : Sise 2008 à -2009 (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

L'offre locale se traduit dans l'orientation universitaire

La répartition des étudiants en termes de type de diplôme diffère peu selon leur origine. Ceux d'origine défavorisée sont légèrement surreprésentés dans les licences LMD (69 % contre 67 % en moyenne) voire en licence professionnelle (5,9 % contre 5,3 %). Ils sont très faiblement sous-représentés en DUT (13,1 % contre 13,7 %) ou en licence professionnelle. En ce qui concerne les disciplines, ils sont plus nombreux dans celles de type littéraire, notamment les sciences humaines et sociales et les langues et moins présents dans les filières médicales (médecine et pharmacie) (**tableau 4**). À l'inverse, ils sont sous-représentés dans les disciplines médicales. Leur moindre mobilité influence-t-elle ces choix spécifiques vers certaines filières ? La réponse n'est pas aisée puisque que, outre l'offre de proximité, jouent également la série de baccalauréat (surreprésentation des origines favorisées en série scientifique nécessaire à l'orientation en médecine), le niveau scolaire des étudiants, leurs ambitions...

Le littoral est le territoire où les écarts de comportements entre les milieux sociaux sont les plus marqués. En 2008-2009, plus de 4 000 étudiants originaires du littoral sont inscrits dans un cursus licence en Nord-Pas-de-Calais dont un peu moins de la moitié dans un des trois pôles universitaires locaux (Boulogne-sur-Mer, Calais ou Dunkerque). L'université du littoral Côte d'Opale ne propose qu'une partie de l'ensemble des disciplines universitaires : par exemple, les formations de médecine, de pharmacie ou artistiques ne sont pas dispensées et l'offre en sciences humaines et sociales est réduite à l'histoire et la géographie. Il faut donc se rendre à Lille pour suivre des formations médicales, de sociologie ou de psychologie. De fait, quand la formation est offerte à la fois sur le littoral et à Lille, les mobiles parmi les étudiants du littoral sont relativement rares (11 % en AES, 25 % en lettres). À l'inverse, 86 % de ceux en sciences humaines et sociales étudient en dehors du littoral étant donné le peu de disciplines proposées sur place. Forcément, tous ceux en médecine ou pharmacie ont dû quitter leur territoire d'origine.

**Tableau 4 : Répartition des étudiants en cursus licence en Nord-Pas-de-Calais en 2008
selon l'origine sociale et la discipline suivie**

	Ensemble	Origine défavorisée	Origine favorisée	Unité : %
A.E.S.	3,4	4,4	2,3	
Droit et Sciences politiques	11,7	10,8	12,6	
Langues	8,9	11,0	7,7	
Lettres et arts	8,6	9,4	7,4	
Médecine	7,5	4,3	11,1	
Pharmacie	1,4	1,0	2,0	
Pluridiscipline lettres et langues	1,2	1,8	1,0	
Pluridiscipline sciences	0,0	0,0	0,0	
Sciences économiques et sociales, gestion	16,8	15,6	16,5	
Sciences fondamentales et applications	16,6	15,9	16,4	
Sciences humaines et sociales	13,4	16,5	12,0	
Sciences de la nature et de la vie	5,6	4,6	5,9	
Staps	4,8	4,4	5,1	
Total	100,0	100,0	100,0	

Source : Sise 2008 à -2009 (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Cette obligation de mobilité, résidentielle ou sous forme de navettes quotidiennes, pour suivre certaines disciplines peut avoir un impact sur l'orientation des étudiants du littoral selon leur origine sociale. En effet, ceux d'origine défavorisée ont, pour des raisons économiques ou comportementales, les plus faibles propensions à la mobilité. Si l'on compare l'orientation des jeunes du littoral à la moyenne régionale (**tableau 5**), on observe que pour les étudiants d'origine aisée, les écarts sont relativement réduits. En effet, ces derniers étant relativement mobiles, ils peuvent, dans la majorité des cas, suivre la discipline qu'ils souhaitent indépendamment du fait qu'elle soit proposée ou non par l'université du littoral. À l'inverse, les écarts d'orientation entre les jeunes de milieu modeste originaires du littoral et ceux de l'ensemble de la région sont plus marqués : en particulier, les sciences humaines et sociales, habituellement très prisées par les jeunes d'origine modeste, sont bien moins présentes chez les jeunes du littoral issus de ces milieux sociaux. Ces formations n'étant pas proposées à proximité, la nécessaire mobilité sur la métropole lilloise peut constituer un frein. À l'inverse, l'offre locale joue également un rôle actif sur les choix d'orientation puisque les jeunes d'origine défavorisée du littoral sont fortement surreprésentés en Administration économique et sociale (AES). Cette discipline est relativement faiblement suivie au niveau régional (4 % des jeunes issus de milieux modestes) au contraire du littoral (11 %). De manière moindre, la filière Staps est également plus présente chez les jeunes d'origine modeste sur le littoral qu'en moyenne régionale (4 % contre 6 %).

Tableau 5 : Répartition par discipline des étudiants en cursus licence en 2008-2009 selon leur territoire d'origine

Unité : %

Libellé	Étudiants originaires du littoral			Étudiants originaires du Bassin minier			Étudiants originaires du Nord-Pas-de-Calais		
	Total	Défavo- risé	Favorisé	Total	Défavo- risé	Favorisé	Total	Défavo- risé	Favorisé
Sciences économiques, gestion	13	12	11	16	16	15	17	16	16
Sciences fondamentales et applications	16	15	16	19	18	19	17	16	16
Sciences humaines et sociales	11	13	12	13	17	12	13	17	12
Droit, sciences politiques	11	9	13	11	11	11	12	11	13
Langues	10	11	9	9	10	8	9	11	8
Lettres et arts	10	12	8	8	7	7	9	9	7
Médecine	6	4	11	7	4	11	7	4	11
Sciences de la nature et de la vie	7	5	8	6	6	7	6	5	6
Staps	6	6	6	6	5	7	5	4	5
AES	8	11	4	3	4	2	3	4	2
Pharmacie	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Pluridiscipline lettres et langues	0	0	0	1	1	1	1	2	1
Pluridiscipline sciences	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : le littoral correspond aux zones d'emploi de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Berck ; le Bassin minier correspond aux zones d'emploi de Douai, Lens-Hénin et Béthune-Bruay.

Source : Sise 2008 à 2009 (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Cet impact de l'offre locale sur l'orientation des jeunes, et notamment de ceux d'origine modeste, est une particularité du littoral du fait de l'éloignement du pôle universitaire lillois. Dans les territoires de Béthune, Lens-Hénin et Douai, comme pour le littoral, l'offre disciplinaire est lacunaire avec l'absence des formations de médecine et de pharmacie, de lettres, de psychologie... Pourtant, la proximité de Lille et d'Arras permet aux étudiants d'origine modeste de ces territoires de suivre des formations très comparables à la moyenne régionale : par exemple 17 % d'entre eux étudient les sciences humaines sans que l'offre de proximité ne soit très étendue. On observe toutefois un impact de l'offre locale spécifique puisque les établissements de Lens et de Béthune proposent une offre très centrée sur les sciences théoriques ou appliquées (sciences de l'ingénieur). Or les jeunes originaires du Bassin minier, y compris ceux d'origine modeste, sont surreprésentés dans les disciplines scientifiques.

La contrainte que peuvent exercer les manques dans l'offre de formation locale se fait donc bien plus ressentir quand on s'éloigne du pôle universitaire lillois. Les inégalités sociales en termes d'orientation sont donc accentuées par des inégalités territoriales. Si l'offre de formation de pôles universitaires secondaires ne peut être aussi large que celle de Lille, les questionnements portent donc sur la facilitation de la mobilité de ces jeunes. Des éléments matériels entrent probablement en jeu (coût de la mobilité ou d'un logement sur la métropole lilloise, possibilité d'accès à une cité universitaire, temps de transport...) mais il peut aussi exister des facteurs plus comportementaux nécessitant d'autres leviers d'action. D'un point de vue économique, les bourses d'enseignement supérieur visent à aider financièrement certaines catégories d'étudiants. En particulier, les bourses sur critères sociaux sont attribuées à ceux dont les ressources familiales ou personnelles sont les plus faibles et concernent près de 45 000 personnes à la rentrée 2008 en Nord-Pas-de-Calais. Parmi les critères d'attribution, outre les revenus, l'éloignement entre le lieu d'étude et celui du domicile parental est également pris en compte dans le but de faciliter la mobilité géographique. Par ailleurs, les étudiants boursiers sont prioritaires dans l'obtention de chambres en citées universitaires. Cependant, comme vu précédemment, l'origine sociale et géographique joue un rôle important dans les choix réalisés par les jeunes : il apparaît que ces aides ne suffiraient donc pas à assurer à tous les étudiants une égalité en termes d'orientation.

Un réseau dense de formation en sections de techniciens supérieurs et des mobilités courtes

La logique d'orientation en STS diffère fortement de celle vers une licence à l'université. Tout d'abord, l'étudiant fait le choix d'une filière professionnaliste courte (même s'il est de plus en plus possible de poursuivre ses études après l'obtention d'un BTS, par exemple en licence professionnelle). Ensuite, à la différence de la majorité des filières universitaires, l'entrée donne lieu à une sélection de la part de l'établissement. De plus, une partie de ces lycées sont privés sous contrat et y suivre des études est donc payant. Enfin, le maillage des établissements sur le territoire régional est beaucoup plus dense que celui des universités, ce qui fait que la plupart des bacheliers ont un lycée proposant des STS à proximité du domicile parental. En effet, alors qu'une vingtaine de communes en Nord-Pas-de-Calais compte un ou des établissements universitaires, c'est le cas pour plus de cinquante d'entre elles pour les STS. En revanche si l'offre est répartie de manière plus homogène sur le territoire, elle est bien plus spécialisée. Chaque établissement universitaire dispose en général d'une palette plus ou moins large de formations. À l'inverse, les spécialités de STS proposées dans un lycée sont souvent très réduites.

Ainsi deux logiques opposées peuvent conduire à expliquer l'orientation d'un jeune bachelier en section de technicien supérieur. La proximité d'un établissement proposant cette formation peut conduire à une réduction de la distance avec son établissement précédent. Pourtant à l'inverse, si le jeune lycéen s'oriente en fonction d'une spécialité en particulier, il peut être conduit à choisir un établissement très éloigné étant donné la rareté de certaines formations. Ainsi, si certains BTS sont préparés dans une dizaine d'établissements en Nord-Pas-de-Calais (par exemple la spécialité Transport à Lille, Villeneuve d'Ascq, Tourcoing, Dunkerque, Hénin-Beaumont, Calais, Lens), d'autres ne peuvent être préparés que sur un site bien précis (comme industrie des matériaux souples à Tourcoing, ou conception et réalisation de carrosseries à Valenciennes).

Des deux logiques présentées ci-dessus, la première semble largement l'emporter. L'éloignement moyen post-baccauléat d'un étudiant en STS est très court (10,3 km). Si l'on compare la zone d'emploi d'origine et celle d'étude, elle concorde dans près des trois quarts des cas pour les étudiants en STS contre 42 % pour les effectifs universitaires. En particulier, la zone d'emploi de Lille joue un rôle beaucoup moins prépondérant puisqu'elle ne concentre que 22 % des inscrits en STS contre plus de 40 % pour l'université.

Quelle que soit l'origine sociale, les STS restent une formation de proximité, y compris pour les jeunes d'origine favorisée pour laquelle la distance reste très nettement inférieure à celle mesurée pour l'université. Cependant, l'origine sociale de l'étudiant, dans le choix de l'orientation semble encore plus discriminante en STS que pour l'université : la part des inscrits en STS changeant de zone d'emploi diffère de cinq points selon que l'étudiant est d'origine favorisée (26 %) ou défavorisée (21 %) alors que pour les universités cet écart s'établit à deux points (43 % contre 41 %). La distance moyenne parcourue du fait du choix de son lieu d'enseignement supérieur est, pour l'université, supérieure de 13 % chez les jeunes d'origine favorisée par rapport à ceux d'origine défavorisée. Pour les STS, l'écart passe à 19 % (11,2 km contre 9,4 km). Ainsi, encore plus que dans le choix d'une formation universitaire, l'entrée en section de technicien supérieur répond à des logiques très différenciées selon l'origine sociale de l'étudiant : très majoritairement, le critère de la proximité géographique sera prépondérant dans les milieux sociaux les modestes, le choix de la spécialité se faisant donc par défaut. Pour les jeunes d'origine favorisée, le choix de spécialité prend plus d'importance générant de fait un éloignement plus important de la zone d'origine.

Une concentration des classes préparatoires aux grandes écoles sur Lille

Pour étudier en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), les jeunes Nordistes s'éloignent en moyenne de 26 kilomètres du lycée où ils ont préparé leur baccalauréat. Cette distance relativement élevée peut s'expliquer par le faible nombre de lycées dispensant ces formations. Au final, seulement onze communes de la région comptent des CPGE publiques ou privées sous contrat (Armentières, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Arras, Boulogne-sur-Mer, Lens). De plus, même si le nombre de spécialités est bien moindre qu'en STS, toutes ces communes ne proposent pas l'ensemble des classes préparatoires (aux écoles d'ingénieur, de commerce...). La concentration des effectifs sur la zone d'emploi de Lille est du même ordre de grandeur que celle pour l'université (56 % contre 54 %) alors qu'elle n'était que de 23 % pour les STS. De fait, nombre de lycéens sont relativement éloignés de la classe préparatoire correspondant à leur spécialité.

Pour l'université et les STS, la distance était fortement dépendante de l'origine sociale de l'étudiant. Ce n'est pas le cas pour les CPGE : si les jeunes d'origine défavorisée sont très minoritaires, quand ils accèdent en CPGE, leur comportement géographique d'orientation est comparable à celui des classes plus aisées : la distance entre le lycée d'origine et le lieu d'étude est très proche (25 km contre 26 km). L'impact de la contrainte géographique ne s'observe donc pas sur les distances mais peut apparaître en termes d'inscription dans ces formations. Pour étudier, les comportements locaux d'orientation en CPGE, on peut rapporter dans la population d'origine défavorisée, les effectifs en CPGE à ceux, bien plus nombreux, en STS. À l'échelle régionale, ce rapport s'établit à 9 % : en d'autres termes, il y a plus de dix fois plus d'inscrits d'origine modeste en STS qu'en CPGE. Pour les zones d'emploi où l'offre de CPGE est relativement large (Douai, Lille, Valenciennes, Arras), ce ratio dépasse les 9,8 % et peut monter jusqu'à 12 %. Pour Lens où l'offre de formation en CPGE est relativement modeste, ce ratio est également proche de 12 %, les jeunes originaires de ce territoire profitant de la proximité de Douai, Lille et Arras. À l'inverse, dans les territoires, parfois plus excentrés, où l'offre de CPGE est inexistante (Cambrésis, Calaisis, Béthune) ou très limitée (Maubeuge) les inscrits en CPGE d'origine défavorisée pèsent pour moins de 7 % des effectifs en STS, illustrant bien le frein que constitue l'absence d'offre locale pour ces populations.

Ainsi, en STS et à l'université, un jeune d'origine défavorisée peut très souvent se tourner vers une offre locale de proximité, c'est moins souvent le cas pour la CPGE. La contrainte temporelle ou financière, chez les milieux les plus modestes, d'un éloignement entre le domicile parental et le lieu d'étude s'exercerait donc différemment : non plus par le choix de la spécialité la plus proche mais dans le cas des CPGE par un renoncement à ces filières. Cela peut expliquer, en partie, qu'à série de baccalauréat et niveau scolaire équivalent, les jeunes d'origine défavorisée s'orientent moins en CPGE que les autres.

Encadré 4: Parole de jeune

M. BASSEUR : J'ai quitté le lycée avec pertes et fracas, en croyant que le monde était ouvert à toute personne voulant travailler. Comme ma camarade le disait, lorsqu'on se retrouve dans le milieu professionnel après avoir quitté le milieu étudiant, on ne sait pas les responsabilités qu'on doit avoir. On perd l'habitude de se lever le matin, on perd notre motivation et, à long terme, on perd un cadre crucial pour pouvoir se construire. On m'a proposé, il y a un an, de passer un DAEU et de pouvoir avoir une seconde chance dans mes études. Le DAEU, le Diplôme d'accès aux études universitaires, est mis en place par deux universités de Lille. Je tiens à remercier Lille pour cela. Cela me permet de reprendre les rêves que j'avais mis de côté. Quand j'ai quitté le lycée, je pensais devoir prendre des emplois qui ne sont pas vraiment ma vocation. Au travers du DAEU, j'ai pu revoir mes ambitions et retourner à mes premières envies, avoir à nouveau des perspectives d'avenir et surtout me recadrer.

Encadré 5 : Les politiques du Conseil régional visent à promouvoir la mobilité des jeunes en favorisant les expériences de mobilités internationales

Le dispositif « Devenons citoyens de la planète » a soutenu les projets de solidarité internationale portés par un peu plus de six cents jeunes de 16 à 25 ans en 2009. Par leur action, les jeunes impliqués s'investissent sur le territoire régional pour expliquer leurs actions et les problématiques rencontrées, favorisent le développement des rapports Nord-Sud et sont ambassadeurs de notre région.

Pour les apprentis, le dispositif « mobilité européenne des apprentis » a permis à plus de mille jeunes inscrits dans un CFA de la région d'acquérir une expérience à l'étranger pour une durée variant de deux à quinze jours. Ces séjours sont basés sur des échanges de pratiques professionnelles, d'une immersion en entreprise et des rencontres d'apprentis européens. Ils sont l'occasion de développer des compétences professionnelles et linguistiques, mais aussi de travailler sur la citoyenneté en découvrant l'Europe et les cultures qui la composent.

La Région favorise également la mobilité des étudiants du supérieur par l'intermédiaire des bourses Blériot versées à près de mille huit cents jeunes de la région en 2009. Cette démarche volontariste se décline par la possibilité pour les étudiants d'effectuer un séjour d'étude ou un stage à l'étranger grâce d'un montant de 389 € par mois pour une expérience significative de trois à six mois. Pour les étudiants boursiers, ce dispositif est complété par une bourse régionale d'aide aux voyages destinée à contribuer aux frais de déplacement des étudiants à l'étranger dans le cadre de leur cursus de formation.

Une entrée dans la vie active marquée par des difficultés d'insertion sur le marché du travail

L'entrée dans la vie active s'effectue pour les jeunes Nordistes progressivement à partir de 16 ans. Comme pour l'ensemble des jeunes Français c'est vers l'âge de 20 ans que les actifs deviennent plus nombreux que les inactifs. Les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont particulièrement prégnantes en Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, 27 % des moins de 30 ans se déclarent à la recherche d'un emploi. L'importance du chômage des jeunes révèle un déséquilibre sur le marché du travail régional, puisque le Nord-Pas-de-Calais est la région où les moins de 25 ans pèsent le plus parmi les demandeurs d'emploi : 25 % au 31 décembre 2009. Mais elle illustre aussi les difficultés d'insertion sur le marché du travail qui perdurent plusieurs mois après l'entrée dans la vie active. Outre le chômage, le manque d'emploi dans la région se traduit également par des situations de déclassement. Pour les diplômés d'enseignement supérieur du premier cycle, près de 40 % occupent un poste d'ouvrier ou d'employé. C'est aussi le cas pour plus de 15 % des diplômés de deuxième ou troisième cycle. La question de la mobilité peut avoir un impact important sur la carrière professionnelle d'un jeune. En effet, les jeunes ayant effectué une mobilité, à l'intérieur de la région ou dans une autre région française, sont, toutes choses égales par ailleurs, moins souvent au chômage ou en situation de déclassement que ceux préférant rester sur leur territoire d'origine. Si le rôle bénéfique de la mobilité est à souligner, il interpelle sur la possibilité économique pour les jeunes de milieux modestes d'effectuer un déménagement et de réussir à obtenir un logement dans une nouvelle région. Ce contexte entraîne des situations où la pauvreté des jeunes n'est pas rare. Ainsi, en Nord-Pas-de-Calais, plus de 25,5 % de jeunes de 19 ans vit en dessous du seuil de pauvreté contre 17,7 % au niveau national.

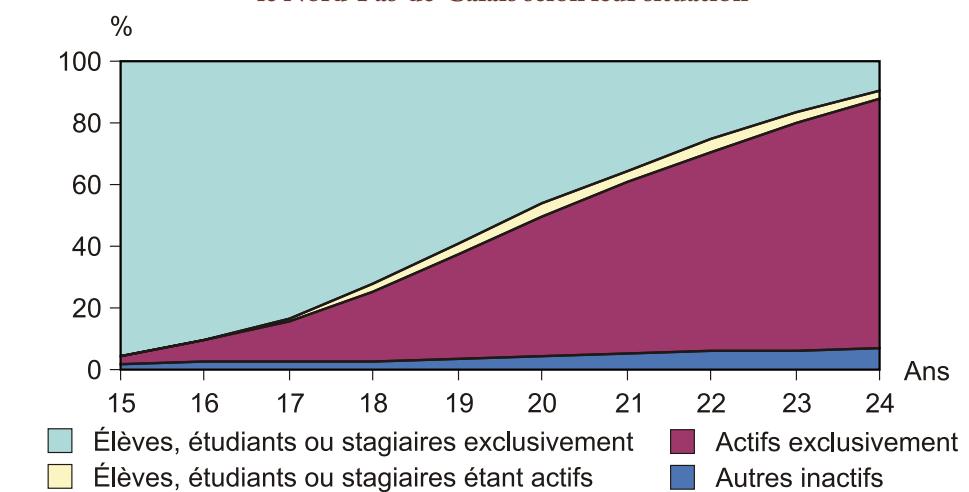
Ces résultats illustrent donc deux enjeux majeurs en matière de politiques publiques : d'un côté celles liées à l'insertion professionnelle qui relèvent des dispositifs de lutte contre le chômage et les contrats aidés (Civis, contrats d'autonomie ...). Le second enjeu tient à la nature de l'emploi et à son adéquation au niveau de formation de l'actif. Cette dimension échappe en partie aux politiques publiques puisque l'offre de travail régional résulte en partie de l'agrégation des choix individuels d'orientation des jeunes Nordistes. Toutefois, le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles vise en partie à améliorer cette adéquation en « anticipant les emplois et les niches d'activité susceptibles d'émerger à l'avenir ». Enfin, les pouvoirs publics assurent également des ressources financières pour les jeunes en difficultés d'insertion : outre les allocations logements ou les minima sociaux, le fonds d'aide aux jeunes assure ce rôle.

L'entrée dans la vie active est un moment clef dans cette période de la vie d'un jeune adulte. La scolarité étant obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, c'est donc aussi l'âge à partir duquel les jeunes peuvent entrer dans la vie active, à l'exception des apprentis pour lesquels l'activité peut commencer à 15 ans.

Cette entrée n'est pas forcément le fait d'un passage instantané entre inactivité et activité mais est parfois plutôt constituée par une période de transition : l'apprentissage ou les diplômes professionnels illustrent bien ce caractère transitoire, de même que la propension qu'ont les jeunes à travailler en même temps que leurs études. Étudier et travailler en même temps reste cependant une situation relativement peu répandue : c'est à 22 ans qu'elle est la plus fréquente et concerne 4 % des jeunes de cet âge (**graphique 1**). Pour ces jeunes, il est difficile d'identifier la situation dominante. S'y retrouvent des étudiants ayant un « petit boulot », des étudiants en contrats d'alternance, des jeunes en formation professionnelle ou encore des salariés reprenant des études.... Ensuite, les difficultés d'insertion sur le marché du travail peuvent conduire à des allers - retours entre activité, reprises d'études ou stages.

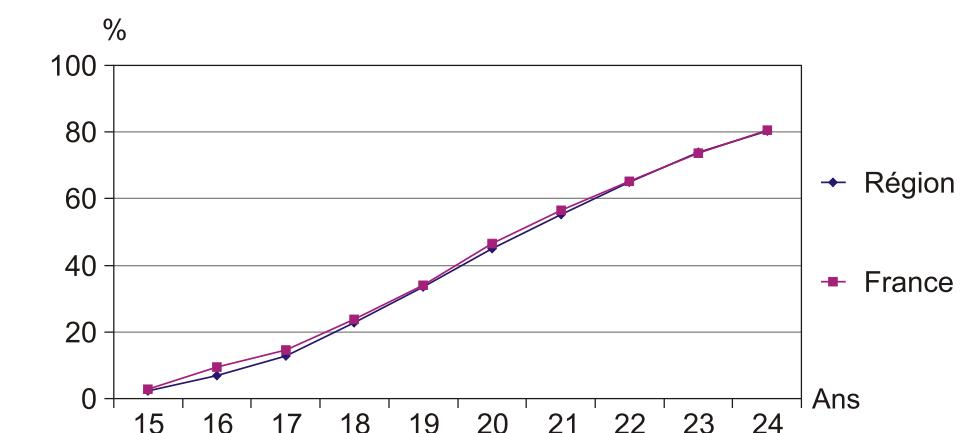
Pour les jeunes Nordistes, comme pour l'ensemble des jeunes Français, c'est vers l'âge de 20 ans que l'activité devient prépondérante (**graphique 2**), quelques mois plus tard pour les femmes. Seul un écart de – 2,5 points avec la moyenne nationale apparaît à 16 ans mais s'estompe par la suite. Une des caractéristiques de la région tient au nombre élevé de jeunes femmes non scolarisées et inactives. Elles représentent 10 % des jeunes femmes de 20 à 24 ans contre 7 % au niveau national alors que pour les jeunes hommes, le taux est identique et se situe à 4 %.

Graphique 1 : Jeunes de 15 à 24 ans résidant dans le Nord-Pas-de-Calais selon leur situation



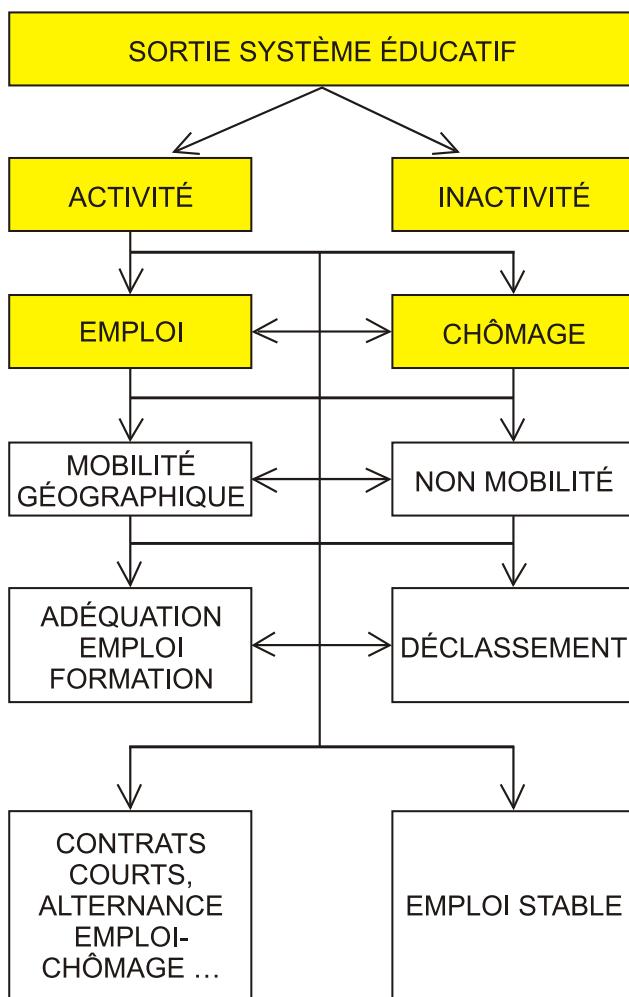
Source : recensement de la population 2007, données complémentaires (Insee).

Graphique 2 : Part des jeunes actifs en emploi ou non ayant terminé leurs études ou leur scolarité



Source : recensement de la population 2007, données complémentaires (Insee).

Arrivée sur le marché du travail



Des difficultés d'insertion plus marquées dans le Nord-Pas-de-Calais

Parmi les jeunes actifs, la part des chômeurs, indemnisés ou non est plus importante que pour les autres classes d'âge. Ces difficultés sont particulièrement prégnantes en Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, 27 % des moins de 30 ans se déclarent à la recherche d'un emploi à l'enquête annuelle de recensement de 2008, soit 7 points de plus que la moyenne des autres régions de province. Par ailleurs, l'écart entre les jeunes et l'ensemble des personnes en recherche d'emploi est davantage marqué dans la région avec un taux supérieur de 12 points pour les jeunes Nordistes, contre une moyenne de 9 points dans l'ensemble des régions de province.

Cette population fragile en termes d'emploi l'est particulièrement en période de crise économique. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de catégories A, B et C est passé de près de 55 000 jeunes en mars 2008 à 67 500 en juin 2009 et reste encore à un niveau élevé en juin 2011 avec 64 700 demandeurs, bien loin du niveau de 2008.

Ces taux de chômage élevés pour les jeunes Nordistes illustrent les difficultés d'insertion sur le marché du travail qui perdurent plusieurs mois voire années après l'entrée dans la vie active. Selon une enquête réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) en 2007 (**Pour en savoir plus**) auprès des jeunes sortis du système scolaire ou universitaire en 2004, 14 % de ces jeunes de la génération étaient, au niveau national, au chômage en fin de troisième année de vie active. La situation est particulièrement défavorable pour les jeunes du Nord-Pas-de-Calais (**carte 1**), de Languedoc-Roussillon, de Picardie et de Midi-Pyrénées où les taux sont supérieurs à 16 %. Or ces quatre régions sont celles où les taux de chômage de l'ensemble des actifs sont les plus élevés. Les difficultés qu'y rencontrent les jeunes sont donc

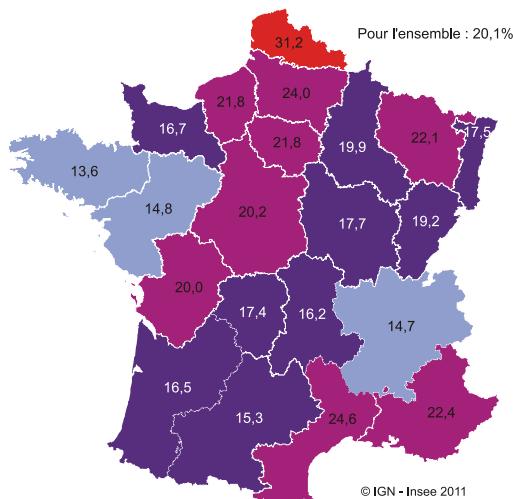
en partie le reflet de situations globalement difficiles sur les marchés du travail régionaux mais accentuées. En Nord-Pas-de-Calais, elles affectent en priorité les nouveaux entrants issus de l'enseignement secondaire, diplômés ou non, puisque près du tiers d'entre eux est au chômage trois ans après son entrée dans la vie active, taux le plus élevé de France métropolitaine. Les diplômés du supérieur sont plus épargnés par ces difficultés même si près de 8 % d'entre eux sont également sans emploi trois ans après la sortie du système éducatif (**carte 2**). Si la région est proche de la moyenne nationale pour cette population spécifique, ce taux peut tenir en partie à des jeunes ayant étudié en Nord-Pas-de-Calais et quitté la région lors de leur entrée dans la vie active, la population des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur étant la plus mobile. Par ailleurs, la part des jeunes n'ayant pas occupé d'emploi au cours de ces trois dernières années est de 12 % dans la région contre 6 % au niveau national. Il est à noter que ces résultats s'appuient sur une période d'observation de 2004 à 2007, réputée favorable en termes de conjoncture économique. Ils pointent donc des difficultés structurelles quant à l'insertion professionnelle des jeunes Nordistes auxquelles s'ajoutent des difficultés complémentaires sur la période 2008-2011 marquée par une crise économique d'ampleur historique.

Un premier emploi plutôt précaire

En 2005, plus de 54 000 jeunes de 15 à 29 ans ont occupé un premier emploi significatif. Un temps de latence existe parfois entre la sortie des études et ce premier emploi durant lequel le jeune peut avoir occupé plusieurs petits emplois peu rémunérateurs. Pour 29 000 jeunes, soit un peu plus de la moitié, ce premier contrat est d'une durée minimum de 9 mois, dont près du tiers est à temps partiel. Pour 16 000 jeunes, le contrat a une durée inférieure à 9 mois et pour 9 000 jeunes, c'est un contrat intérimaire.

Au cours des trois années suivantes, ces jeunes suivent des parcours professionnels différents (**tableau 1**). Pour environ 32 000 jeunes, la situation dominante est un emploi stable avec toutefois 6 500 jeunes en temps partiel, soit 20 % des jeunes dont la situation est stable. Pour plus de 4 000 jeunes, la situation d'intérimaire reste la plus fréquente. Par ailleurs, plus de 6 000 jeunes ont débuté par un temps partiel puis ont occupé des situations variées. Quant aux 12 000 autres jeunes, leur situation n'est pas connue. Ils sont sortis du secteur privé ou semi-public et ont pu intégrer la fonction publique d'État mais ils ont pu également connaître des périodes de chômage ou quitter le marché du travail. Étant donné l'absence d'information pour cette dernière catégorie, elle sera classée hors champ dans la suite de cette partie.

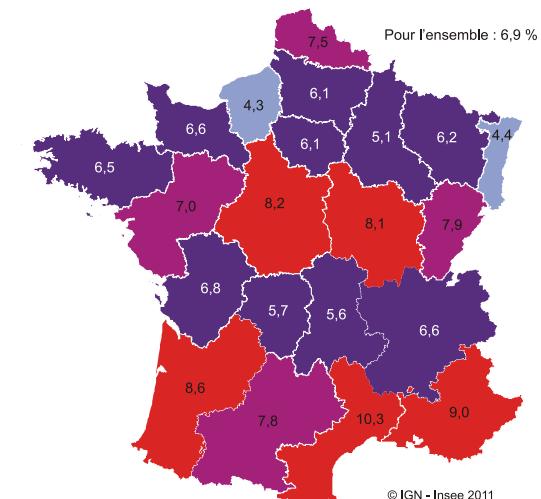
Carte 1 : Taux de chômage en fin de troisième année de vie active des jeunes issus de l'enseignement secondaire



Champ : jeunes issus du secondaire dont la région de formation se situe en France métropolitaine.

Source : Enquête Génération 2004 (Cereq).

Carte 2 : Taux de chômage en fin de troisième année de vie active des diplômés de l'enseignement supérieur



Champ : jeunes diplômés du supérieur dont la région de formation se situe en France métropolitaine.

Source : Enquête Génération 2004 (Cereq).

Au niveau national, les situations sont similaires, avec toutefois des situations stables à temps complet un peu plus fréquentes et des missions d'intérim moins nombreuses.

Au cours de ces trois années, seul un quart de ces jeunes est resté dans la même entreprise. La moitié a changé d'entreprise, la situation restant inconnue pour le quart restant (catégorie hors champ). Quant aux mobilités géographiques, elles sont peu nombreuses et concernent moins d'un jeune sur dix.

Tableau 1 : Parcours professionnel sur trois ans des jeunes occupant un premier emploi significatif en 2005

	Région		France		Unités : nombre, %
	2005	2008 ensemble du champ connu	2005	2008 ensemble du champ connu	
Parcours professionnel stable	25 200	46	411 648	48	
Parcours en temps partiel durable	6 480	(¹) 12	93 780	11	
Parcours jalonné de missions d'intérim	4 320	8	53 136	6	
Temps partiel suivi de situations diverses	6 156	11	92 124	11	
Parcours hors des secteurs privés et semi-publics	12 180	23	200 988	24	
Total	54 336	100	851 676	100	

Guide de lecture (¹) : parmi les jeunes Nordistes occupant leur premier emploi significatif en 2005, la situation la plus dominante au cours des trois années qui ont suivi est une situation de stabilité professionnelle à temps partiel pour 12 % d'entre eux.

Source : DADS 2005 à 2008 (Insee).

Concernant la catégorie socioprofessionnelle du premier poste occupé (tableau 2), le jeune est le plus souvent employé ou ouvrier non qualifié. Ainsi, quatre jeunes sur dix sont employés, avec une part un peu plus importante dans le commerce et un jeune sur cinq est ouvrier non qualifié essentiellement dans le secteur industriel. Au niveau national, la part d'employés est supérieure de 3 points alors que la part d'ouvriers non qualifiés est inférieure de 4 points.

Au cours des trois années suivantes, les changements de catégorie socioprofessionnelle concernent un tiers des jeunes, le deuxième tiers ne changeant pas et l'information étant inexistante pour le dernier tiers. Lorsque la catégorie socioprofessionnelle est connue, la situation semble s'améliorer avec la progression de la qualification des ouvriers, un peu plus marquée dans la région. La part des employés diminue alors que celle des cadres et professions intermédiaires augmente de façon significative. Ces résultats sont cependant à compléter par les 30 % de jeunes pour lesquels la situation n'est pas connue. On retrouve les 12 180 jeunes dont le parcours professionnel n'est pas connu sur les trois années auxquels s'ajoutent d'autres jeunes dont le parcours professionnel n'est pas connu en 2008.

Tableau 2 : Répartition selon la catégorie socio-professionnelle des jeunes de 16 à 29 ans ayant trouvé un premier emploi significatif en 2005

	Région			France			Unité : %
	2005	2008 ensemble du champ connu	2008 champ connu	2005	2008 ensemble du champ connu	2008 champ connu	
Ouvriers non qualifiés	21,8	8,8	12,6	17,9	7,5	10,6	
Ouvriers qualifiés	18,1	15,7	22,4	16,9	13,6	19,2	
Employés	40,4	22,4	31,9	43,4	24,7	34,8	
Chefs d'entreprises, cadres et professions intermédiaires	19,7	20,5	29,3	21,8	22,3	31,4	
Formation ou stage		2,6	3,8		2,9	4,0	
Hors champ		30,0			29,0		
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : DADS 2005 (Insee).

Paroles de jeunes

Mlle BARATON : « D'un côté, on n'est pas considéré parce qu'on n'a pas d'expérience ou parce qu'on n'a pas le permis. C'est vrai aussi que les jeunes peuvent donner l'impression qu'ils s'en fichent, mais je pense qu'on est motivé. Si on ne nous donne pas notre chance, on ne pourra pas le prouver ... J'ai fait un stage. Le stage s'est très bien passé, mais je savais que je n'aurais pas été embauchée, parce qu'ils n'embauchaient pas. J'ai déjà eu la chance de trouver le stage. C'était une bonne expérience. »

JULIEN : « J'ai un BTS informatique, ce qui ne suffisait pas nécessairement, comme cela a été mentionné. On a beau avoir les qualifications, soit on a un problème de mobilité, soit un problème de manque d'expérience. En sortant des études, ce n'est pas évident d'aller proposer ses services à toutes les boîtes qui demandent au moins un an d'expérience, deux ans dans les secteurs un peu plus poussés ou à responsabilité. »

Mlle ROUILLET : « Je suis arrivée sur Lille, complètement par hasard. Je voulais partir en Belgique, je venais d'Espagne. J'ai connu l'atelier Jeunes et partage, des éducateurs à Lille m'ont fait connaître cette entreprise qui est un tremplin pour aider les jeunes. On est à mi-temps, on réapprend à travailler, à se lever le matin, on prend un rythme plus sain. Petit à petit, cela m'a redonné le goût de travailler. J'ai fini mon contrat depuis deux mois et, bizarrement, j'ai du mal à ne pas travailler, je tourne en rond.

Je voudrais devenir monitrice éducatrice. J'ai demandé à faire un pré-stage, j'ai envoyé pas mal de lettres de motivation, pour lesquelles la réponse a été négative. Je suis en train de passer mon permis, grâce à l'atelier et à la mission locale. Je voudrais faire un pré-stage pour pouvoir passer mes concours d'entrée moniteur éducateur.

J'ai vraiment envie de travailler. C'est ce que j'ai toujours voulu faire, aider les gens. J'ai un bon contact avec les personnes handicapées et même âgées.

C'est un peu compliqué. Je suis en train de passer mon code. Cela me prend pas mal de temps, j'y vais tous les jours. Il faut absolument que, d'ici septembre, j'aille mon permis. Toutes les réponses que j'ai eues par rapport à mon pré-stage tournaient autour du fait que je n'avais pas mon permis. Une dame m'a rappelée en disant qu'elle demandait que les gens aient le permis ; effectivement, on est envoyé à Villeneuve-d'Ascq ou à Orchies, etc. »

Pour l'ensemble des moins de trente ans, des emplois qui restent précaires et une mobilité professionnelle fréquente.

Alors que la durée moyenne d'un emploi sur l'année 2008 est de 274 jours pour les personnes de 30 ans et plus, elle n'est que de 166 jours pour les moins de 30 ans. Conséquence de ces emplois moins longs, les moins de 30 ans travaillent au final bien moins d'heures dans l'année que les plus âgés (700 contre 1 200). Ces données sont cependant à interpréter avec prudence puisqu'elles intègrent la première année de travail d'un jeune qui n'est pas toujours une année entière. Par ailleurs, les jeunes occupent sur une année, plus de postes que leurs ainés (1,5 contre 1,2 sur l'année 2008). Deux pistes d'explications peuvent contribuer à ce plus grand nombre de postes occupés par les jeunes : un cumul d'emplois (multi-activité) plus fréquent ou par un turn-over plus important. C'est la seconde solution qui semble déterminante.

Même si la multi-activité des jeunes Nordistes est supérieure à la moyenne nationale, les jeunes salariés dans la région sont moins souvent multi-actifs que l'ensemble des salariés (5,6% contre 7,6%). Cela pourrait s'expliquer en partie par la difficulté à cumuler scolarité et plusieurs emplois. Ce constat est à nuancer selon la catégorie socioprofessionnelle ou le type d'emploi occupé. Les jeunes cadres ou ceux travaillant dans les services aux particuliers sont plus souvent multi-actifs que l'ensemble des moins de 30 ans.

Puisque la multi-activité n'est pas plus fréquente chez les jeunes, l'explication du plus grand nombre de postes occupés dans l'année par les jeunes réside dans un turn-over plus important. Les postes occupés par des jeunes sont en effet deux fois plus souvent entrecoupés de périodes de chômage ou d'autres emplois. Cette plus grande mobilité des jeunes s'accompagne souvent d'un changement de domaine professionnel. Ainsi, parmi les actifs occupés en octobre 2007 et en octobre 2008, près du quart des moins de 30 ans ont changé de famille professionnelle, contre 1 pour 7 pour l'ensemble des salariés (**tableau 3**). 13 % de ces changements font intervenir le secteur de l'intérim. Les employés administratifs d'entreprise, les vendeurs et les ouvriers

non qualifiés de la manutention sont les principales familles professionnelles faisant intervenir des mobilités professionnelles puisqu'elles concentrent à elles trois un changement sur six. Les changements fréquents de familles professionnelles semblent donc refléter une relation plutôt distendue entre les premiers postes occupés et la formation initiale.

Tableau 3 : Caractéristiques des salariés selon leur mobilité professionnelle

		Jeunes de 16 à 29 ans			Ensemble des salariés			Unités : nombre, %
		Changement de famille professionnelle	Stabilité	Total	Changement de famille professionnelle	Stabilité	Total	
Ensemble		55 715 24	178 317 76	234 032 100	154 624 14	934 199 86	1 088 823 100	
dont temps partiel		12 873 23	37 692 21	50 565 22	38 550 25	192 887 21	231 437 21	
dont interim		7 466 13	7 670 4	15 136 6	12 795 8	16 464 2	29 259 3	
dont femmes		20 638 37	78 977 44	99 615 43	58 488 38	403 709 43	462 197 42	

Champ : Salariés en emploi en octobre 2007 et en octobre 2008, résidant dans le Nord-Pas-de-Calais

Source : Dads 2007 et 2008 (Insee).

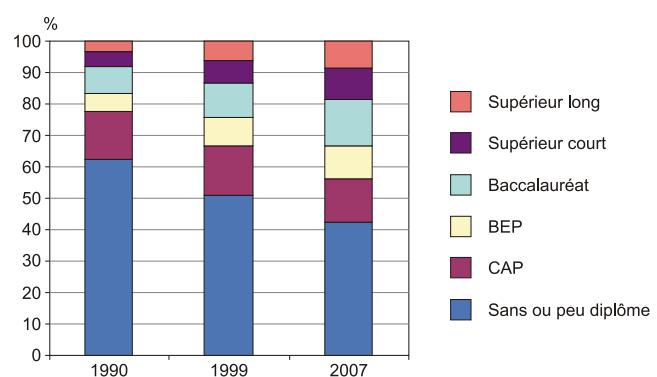
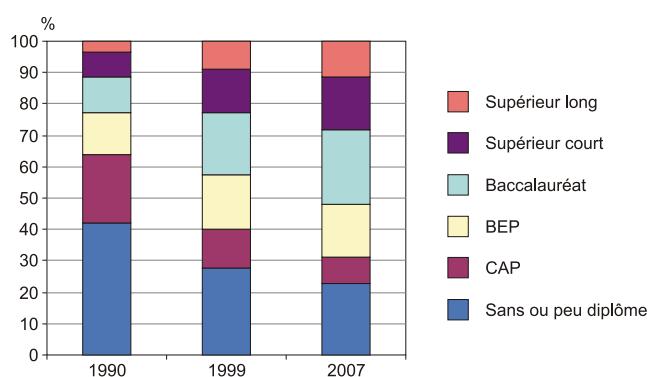
Des diplômés de plus en plus nombreux mais des emplois pas toujours en lien

Même si la région reste en retrait du niveau national, elle ne fait pas exception au phénomène de forte augmentation du niveau de diplôme de sa population. Ainsi, depuis les deux dernières décennies, la part des diplômés du supérieur a plus que doublé, passant de 11 % à 28 % alors que le nombre de peu diplômés a presque été divisé par deux, passant de 42 % à 22 % (**graphique 3**). Cependant, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur reste inférieur à la moyenne nationale de 3 points alors que le nombre de diplômés d'un BEP est supérieur de 2,6 points.

Graphique 3 : Répartition des personnes ayant terminé leur scolarité ou études, selon le dernier diplôme obtenu (jeunes de 16 à 29 ans et ensemble)

Dernier diplôme obtenu des 16 - 29 ans résidant dans le Nord-Pas-de-Calais ayant terminé leur scolarité ou études

Dernier diplôme obtenu des personnes résidant dans le Nord-Pas-de-Calais ayant terminé leur scolarité ou études



Source: recensements de la population 1990, 1999, 2007, données principales (Insee).

Source: recensements de la population 1990, 1999, 2007, données principales (Insee).

Cette élévation du niveau de diplôme chez les jeunes Nordistes est à mettre au regard de la hausse du niveau de qualification des emplois dans l'économie régionale où les cadres et les professions intermédiaires progressent au détriment notamment des ouvriers. Ce mouvement global de convergence du niveau de diplôme et des structures économiques témoigne-t-il d'une adéquation entre la qualification des jeunes et le poste qu'ils occupent ?

Pour l'ensemble des actifs, la catégorie socioprofessionnelle est globalement en rapport avec le dernier diplôme obtenu. Ainsi en 2007, les trois quarts des diplômés de l'enseignement supérieur sont cadres ou professions intermédiaires alors qu'à l'inverse, les trois quarts des actifs non diplômés du supérieur occupent un poste d'employé ou d'ouvrier. Cependant, ce lien semble plus lâche pour les jeunes entrés récemment sur le marché du travail. En particulier, les jeunes les plus diplômés ne trouvent pas systématiquement d'emploi de cadre ou de profession intermédiaire correspondant à leur niveau d'études, engendrant des situations, parfois transitoires, d'inadéquation entre le niveau de diplôme et celui du poste occupé, inadéquation nommée par la suite « déclassement » (**encadré**).

Encadré : Une approche du déclassement

La mesure du déclassement utilisée dans cette étude consiste à mesurer la part de diplômés d'un niveau donné occupant une catégorie professionnelle considérée comme « inférieure » à ce qu'ils auraient pu prétendre. L'articulation entre formation et emploi se fait donc autour du concept de la qualification scolaire (obtenue par le diplôme) et professionnelle (déterminée par la catégorie professionnelle occupée). Selon cette approche, les peu diplômés se retrouvent majoritairement dans les catégories socioprofessionnelles des ouvriers et employés non qualifiés, les diplômés d'un CAP ou BEP dans celles des ouvriers et employés qualifiés, les diplômés d'un baccalauréat ou du supérieur court dans celle des professions intermédiaires et les diplômés du supérieur long dans celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Dès lors que les diplômés d'un niveau occupent un poste d'une catégorie sociale différente de celle attendue, on parle de déclassement (ou inversement de surclassement).

Parmi les diplômés du supérieur en 2007, quelque 32 900 jeunes, soit trois sur dix, sont employés ou ouvriers. Bien que concernant prioritairement des diplômés de cycles courts, les diplômés de deuxième ou troisième cycle ne sont pas épargnés puisqu'ils sont près de 6 900 dans ce cas. En comparaison du niveau national, la région est plus épargnée par le déclassement des diplômés du supérieur long et plus touchée pour les diplômés du supérieur court. Ces situations de déclassement sont plus fréquentes dans le secteur privé, et notamment le commerce, que dans la fonction publique. Il est toutefois à noter que dans la fonction publique, les agents de catégorie B sont considérés comme des professions intermédiaires. Ils ne sont donc pas intégrés dans les situations de déclassements même quand ils sont diplômés de deuxième ou troisième cycle universitaire. Les zones d'emploi de Lille et de Roubaix-Tourcoing, où nombre de jeunes débutent leur vie active et où le commerce est surreprésenté, sont les plus concernées.

A contrario, parmi les jeunes n'ayant pas fait d'études après le baccalauréat, environ 23 250 jeunes occupent une profession intermédiaire ou sont cadres, soit près d'un sur sept. Ces situations de surclassement concernent en grande majorité des postes de professions intermédiaires, beaucoup plus rarement de cadres. Parmi ces derniers, un quart d'entre eux est professionnel de l'information ou artiste, professions où le diplôme ne fait pas toujours référence. L'expérience joue beaucoup pour expliquer ces situations puisque près des deux tiers de ces jeunes sont âgés de 25 à 29 ans : l'expérience peut donc parfois se substituer au diplôme. Deux secteurs d'activité sont particulièrement concernés, d'une part, on retrouve le commerce où l'expérience « sur le terrain » peut être valorisée par des mobilités ascendantes et d'autre part la fonction publique en raison des promotions internes ainsi que du reclassement des professeurs des écoles (**tableau 4**).

Tableau 4 : Catégorie socioprofessionnelle et niveau de diplôme des personnes de 16 à 29 ans, en emploi dans la région et ayant terminé leur scolarité ou études (quelque soit le lieu de résidence)

Unités : nombre, %

	Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieurs	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Peu diplômés	855	427	2 639	10 523	19 784	34 228
BEP, CAP, brevet de compagnon	1 689	451	4 529	20 424	37 248	64 341
BAC GÉNÉRAL	602	589	5 441	11 745	5 667	24 044
BAC technologique ou professionnel	1 716	473	8 695	20 030	19 862	50 776
Diplôme supérieur 1 ^{er} cycle	1 163	2 273	33 778	20 514	5 464	63 192
Diplôme supérieur 2 ^e ou 3 ^e cycle	466	17 674	18 951	5 878	1 001	43 970
Total	6 491	21 887	74 033	89 114	89 026	280 551

	Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieurs	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Peu diplômés	2,5	1,2	7,7	30,7	57,8	100,0
BEP, CAP, brevet de compagnon	2,6	0,7	7,0	31,7	57,9	100,0
BAC GÉNÉRAL	2,5	2,4	22,6	48,8	23,6	100,0
BAC technologique ou professionnel	3,4	0,9	17,1	39,4	39,1	100,0
Diplôme supérieur 1 ^{er} cycle	1,8	3,6	53,5	32,5	8,6	100,0
Diplôme supérieur 2 ^e ou 3 ^e cycle	1,1	40,2	43,1	13,4	2,3	100,0
Total	2,3	7,8	26,4	31,8	31,7	100,0

Source : recensement de la population 2007 - données complémentaires (Insee).

Sur dix ans de vie active, le déclassement recule pour les hommes et persiste pour les femmes ...

Ces situations de déclassement illustrent donc une nouvelle facette de la précarité à laquelle se heurtent les jeunes Nordistes lors de leur entrée sur le marché du travail. Leur compréhension passe alors par la question de leur prolongation dans le temps ou de leur caractère transitoire. Pour cela, on peut analyser « le vieillissement » de tranches d'âges particulièrement touchées par le déclassement entre les recensements de 1999 et de 2007.

En 1999, les diplômés du premier cycle de 23 à 27 ans occupent le plus souvent une profession intermédiaire (**tableau 5**). Huit années plus tard, cette génération est désormais âgée de 31 à 35 ans. La catégorie des professions intermédiaires reste la plus fréquente mais avec des évolutions qui divergent selon le genre. Ainsi, pour les hommes, elle diminue au profit de celle de cadres qui passe de 3 % à 15 %. Pour les femmes, elle est confortée alors que celle de cadres ne progresse que de 2 % à 5 %. Pour l'ensemble de ces jeunes, la part d'employés et d'ouvriers diminue mais concerne encore plus d'une personne sur trois.

Tableau 5 : Diplômés de l'enseignement supérieur court résidant dans le Nord-Pas-de-Calais, en emploi et ayant terminé leurs études

	Les 23-27 ans en 1999			Les 31-35 ans en 2007			Unité : %
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Catégorie socioprofessionnelle							
Agriculteur	0	1	1	0	2	1	
Artisan	1	2	1	2	4	3	
Cadre	2	3	2	5	15	10	
Profession intermédiaire	52	59	55	54	50	52	
Employé	43	18	32	37	15	27	
Ouvrier	2	16	8	2	13	7	
Total	100	100	100	100	100	100	
Type de contrat							
Emploi aidé	6	4	5	1	0	0	
Intérim	2	5	4	1	1	1	
Contrat à durée déterminée	19	15	17	6	4	5	
Contrat à durée indéterminée	69	72	71	87	86	87	
Non salarié	3	5	3	5	9	7	
Total	100	100	100	100	100	100	
Part des personnes à temps partiel							
	19	5	13	27	2	15	
Part des personnes à temps partiel ayant un contrat à durée déterminée							
	22	7	16	41	16	32	
Part des personnes à temps partiel ayant un contrat à durée indéterminée							
	17	3	11	26	2	15	
Part des personnes à temps partiel dont la catégorie socioprofessionnelle est profession intermédiaire							
	12	3	8	26	2	16	
Part des personnes à temps partiel dont la catégorie socioprofessionnelle est employé							
	28	10	23	29	3	23	

Source : recensements de la population 1999 et 2007, exploitations complémentaires (Insee).

Concernant les diplômés de second et troisième cycle, près de la moitié de ceux âgés de 26 à 30 ans sont, en 1999, cadres (**tableau 6**). Cependant les femmes occupent plus souvent une profession intermédiaire et seules 41 % sont cadres contre 58 % pour les hommes. Huit années plus tard, âgés de 34 à 38 ans, la part des cadres augmente peu et l'écart reste constant entre les hommes et les femmes. Avec un taux de 9 %, ces jeunes sont certes moins souvent employés ou ouvriers que les diplômés du premier cycle mais cette situation semble davantage pérenne.

... mais la précarité de l'emploi régresse globalement

Ainsi, en huit ans, les situations de déclassement pour des diplômés de l'enseignement supérieur diminuent. Mais cette baisse est relativement modeste et semble donc attester d'une certaine persistance du déclassement dans les trajectoires individuelles. En revanche, avec l'avancée en âge, la précarité des diplômés du supérieur semble diminuer. En effet, la part des contrats à durée indéterminée a progressé de 16 points en 8 ans pour les diplômés du premier cycle.

Le temps partiel, choisi ou subi progresse avec l'avancée en âge. Il concerne en 2008 15 % des diplômés du premier cycle et 13 % des diplômés des second et troisième cycles. Il est toujours plus fréquent chez les femmes (particulièrement pour les diplômées du premier cycle). Cette hausse doit moins traduire le fonctionnement du marché du travail que l'entrée dans l'âge de la maternité pour les femmes. Pour les hommes, le temps partiel déjà peu fréquent à la sortie des études, atteint des taux très bas huit ans plus tard (**tableaux 5 et 6**).

Tableau 6 : Diplômés de l'enseignement supérieur long résidant dans le Nord-Pas-de-Calais en emploi et ayant terminés leurs études

Unité : %

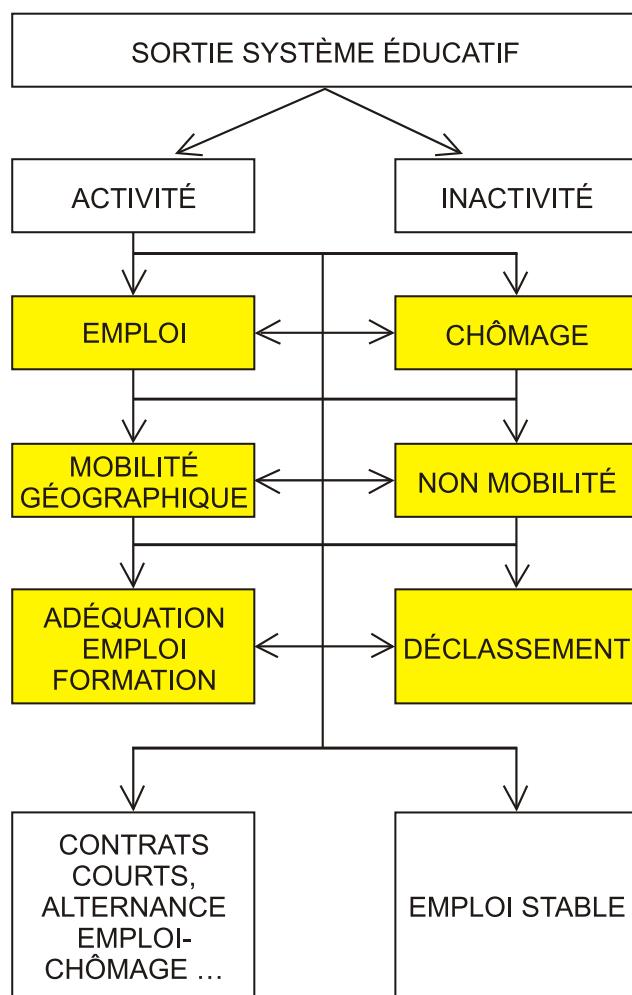
	les 26-30 ans en 1999			les 34-38 ans en 2007		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteur	0	0	0	0	0	0
Artisan	1	2	1	2	4	3
Cadre	41	58	49	46	64	55
Profession intermédiaire	46	32	39	41	24	33
Employé	12	7	9	10	5	7
Ouvrier	1	2	1	1	3	2
Total	100	100	100	100	100	100
Type de contrat						
Emploi aidé	3	1	2	0	0	0
Intérim	1	1	1	0	0	0
Contrat à durée déterminée	14	9	12	6	4	5
Contrat à durée indéterminée	79	83	81	87	84	85
Non salarié	3	6	4	6	11	9
Total	100	100	100	100	100	100
Part des personnes à temps partiel						
	14	4	9	23	3	13
Part des personnes à temps partiel ayant un contrat à durée déterminée						
	26	16	22	38	26	33
Part des personnes à temps partiel ayant un contrat à durée indéterminée						
	10	2	6	22	2	12
Part des personnes à temps partiel dont la catégorie socioprofessionnelle est profession intermédiaire						
	13	6	10	22	6	16
Part des personnes à temps partiel dont la catégorie socioprofessionnelle est employé						
	11	3	6	20	2	9

Source : recensements de la population 1999 et 2007, exploitations complémentaires (Insee).

La mobilité : une solution pour limiter les risques de chômage et de déclassement

Les situations de déclassement et de chômage chez les jeunes sont plus présentes en Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale. Il existe des explications macroéconomiques, en lien avec la structure productive de la région. Mais ils sont aussi l'agrégation de situations individuelles, résultantes de caractéristiques personnelles (diplôme, genre ...), des caractéristiques d'environnement (chômage, structure de l'emploi sur le territoire ...) et des choix. Parmi ces choix, celui de la mobilité peut s'avérer déterminant. Quitter la région, y entrer ou déménager à l'intérieur de la région devient alors un élément crucial pour expliquer, toutes choses égales par ailleurs, les différences de trajectoires individuelles. Pour évaluer cela, on modélise les probabilités de chômage ou de déclassement en fonction des caractéristiques des jeunes Nordistes, y compris selon leur choix de mobilité.

Arrivée sur le marché du travail



Pour l'ensemble des actifs, les ressorts du chômage et du déclassement semblent de même nature. Le diplôme est de fait un élément important : l'influence de ce dernier sur le chômage est bien connue. Elle se confirme également en termes de déclassement puisque les diplômés de 2^e ou 3^e cycle occupent, toutes choses égales par ailleurs, près de quatre fois moins souvent un poste d'employé ou d'ouvrier qu'un diplômé de premier cycle (**tableaux 7 et 8**).

Outre le diplôme, le genre joue également un rôle : parmi les moins diplômés, les femmes sont plus souvent au chômage (1,35 fois plus toutes choses égales par ailleurs). Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, elles se retrouvent deux fois plus souvent en situation de déclassement. Enfin, comme vu précédemment, l'effet âge joue à la fois dans les probabilités d'être au chômage

et dans les situations de déclassement. Pour les unes comme pour les autres, une partie est transitoire et se résorbe avec le vieillissement. Enfin, en ce qui concerne le déclassement, il est, toutes choses égales par ailleurs, trois fois moins fréquent dans la fonction publique que dans le secteur privé.

Enfin, la mobilité joue quant à elle un rôle important. En sortie ou en interne à la région, elle diminue sensiblement les risques de chômage et de déclassement chez les jeunes. Pour les entrants dans la région, elle a aussi un impact positif sur le déclassement mais peut en revanche augmenter les risques de chômage. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'influence positive de la mobilité sur la situation d'emploi. En premier lieu une personne potentiellement mobile élargit fortement le nombre de postes sur lesquels elle est susceptible d'occuper et augmente donc ses chances de trouver un emploi et d'en trouver un correspondant à son niveau de compétence. Une seconde explication peut venir du fait de la temporalité de la mobilité : un jeune au chômage cherchant un emploi en dehors de la région pourrait ne déménager qu'une fois son emploi trouvé. De fait, les personnes mobiles ont donc, mécaniquement plus de chances d'occuper un emploi puisque les coûts d'un déménagement sont peut être difficiles à assumer pour un chômeur sans perspective directe d'emploi.

Tableau 7 : Probabilités mesurées de déclassement et de chômage des actifs originaires ou arrivés en Nord-Pas-de-Calais en 2007

					Unité : nombre
Variable de référence	Variable comparée	Probabilité d'un diplômé de l'enseignement supérieur d'être déclasse	Probabilité d'un diplômé de l'enseignement supérieur d'être au chômage	Probabilité d'un sans diplôme d'être au chômage	
N'a pas déménagé	Arrivant dans la région	0,647	1,330	1,813	
	A déménagé dans la région	0,899	0,717	0,971	
	Parti de la région	0,737	1,050	1,019	
Secteur privé	Secteur public	0,354	///	///	
30 ans et plus	16 à 19 ans	///	///	10,018	
	20 à 25 ans	2,569	3,582	3,831	
	26 à 30 ans	1,888	1,984	2,281	
Homme	Femme	2,129	1,031	1,351	
Personne vivant seule	Autre ménage sans famille	1,365	1,678	1,121	
	Deux familles	1,873	2,197	0,973	
	Un couple avec enfant(s)	1,061	1,131	0,623	
	Un couple sans enfant	0,952	0,795	0,505	
	Une famille monoparentale	1,367	2,122	1,390	
Diplôme universitaire du 1^{er} cycle	Diplôme univ 2 ^e ou 3 ^e cycle	0,283	0,903	///	

Guide de lecture : un chiffre de couleur rouge signifie que toutes chose égales par ailleurs, la variable de référence à une influence plus forte que la variable comparée. Ainsi un diplômé du supérieur qui n'a pas déménagé a une probabilité plus élevée d'être au chômage qu'un diplômé du supérieur qui arrive dans la région. Un chiffre de couleur bleue signifie que toutes chose égales par ailleurs, la variable comparée a une influence plus forte que la variable référence. Ainsi une femme diplômée du supérieur a une probabilité plus forte d'être déclassée qu'un homme diplômé du supérieur. La valeur de la case nous indique le ratio des probabilités, une femme diplômée du supérieur a deux fois plus de chance d'être déclassée qu'un homme diplômé du supérieur.

/// : hors du champ de la régression.

Source : recensement de la population 2007, données complémentaires (Insee).

Chez les jeunes, l'effet des migrations résidentielles est plus marqué pour le déclassement, comme pour le chômage

Les mêmes probabilités mesurées uniquement pour les moins de 30 ans renforcent le rôle bénéfique de la mobilité géographique : alors que, tous âges confondus, une mobilité en interne à la région diminue de 30 % le risque pour un diplômé du supérieur d'être au chômage, cette baisse s'établit à 40 % pour les seuls moins de 30 ans. De même, quitter la région limite de 30 % les risques de déclassement tous âges confondus contre 40 % pour les moins de 30 ans. C'est du côté des sans diplôme que l'effet de la mobilité est le plus important : ceux qui ont quitté la région ont une probabilité presque deux fois moins grande d'être au chômage.

Tableau 8 : Probabilités mesurées de déclassement et de chômage des jeunes actifs originaires ou arrivés en Nord-Pas-de-Calais en 2007

Unité : nombre

Variable de référence	Variable comparée	Probabilité d'un diplômé de l'enseignement supérieur d'être déclassé	Probabilité d'un diplômé de l'enseignement supérieur d'être au chômage	Probabilité d'un sans diplôme d'être au chômage
N'a pas déménagé	Arrivant dans la région	0,476	0,890	1,155
	A déménagé dans la région	0,768	0,590	0,898
	Parti de la région	0,598	0,710	0,560
Secteur privé	Secteur public	0,314	///	///
26 à 30 ans	16 à 19 ans	///	///	4,173
	20 à 25 ans	1,317	1,786	1,669
Homme	Femme	1,954	1,054	1,517
Personne vivant seule	Autre ménage sans famille	1,253	2,267	1,495
	Deux familles	1,861	2,901	1,598
	Un couple avec enfant(s)	1,301	2,016	1,073
	Un couple sans enfant	1,081	1,044	0,669
	Une famille monoparentale	1,542	3,430	2,017
Diplôme universitaire du 1^{er} cycle	Diplôme univ 2 ^e ou 3 ^e cycle	0,283	1,064	///

Guide de lecture : un chiffre de couleur rouge signifie que toutes chose égales par ailleurs, la variable de référence a une influence plus forte que la variable comparée. Ainsi un jeune diplômé du supérieur qui n'a pas déménagé a une probabilité plus élevée d'être au chômage qu'un jeune diplômé du supérieur qui arrive dans la région. Un chiffre de couleur bleue signifie que toutes chose égales par ailleurs, la variable comparée a une influence plus forte que la variable de référence. Ainsi une jeune femme diplômée du supérieur a une probabilité plus forte d'être déclassée qu'un jeune homme diplômé du supérieur. La valeur de la case nous indique le ratio des probabilités, une jeune femme diplômée du supérieur a deux fois plus de chance d'être déclassée qu'un jeune homme diplômé du supérieur.

/// : hors du champ de la régression.

Source : recensement de la population 2007, données complémentaires (Insee).

Parole de jeune :

MONICA : « J'ai eu un Bac scientifique. Je voulais aller dans le social, on m'a dit : « il vaut mieux aller vers le scientifique, après tu pourras faire ce que tu veux ».

Je viens de terminer ma formation d'éducateur spécialisé et, aujourd'hui, je suis à la recherche d'un emploi. Tout ce que j'ai trouvé pour cet été est un contrat de deux semaines, parce que je suis trop qualifiée. On m'a dit : « aujourd'hui, on nous a serré les budgets, on préfère employer un moniteur éducateur qui n'est pas diplômé, parce qu'un éducateur spécialisé nous revient trop cher. C'est une création de poste, on n'a plus les moyens aujourd'hui. Si vous aviez été sans diplôme ou avec un diplôme inférieur, on aurait pu vous proposer quelque chose, mais aujourd'hui ce n'est pas possible » ...

Je suis du secteur du Montreuillois, où le social n'est pas très développé. Je cherche dans la Somme, dans le Pas-de-Calais et dans le Nord. Même ainsi, cela reste sans réponse. J'envoie mes CV, je joins une enveloppe timbrée, mais cela reste sans réponse ou ce sont des contrats précaires. Le maximum qu'on m'ait proposé est un contrat de trois semaines que je n'ai pas pu accepter parce que je passais mes examens. Cet été, pour me faire de l'argent et parce que c'est saisonnier, je vais travailler dans le commerce. Je trouve cela assez frustrant. »

Des politiques publiques visant à mieux intégrer les jeunes sur le marché du travail

Les missions locales

Le réseau des missions locales prend en charge chaque année près de 120 000 jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Les jeunes suivis sont majoritairement peu diplômés : 70 % n'ont pas de diplôme supérieur au CAP ou BEP. Afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, les 27 missions locales de la région proposent un accueil et une information de proximité, ainsi qu'un accompagnement individualisé vers l'emploi ou la formation.

En 2010, plus d'un million de propositions ont été formulées par les conseillers auprès de 100 000 jeunes. Si 80 % des propositions portent effectivement sur le domaine professionnel (accès à l'emploi, formation, projet professionnel), une partie des offres concerne une thématique davantage sociale telle que le logement, la santé, les loisirs ou des actes de citoyenneté. Cette diversité de propositions témoigne de l'accompagnement global des jeunes assuré par les missions locales. L'action des conseillers a permis à 2 jeunes reçus en entretien sur 3 de débuter un contrat de travail ou de bénéficier d'une formation en 2010.

Les missions locales sont notamment les prescripteurs des Contrats d'insertion dans la vie sociale (Civis) créés en 2005 par le plan de cohésion sociale. Leur objectif est d'accompagner les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle vers l'emploi durable.

Depuis 2005, 123 295 jeunes sont entrés dans le dispositif en région. Parmi eux, 43 % ont intégré un Civis renforcé réservé aux jeunes n'ayant pas atteint un diplôme de niveau V. Au 31 juillet 2011, 21 % des jeunes issus du programme ont accédé à un emploi durable et 7 % à une formation.

Présidées par un élu local, les missions locales sont cofinancées par l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux, les communes (ou communautés de communes) et les Fonds Européens. Associé dans le programme Civis à l'Éducation nationale et au Conseil régional, l'État finance les 202 postes de référents Civis dans les 27 missions locales de la région.

Le contrat d'autonomie

Créé en juillet 2008 dans le cadre du plan « Espoir Banlieues », le contrat d'autonomie s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et résidant dans un quartier couvert par un contrat urbain de cohésion sociale. Il permet un accompagnement intensif et personnalisé par un organisme d'aide au placement vers un emploi durable, la création d'entreprises ou l'accès à une formation professionnelle qualifiante.

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure, quelque 7 900 jeunes ont signé un contrat d'autonomie en région, soit 18 % des contrats conclus en France métropolitaine.

Les jeunes Nordistes plus souvent en situation de pauvreté

Dans la mesure où la pauvreté peut résulter entre autres de facteurs relatifs au marché du travail, c'est souvent l'absence d'emploi ou le fait d'occuper un emploi précaire qui est à l'origine des situations de pauvreté. Or, les jeunes de la région sont à la fois moins diplômés, plus souvent au chômage et connaissent alternance de périodes de travail parfois précaire et chômage. Ce contexte entraîne des situations où la pauvreté n'est pas rare. Ainsi, en Nord-Pas-de-Calais, plus d'un jeune sur quatre de moins de 19 ans vit en dessous du seuil de pauvreté contre 17,7 % au niveau national. Cette part s'atténue progressivement avec l'âge et passe à 15,5 % pour les jeunes nordistes âgés de 25 à 29 ans. Elle reste encore plus élevée que le niveau national qui se situe à 11,9 % (**tableau 9**). Sur l'ensemble de la population régionale, environ 18 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté estimé à 949 euros pour une personne seule en 2008, contre 13 % en France.

En termes de revenu fiscal en 2009, les ménages dont le référent a moins de 30 ans déclarent un revenu annuel médian de 13 300 euros contre 16 000 euros pour l'ensemble de la population régionale. Ce chiffre recouvre une grande dispersion, puisque les 10 % des jeunes ménages les plus pauvres déclarent moins de 860 euros et à l'opposé les plus aisés en déclarent plus de 26 000. La dispersion observée chez ces jeunes ménages est de loin la plus élevée puisque le rapport interdécile atteint 30 contre 6,5 pour les plus âgés. (**graphique 4**). L'implantation territoriale des jeunes ménages est très liée à leur revenu. Ainsi, les ménages les plus aisés s'installent à la périphérie des grandes villes, alors que les ménages aux revenus plus modestes, comprenant certainement encore de nombreux étudiants se trouvent au sein des villes (**carte 1**).

Si l'on tient compte des prestations versées et des impôts prélevés, le revenu disponible moyen d'un individu vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans est de 16 620 euros en 2008 (**tableau 10**). Ce revenu disponible correspond à un niveau de vie moyen. Il progresse régulièrement avec l'âge, en lien avec une situation professionnelle de plus en plus stable. Le niveau de vie s'interprète comme le rapport du revenu disponible¹ du ménage auquel appartient l'individu au nombre d'unités de consommation². Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie. Ainsi, le niveau de vie d'un ménage disposant d'un revenu de 1 000€ s'élève à 1 000€ par unité de consommation (UC) s'il s'agit d'une personne seule, à 667€ par UC s'il s'agit d'un couple (1 000/1,5) ou encore à 476€ par UC s'il s'agit d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (1 000/2,1).

Tableau 9 : Taux de pauvreté selon l'âge des individus

							Unité : %
de 0 à 17 ans	de 0 à 19 ans	20 à 24 ans	de 25 à 29 ans	de 18 à 29 ans	de 30 à 64 ans	65 ans et plus	
25,1	25,5	22,3	15,5	19,0	15,5	10,0	

Guide de lecture : dans la région, plus d'un jeune sur quatre âgé de moins de 19 ans vit en dessous du seuil de pauvreté.

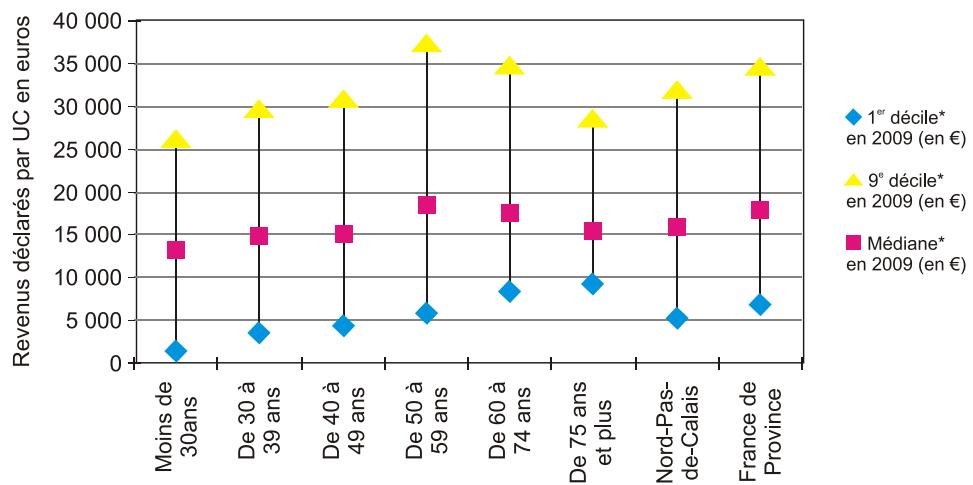
Souce : revenus disponibles localisés 2008 (Insee).

¹ Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

² Unité de consommation : Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Graphique 4 : Niveau et dispersion des revenus déclarés en 2009 par tranches d'âge dans le Nord-Pas-de-Calais



Source : Revenus fiscaux localisés des ménages 2009, nouveau champ (DGI, Insee).

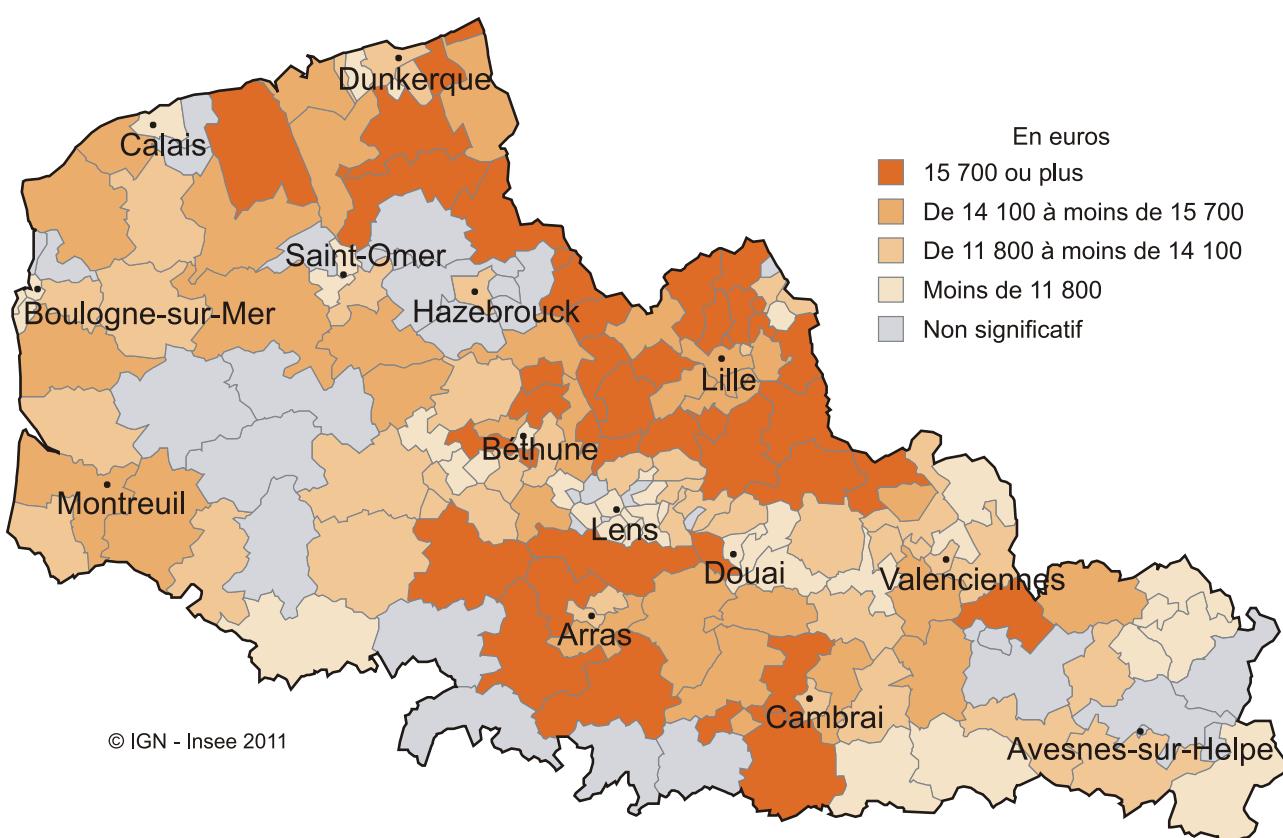
Tableau 10 : Revenu disponible et niveau de vie moyen selon l'âge du référent fiscal en Nord-Pas-de-Calais

Tranche d'âge du référent fiscal	Revenu disponible moyen par unité de consommation	Revenu disponible moyen par ménage	Unité : nombre
Moins de 30 ans	16 617	23 903	
De 30 à 39 ans	19 104	34 812	
De 40 à 49 ans	19 294	38 394	
De 50 à 59 ans	22 024	37 415	
De 60 à 74 ans	21 488	30 866	
75 ans et plus	19 343	23 891	

Guide de lecture : dans la région, le revenu disponible moyen d'un individu vivant dans un ménage dont le référent a moins de 30 ans est de 16 617 euros en 2008.

Source : revenus disponibles localisés (Insee).

Carte 3 : Revenu fiscal médian par unité de consommation des ménages de moins de 30 ans par canton en 2009 dans le Nord-Pas-de-Calais



Avertissement : les données cantonales ne sont diffusées que pour un seuil de 10 000 habitants au sein d'un canton.
Source : revenus fiscaux des ménages (DGI).

Le Fonds d'aide aux jeunes

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est compétent pour attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires urgents.

Le FAJ est un ensemble d'aides obligatoires financées par le département. D'après l'article L263-15 du code de l'action sociale des familles, chaque département détermine les conditions et les modalités d'attribution de ces aides temporaires. Les besoins des jeunes et leur nombre n'étant pas identiques entre les deux départements de notre région, cela explique les différences de mise en œuvre du FAJ.

Le FAJ se décompose en trois parties : une dite d'aide financière individuelle (la plus importante), une autre de prestations collectives (sur le logement, l'emploi...) et enfin celle du financement de dispositifs.

Les formes d'aides collectives restent secondaires comparativement aux aides individuelles (30 % dans le Nord-Pas-de-Calais / 25 % au niveau national en 2009)

D'après l'enquête de la Drees publiée en 2010, le montant moyen de l'aide individuelle dans le Nord est de 191 euros en 2009, contre 193 euros pour la moyenne nationale.

Il est par contre de 336 euros dans le Pas-de-Calais, 3^e département derrière la Corse-du-Sud et Paris. Le nombre d'aides attribuées est de 1 537 (32^e national).

Nombre et montants des aides FAJ en 2009 en Nord-Pas-de-Calais et en France

	Nord	Pas-de-Calais	Nord-Pas-de-Calais	France	Unité : nombre
Montant	1 515 028	517 143	2 032 171	28 224 224	
Nombre d'aides attribuées	7 918	1 537	9 455	146 377	
Montant moyen de l'aide	191	336	215	193	

Source : enquête Aide sociale 2008, volet FAJ (DREES).

Répartition des motifs d'attribution des aides FAJ, dans le Nord, le Pas-de-Calais et en France en 2009

	Aide alimentaire	Aide au transport	Aide à la recherche d'emploi	Aide à l'attente de paiement	Aide à la formation	Aide au logement	Aide concernant la santé	Autres	Unité : %
Nord	45	22	20	0	7	5	12	2	
Pas-de-Calais	40	7	13	0	8	15	0	18	
National	53	24	12	8	5	5	2	6	

Sources : enquête Aide sociale 2008, volet FAJ (DREES).

Les motifs d'attribution des aides individuelles dans le Nord et le Pas-de-Calais suivent en termes de priorités la tendance nationale. La principale caractéristique étant la part importante de l'aide alimentaire représentant presque la moitié des aides financières individuelles.

On soulignera l'importance relative que représente l'aide à la santé, plus élevée de 10 points qu'au niveau national ; les aides sont également davantage axées vers l'emploi.

Le Pas-de-Calais, quant à lui, privilégie les aides pour le logement. Le transport n'apparaissant pas être un poste important au regard de la moyenne nationale.

Quelles catégories de jeunes ces aides touchent-elles ? Avec quels parcours ?

Ces aides, au niveau national, bénéficient tout d'abord à des jeunes connaissant un début d'insertion professionnelle difficile (70 %) mais également à ceux ayant connu un accident de parcours dans leur insertion professionnelle (12 %) et à ceux en situation de grande exclusion (10 %).

Ces aides sont attribuées le plus souvent à des jeunes femmes (54 %) et uniformément sur la tranche d'âge 18 à 25 ans.

Elles visent les jeunes de tous niveaux d'études, prioritairement ceux sans diplôme (40 % des cas). Plus de la moitié des aides ont été attribuées à des jeunes au chômage. On notera que 17 % ont un emploi.

Deux tiers des jeunes aidés n'habitent plus chez leurs parents. Pour autant la moitié d'entre eux n'ont pas de logement autonome. En effet, 48 % sont hébergés par un tiers (dont 60 % chez leurs parents), 7 % résident dans un foyer et 9 % sont en grande précarité vis-à-vis du logement : ils se déclarent sans-abri, résidant en CHU, CHR ou à l'hôtel.

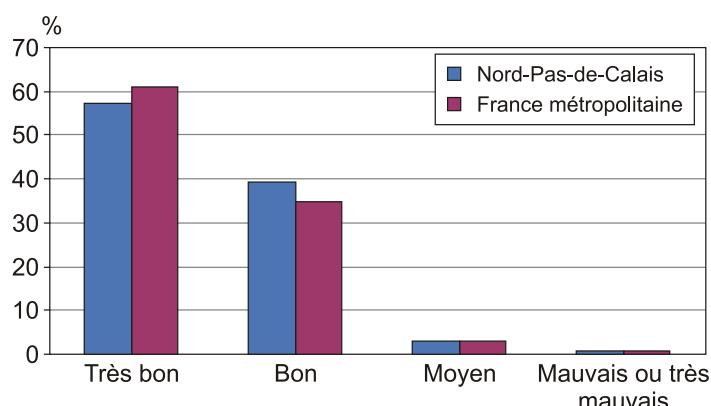
Bien être des jeunes en Nord-Pas-de-Calais

Parce qu'ils subissent des transformations importantes de leurs modes et cadres de vie, les 16 à 29 ans font davantage face à des situations pouvant mettre à mal leurs conditions de bien-être. Les indicateurs quantitatifs abordés précédemment (logement, précarité des emplois, bas revenus) donnent une première image des conditions de vie des jeunes Nordistes et des difficultés auxquelles ils se heurtent. Mais pour aborder le thème du bien-être, à l'image de ce que préconise le rapport Stiglitz, il convient de ne pas se limiter à ces données principalement économiques. Ces dernières peuvent être complétées par des éléments d'ordre plus qualitatif : santé, lien social... Ils sont issus principalement de l'enquête nationale handicap-santé de 2008, qui a bénéficié d'une extension d'échantillon pour chacun des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Un peu moins de jeunes en très bonne santé en Nord-Pas-de-Calais

En Nord-Pas-de-Calais, 96,5 % des jeunes de 16 à 29 ans se déclarent en bonne ou très bonne santé, soit un niveau équivalent à la moyenne nationale (96,2 %). Cependant, un écart notable s'observe sur la modalité supérieure : 57,3 % des jeunes du Nord-Pas-de-Calais affirment être en très bonne santé contre 61,2 % des Français en moyenne (**graphique 1**). Toutefois, il convient de ne pas surinterpréter ces écarts issus de données déclaratives et d'échantillonnages dans le cadre de l'enquête handicap-santé.

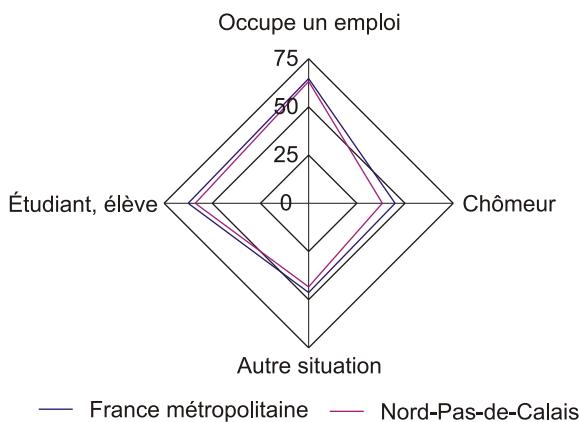
Graphique 1 : Répartition des jeunes de 16 à 29 ans selon leur opinion sur leur état de santé général



Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

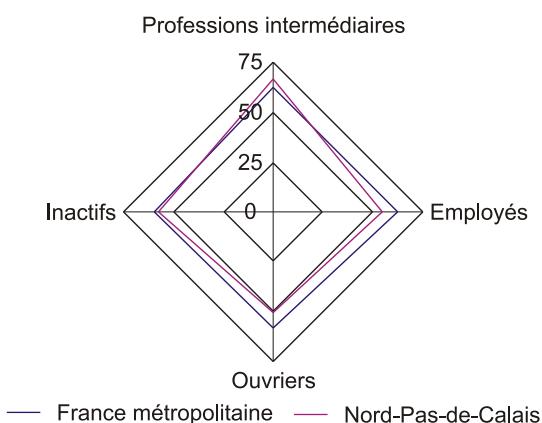
Les jeunes en emploi se déclarent aussi souvent en très bonne santé dans la région qu'ailleurs. Ce n'est pas le cas pour les chômeurs puisque 38,2 % d'entre eux attestent de leur très bonne santé en Nord-Pas-de-Calais contre 44,6 % en France métropolitaine (**graphique 2**). Si les professions intermédiaires en région ont une meilleure opinion sur leur état de santé général que la moyenne française, ce n'est pas le cas des employés et ouvriers (**graphique 3**). Par ailleurs, dans la région les jeunes les plus diplômés et ceux qui disposent des ressources les plus élevées affirment plus souvent être en très bonne santé qu'en moyenne nationale (**graphiques 4 et 5**). Ainsi, la qualification et l'accès à un emploi suffisamment rémunérateur jouent davantage en la faveur de l'état de santé dans la région qu'en métropole. À noter cependant que les diplômés d'un niveau BAC+2 ne sont que 56,2 % à déclarer leur très bonne santé contre 66,1 % au niveau national.

Graphique 2 : Part de jeunes de 16 à 29 ans se déclarant en très bonne santé selon la situation sur le marché du travail



Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Graphique 4 : Part de jeunes de 16 à 29 ans se déclarant en très bonne santé selon la catégorie socioprofessionnelle



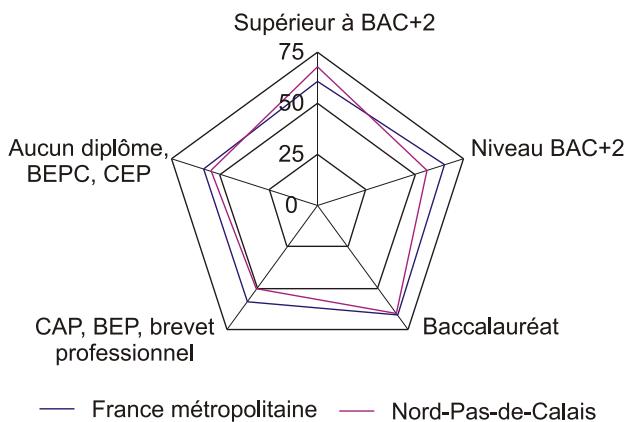
Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Une surmortalité qui apparaît chez les jeunes adultes du Nord-Pas-de-Calais

Le Nord-Pas-de-Calais est la région de métropole qui présente l'espérance de vie la plus faible. En 2008, elle est de 74,4 ans pour les hommes et de 82,1 ans pour les femmes à la naissance, soit respectivement 3,3 et 2,2 années inférieures à la moyenne française. L'analyse des quotients de mortalité par âge – qui rapportent le nombre de décès à la population de la tranche d'âge – montre que la surmortalité régionale aux âges les plus élevés ne se vérifie pas chez les plus jeunes (**graphique 6**). C'est aux alentours de 25 ans que les quotients de mortalité masculins et féminins dépassent légèrement ceux de métropole. Mais ce n'est qu'après 30 ans que l'écart se creuse de manière significative, écart qui n'a ensuite de cesse de progresser au fil de l'avancée en âge.

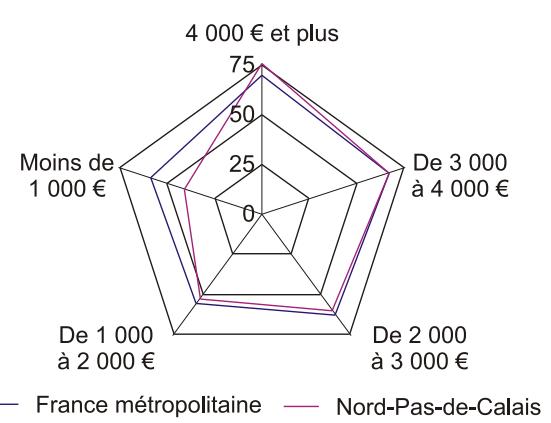
Divers facteurs peuvent expliquer cette surmortalité en Nord-Pas-de-Calais, entre autres les facteurs environnementaux (pollution atmosphérique, pollution des sols), les pratiques alimentaires, l'accès et la fréquence de recours aux soins (en termes de localisation géographique ou de coût financier).

Graphique 3 : Part de jeunes de 16 à 29 ans se déclarant en très bonne santé selon le niveau de diplôme



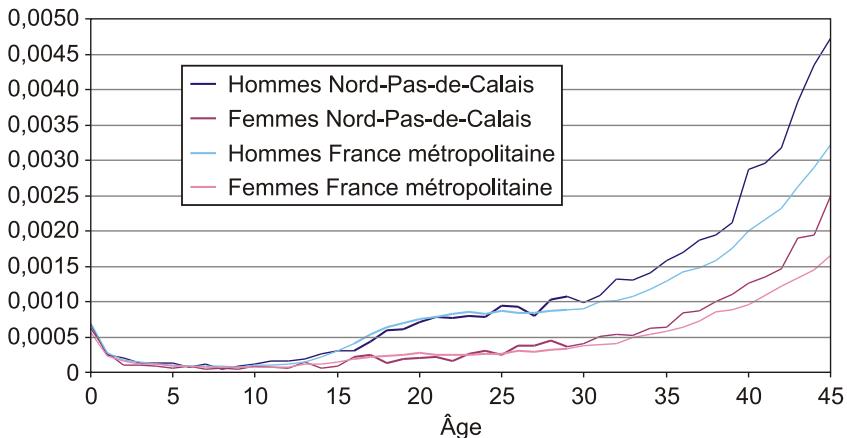
Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Graphique 5 : Part de jeunes de 16 à 29 ans se déclarant en très bonne santé selon la tranche de revenus mensuels du ménage



Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Graphique 6 : Quotients de mortalité en Nord-Pas-de-Calais en 2007

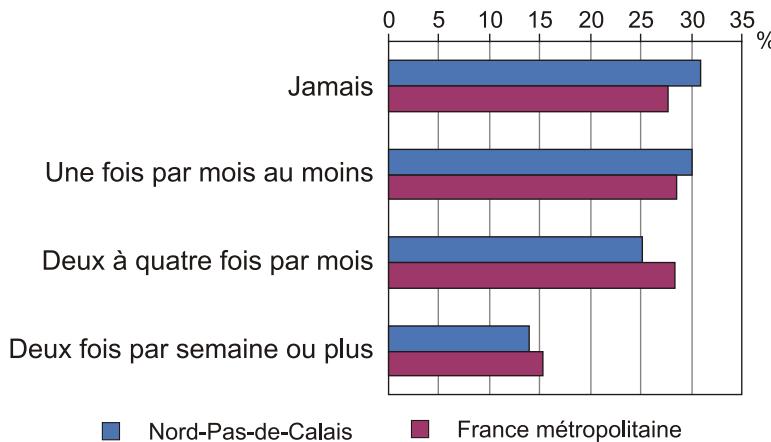


Source : *Omphale 2010 (Insee)*.

Des comportements vis-à-vis de l'alcool et du tabac dans la moyenne nationale

Contrairement aux idées fréquemment répandues, les jeunes de la région consomment un peu moins souvent de l'alcool que la moyenne française. Notamment, 31 % d'entre eux déclarent ne jamais en consommer pour une proportion nationale à 28 % (**graphique 7**). En termes de quantité, la moyenne régionale se situe également sous le niveau national. Ces résultats expliquent sans doute que seuls 6 % des jeunes du Nord-Pas-de-Calais ont déjà eu l'impression de trop boire ou ont déjà ressenti le besoin de diminuer leur consommation d'alcool. En moyenne en métropole, ces parts atteignent respectivement 12 % et 10 %. En comparaison à l'ensemble de la population, les personnes jeunes sont de moins gros consommateurs d'alcool que la moyenne, que ce soit en région ou en métropole. Seuls 24 % de la population tous âges confondus déclarent en effet ne jamais boire d'alcool en Nord-Pas-de-Calais comme en France. Par ailleurs quand ils boivent de l'alcool, les jeunes le font moins souvent : 14 % des jeunes consomment de l'alcool plusieurs fois par semaine, contre 26 % parmi l'ensemble des habitants de la région. D'autres données confirment et complètent cette sous-consommation comme une enquête réalisée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) (**Pour en savoir plus**). Par exemple, le nombre de jeunes de 17 ans ayant déclaré au moins un état d'ivresse au cours de l'année 2005 est inférieur à la moyenne nationale (45 % contre 49 %). Ces données régionales pourraient néanmoins masquer des résultats plus élevés sur certains territoires comme les pôles universitaires.

Graphique 7 : Répartition des jeunes de 16 à 29 ans selon la fréquence de consommation d'alcool



Source : *enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee)*.

Le tabagisme se pratique à fréquence et à quantité identiques dans la région et en moyenne française : 31 % des jeunes du Nord-Pas-de-Calais de 16 à 29 ans fument une moyenne de douze cigarettes par jour (30 % en France métropolitaine). Le tabagisme passif à la maison concerne par ailleurs 31 % d'entre eux.

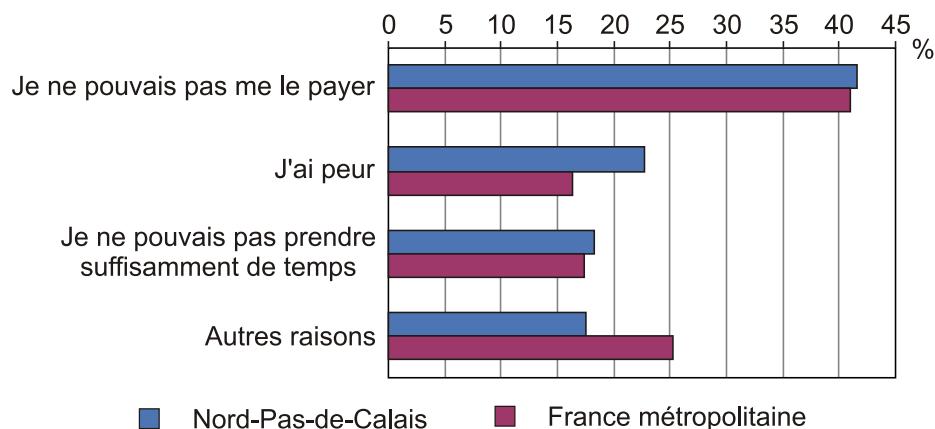
En Nord-Pas-de-Calais, on observe en revanche une surreprésentation de jeunes en situation d'obésité par rapport à la moyenne de France métropolitaine : respectivement 7,5 % contre 4,4 % des 16 à 29 ans sont de corpulence obèse. Cette situation ne semble pas s'expliquer par des activités physiques moins fréquentes dans la région (**Pour en savoir plus**) mais davantage par les pratiques en termes d'alimentation.

Des recours aux spécialistes moins fréquents

Les jeunes Nordistes ont aussi souvent recours au médecin généraliste (84,5 %) au cours d'une année que la moyenne nationale (85,5 %). En revanche, seuls 47 % d'entre eux ont consulté un spécialiste dans l'année contre 54 % en France. Sur le champ de la population totale, un écart se remarque également mais de moindre mesure : 54 % contre 57 %. Cela est sans doute à relier au déficit d'offre dans la région : en 2010 le Nord-Pas-de-Calais compte 135 spécialistes pour 100 000 habitants, la moyenne française étant de 172 pour 100 000 habitants.

S'ils consultent légèrement moins souvent les médecins, les Nordistes sont pourtant moins nombreux à renoncer aux soins de santé : 7 % sont dans ce cas pour une moyenne nationale à près de 10 %. La principale raison avancée, comme en moyenne française, est d'ordre financier. Viennent ensuite principalement la peur et la perte de temps occasionnée (**graphique 8**).

Graphique 8 : Raisons du renoncement aux soins de santé



Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Encadré : Les jeunes en situation de handicap

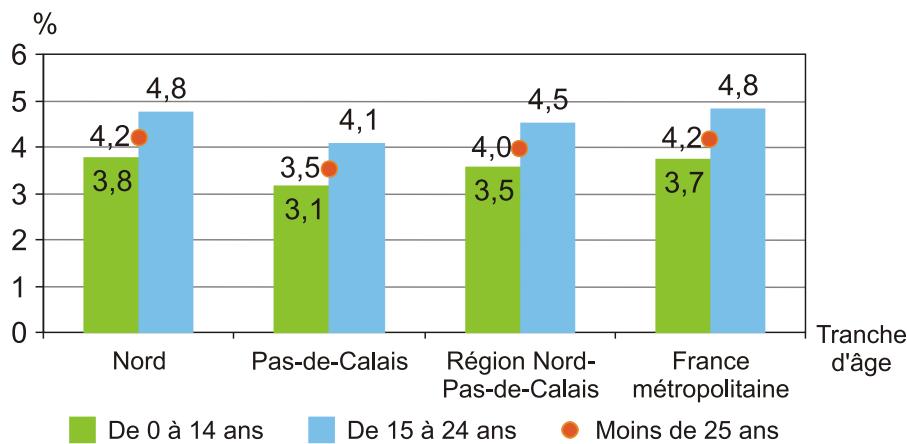
Le handicap prend des formes très diverses. La loi du 11 février 2005 – pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées – définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ». L'enquête handicap-santé auprès des personnes vivant à domicile – donc hors institution – menée au niveau national en 2008 par l'Insee et la Drees apporte des informations sur les différentes composantes du handicap, qu'il soit simplement ressenti (la personne se considère comme en situation de handicap), techniquement identifié (la personne déclare connaître des difficultés dans les gestes de la vie quotidienne) ou administrativement reconnu. L'enquête permet également de connaître les déficiences pouvant affecter les individus en situation de handicap ou non. Ces déficiences, c'est-à-dire des altérations corporelles ou un dysfonctionnement des diverses parties du corps ou du cerveau, ne conduisent pas forcément à des situations de handicap : certaines sont très fréquentes comme la myopie ; d'autres sont beaucoup plus sévères (cécité, amputation...).

4,5 % des jeunes de 15 à 24 ans en situation de handicap dans le Nord-Pas-de-Calais

Environ 373 000 personnes âgées de 15 à 24 ans (4,8 % de la tranche d'âge) ont été repérées en situation de handicap en France métropolitaine. Elles sont 26 100 dans le Nord-Pas-de-Calais, soit 4,5 % de la population totale des moins de 15 à 24 ans dans la région (**graphique 9**).

Alors que pour l'ensemble de la population en situation de handicap, c'est le handicap ressenti qui est le plus important, chez les moins de 25 ans, la forme de handicap la plus repérée est l'identifié (associé ou non avec d'autres formes du handicap). Il concerne 2,6 % des moins de 25 ans dans la région et 2,8 % en France métropolitaine.

Graphique 9 : La prévalence du handicap chez les jeunes selon l'âge



Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Une perception de la santé globalement moins bonne

Les jeunes en situation de handicap ont, en moyenne, plus de déficiences dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en France métropolitaine : 2,9 dans la région contre 2,7 au niveau national chez les moins de 25 ans. Deux types de déficiences semblent particulièrement distinguer ces jeunes. D'une part, ils déclarent davantage être atteints d'une ou plusieurs déficiences d'ordre psychologique que l'ensemble des jeunes : 50 % contre 12 % dans la région. D'autre part, 29 % des jeunes en situation de handicap sont concernés par des déficiences motrices contre 4 % pour l'ensemble des moins de 25 ans. Ce constat se vérifie également au niveau de la France métropolitaine.

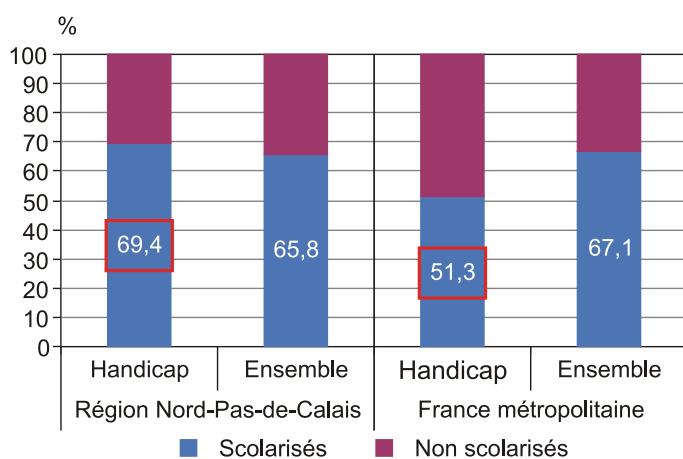
Alors qu'en France métropolitaine 71 % des jeunes en situation de handicap déclarent un bon ou très bon état de santé général, ils sont seulement 61 % dans ce cas dans la région Nord-Pas-de-Calais. On observe toutefois une corrélation entre l'état de santé ressenti et le nombre de déficiences déclarées, ce qui vient éclairer ce résultat.

Encadré (suite) : Les jeunes en situation de handicap

Les jeunes en situation de handicap autant scolarisés que les autres dans la région

Le pourcentage des 15 à 24 ans en situation de handicap scolarisés en France métropolitaine est nettement inférieur à celui enregistré pour l'ensemble des 15 à 24 ans (**graphique 10**). En revanche, en Nord-Pas-de-Calais, la proportion des 15 à 24 ans en situation de handicap scolarisés est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des 15 à 24 ans (69 % contre 66 %), ce constat étant néanmoins à relier avec le moindre accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 30 % des jeunes de moins de 25 ans en situation de handicap déclarent que leur scolarité a été perturbée en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, soit un taux légèrement supérieur au taux national (27 %). Parmi les 16 à 24 ans qui ne sont plus scolarisés, ceux en situation de handicap sont, en moyenne nationale, moins diplômés que l'ensemble des jeunes : près de la moitié sont sans diplôme, ou ont un BEPC ou un équivalent, pour un quart de l'ensemble des 16 à 24 ans. Parmi ces 16 à 24 ans en situation de handicap non diplômés, 31 % ne savent ni lire, ni écrire, ni compter.

Graphique 10 : Répartition des jeunes de 15 à 24 ans selon leur scolarisation



Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Les 16 à 24 ans en situation de handicap moins souvent en emploi dans la région

Les 16 à 24 ans en situation de handicap sont plus rarement en emploi que l'ensemble des 16 à 24 ans, dans la région (12 % contre 28 %) comme en France (23 % contre 29 %). Outre des questions liées à la sévérité du handicap, à ses formes et également à l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, l'écart entre la région et la moyenne nationale peut aussi tenir à la scolarisation plus importante de cette population en Nord-Pas-de-Calais. Au niveau national, la part des 16 à 24 ans au chômage est plus importante chez les personnes en situation de handicap (13 %) que dans l'ensemble des jeunes (7 %). Les ouvriers et employés sont surreprésentés chez les jeunes en situation de handicap qui ont un emploi.

Vie sociale et familiale : les jeunes en situation de handicap pratiquent moins d'activités

Dans la région, 7 % des jeunes en situation de handicap voient rarement ou jamais leur famille contre 3 % pour l'ensemble des jeunes. En ce qui concerne leurs amis, 3,5 % des jeunes en situation de handicap les voient rarement ou jamais contre 1,8 % pour l'ensemble des jeunes dans la région. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine.

Globalement, les jeunes en situation de handicap pratiquent moins d'activités que l'ensemble des jeunes. Si cet écart est particulièrement important pour les activités physiques et les activités culturelles hors de chez soi, au niveau régional, il est également significatif pour la pratique d'activités en société. Les 15 à 24 ans en situation de handicap expriment davantage le souhait d'avoir plus d'activités. Ils sont près de 40 % dans la région et 46 % en France métropolitaine.

Une sociabilité de proximité accrue mais peu d'activités

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans sont plus nombreux à entretenir des relations quotidiennes avec leur famille ou leurs amis en Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne française. Respectivement 46 % et 47 % d'entre eux voient leur famille et leurs amis chaque jour contre 32 % et 40 % en métropole. En revanche les relations de voisinage ont moins de place au cœur de leur emploi du temps.

Les activités en société attirent moins les jeunes de la région qu'ailleurs. Qu'il s'agisse de séance de cinéma, de repas de famille ou de visite de musée, la part de participants parmi les 16 à 29 ans est moins élevée en Nord-Pas-de-Calais qu'en France (**tableau 1**). Par ailleurs, les départs en vacances sont moins fréquents pour les jeunes de la région. 19 % d'entre eux ne partent jamais en vacances pour une moyenne nationale à 10 %. Et quand ils partent en séjour, c'est plus rarement que les jeunes des autres régions.

Tableau 1 : Part de jeunes de 16 à 29 ans participant aux activités diverses

	Unité : %	
	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine
Cinéma au cours des douze derniers mois	79,1	79,8
Concert, spectacle musical au cours des douze derniers mois	36,4	44,0
Musée, exposition au cours des douze derniers mois	33,7	39,0
Réunions de groupes hors associations	4,0	4,0

Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Le constat est identique pour la pratique d'activités associatives, syndicales ou bénévoles : 70 % des jeunes de la région n'en ont aucune, soit quatre points de plus qu'en métropole (**tableau 2**). En Nord-Pas-de-Calais comme ailleurs, les associations sportives sont préférées à toute autre forme d'activité.

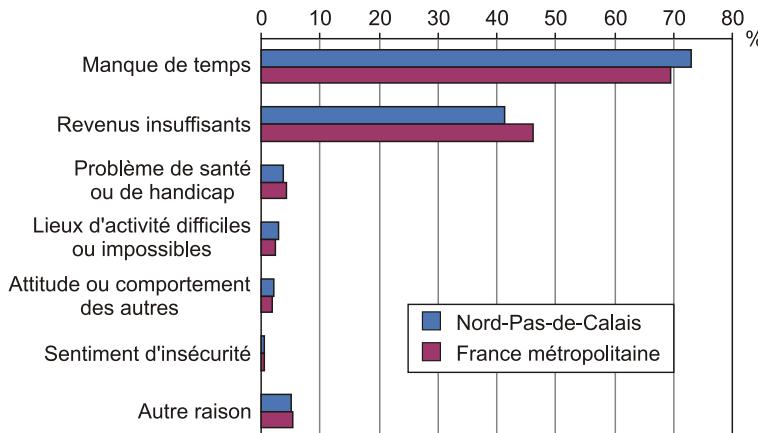
Tableau 2 : Part de jeunes de 16 à 29 ans participant aux activités associatives, syndicales ou bénévoles

	Unité : %	
	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine
Association culturelle, artistique ou musicale	6,6	7,3
Association sportive	18,8	21,8
Activité syndicale ou politique	0,7	1,6
Activité bénévole d'une autre nature	2,8	4,2
Aucune activité de ce type	69,6	65,5

Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Les jeunes vivant en Nord-Pas-de-Calais participent peut-être moins aux diverses activités de société, ils n'en demandent cependant pas davantage. En Nord-Pas-de-Calais, seuls 33 % des 16 à 29 ans souhaiteraient exercer davantage d'activités quand la moyenne française se porte à 42 %. Le manque de temps est la principale raison pour laquelle les jeunes se restreignent dans leurs activités (**graphique 11**), le manque d'argent vient lui en deuxième position. Il est d'ailleurs légèrement moins cité comme facteur de restriction dans la région qu'en France, que les jeunes soient déjà actifs en société ou pas. Cela peut refléter un certain immobilisme de la population régionale la plus soumise aux difficultés financières : les personnes aux faibles ressources désirent probablement moins pratiquer diverses activités. D'ailleurs, ce sont les personnes exerçant déjà une activité qui souhaiteraient surtout en avoir davantage, fait qui est typique de la région.

Graphique 11 : Répartition des jeunes de 16 à 29 ans selon les raisons de restrictions d'activité



Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages (Insee).

Comme en France, les jeunes du Nord-Pas-de-Calais s'abstiennent souvent de voter

Si la région Nord-Pas-de-Calais arborait jusqu'à peu de temps une forte tradition civique, elle semble désormais rompre avec cette caractéristique. Les résultats de participation aux élections présidentielles et législatives de 2007, tout comme ceux des élections municipales de 2008, confirment le décrochage apparu en 2002 : le Nord-Pas-de-Calais se positionne aujourd'hui comme l'une des régions les plus abstentionnistes. Parmi les facteurs expliquant le comportement des électeurs, l'âge apparaît comme déterminant : les abstentionnistes sont souvent plutôt jeunes. Lors des élections présidentielles de 2007, les jeunes âgés de 18 à 29 ans ont participé au premier tour à hauteur de 80,7 % en région et 81,0 % en métropole. Tous âges confondus, ces taux de participation s'affichent respectivement à 81,6 % et 85,3 %. Ce constat s'observe aussi lors du second tour de ces présidentielles ou encore lors des élections municipales de 2008. Toutefois, le décrochage du Nord-Pas-de-Calais en termes de participation électorale n'est pas imputable directement aux jeunes : ceux-ci s'abstiennent en région dans les mêmes ordres de grandeur qu'au niveau national. Parmi cette population jeune, les hommes affichent un intérêt nettement moindre pour les élections que les femmes. Cette caractéristique, apparue lors des élections présidentielles de 2007, rompt avec la tendance observée par le passé. Exceptés les effets liés à l'âge et au genre, divers facteurs semblent également influer sur le comportement électoral. Notamment, la situation des personnes face à l'emploi, le cadre familial, le niveau d'études, le lieu de vie influencent l'intérêt pour le vote. Les abstentionnistes sont plus souvent que les autres confrontés à la précarité sur le marché du travail. Les personnes vivant seules sont surreprésentées parmi les abstentionnistes. Par ailleurs, l'abstention est d'autant plus élevée que le niveau de diplôme est modeste. Enfin, le milieu rural se caractérise par une participation supérieure à celle de la ville. Ces phénomènes ne sont pas spécifiques à la région Nord-Pas-de-Calais, mais ils y sont plus marqués. Toutes ces caractéristiques de la population abstentionniste renvoient de près ou de loin à la jeunesse : les jeunes sont en effet ceux qui occupent le plus souvent des emplois précaires, qui vivent le plus souvent seuls et en milieu urbain.

Cependant, des jeunes au moral plutôt positif dans la région

Malgré les éléments quantitatifs et qualitatifs, évoqués ci-dessus, en retrait pour la région, au cours du mois qui a précédé l'enquête handicap-santé, les Nordistes âgés de 16 à 29 ans ont été globalement moins affectés dans leurs activités quotidiennes par leur état émotionnel que la moyenne des jeunes français. 91 % d'entre eux déclarent n'avoir jamais ou rarement réduit leur temps de travail ou d'activité en raison de leur santé émotionnelle, pour une proportion en métropole de 88 %. En région, seuls 26 % ont d'ailleurs accompli moins de choses que souhaitées au quotidien pour cette raison, soit quatre points de moins que le niveau national.

Pour en savoir plus

Chapitre 1

- « Regard rétrospectif sur la démographie du Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 93, juillet 2011.
- « Les migrations résidentielles en Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Les Dossiers de Profils*, n° 99, novembre 2010.
- « Se loger en Nord-Pas-de-Calais : les parcours résidentiels se transforment », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Les Dossiers de Profils*, n° 93, avril 2009 .

Chapitre 2

- « Horizon 2040 : stagnation de la population du Nord-Pas-de-Calais et forte augmentation des 80 ans et plus », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 83, novembre 2010.

Chapitre 3

- « Repères et références statistiques, édition 2011 », DEPP, Ministère de l'Éducation nationale, 2011.
- « Atlas régional : effectifs d'étudiants en 2009-2010 », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2011.
- « La mobilité intra-régionale des bacheliers lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas de Calais », Ores, mars 2011.
- « La croissance de l'apprentissage marque une pause entre 2008 et 2009 », DEPP, Ministère de l'Éducation nationale, *Note d'information*, n° 11.01, janvier 2011.
- « Les chiffres clés de l'apprentissage, édition 2010 », Région Nord-Pas-de-Calais, 2011.

Chapitre 4

- « Formation et entrée sur le marché du travail », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 95, octobre 2011.
- « Quelles formations pour quels emplois en Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 94, octobre 2011.
- « L'entrée dans la vie active des jeunes du Nord-Pas-de-Calais », Académie de Lille, *Coup d'œil sur*, n° 2011-3, ,janvier 2011.
- « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 2004 », Cereq, 2007.
- « Les fonds d'aide aux jeunes : une aide départementale de dernier recours pour les 18 à 25 ans », Drees, *Étude et Résultats*, n° 721, mars 2010.

Chapitre 5

- « La santé et les jeunes de 12 à 25 ans »,
Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais (ORS), *Les petits dossiers de l'Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais*, n° 1, 2003.
- « Les âges de la vie »,
Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais, Observations inattendues et capricieuses de la santé, 2009.
- « Les conditions de vie des personnes en situation de handicap dans le Nord-Pas-de-Calais »,
Insee Nord-Pas-de-Calais, rapport d'étude, mai 2011.
- Plan régional de santé publique 2007-2011, volet « Santé des enfants et des jeunes »,
Agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais, 2007.
- « Les jeunes de 12 à 25 ans en Nord-Pas-de-Calais »,
Drass Nord-Pas-de-Calais, *Baromètre santé, résultats généraux*, janvier 2007.
- « Activité physique et sédentarité dans la région Nord-Pas de Calais»,
Drass Nord-Pas-de-Calais, Baromètre nutrition, novembre 2009.
- *Baromètre santé jeunes, résultats thématiques*, Drass Nord-Pas-de-Calais, 2007.
- « Atlas régional des consommations d'alcool »,
Inpes-OFDT, 2005.
- « Municipales 2008 : moindre intérêt chez les jeunes »,
Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 49, décembre 2008.
- « Participation électorale 2007 en Nord-Pas-de-Calais : la faible implication d'une partie des électeurs persiste »,
Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 33, février 2008.
- « La participation électorale en Nord-Pas-de-Calais en 2002 : une abstention désormais plus forte et plus différenciée »,
Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 12, janvier 2003.
- « Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », septembre 2009.